



Iba

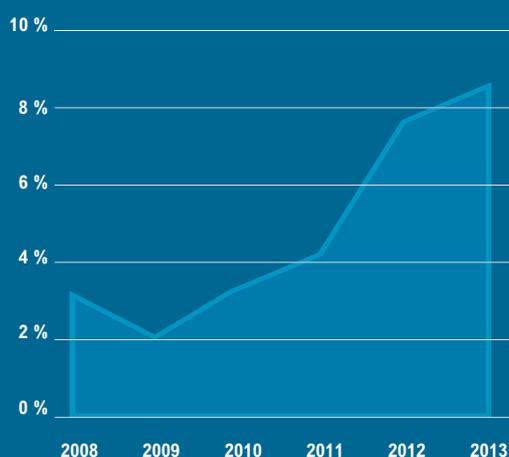
IBA
RAPPORT ANNUEL 2013

www.iba-worldwide.com

CHIFFRES CLÉS

2013

ÉVOLUTION REBIT/VENTES ET PRESTATIONS



- IBA est une société de hautes technologies médicales qui concentre ses activités sur la protonthérapie, la radiopharmacie, les accélérateurs de particules pour l'industrie et la dosimétrie.
- IBA est le leader technologique mondial en protonthérapie.
- Cotée à la Bourse de Bruxelles.
- 1 000 employés dans le monde.
- IBA rapporte désormais ses activités en deux segments : « Protonthérapie et Accélérateurs de particules » et « Dosimétrie ».

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ*

	2009 (EUR 000)	2010 (EUR 000)	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	2013 (EUR 000)	CAGR ⁽¹⁾ (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	155 574	169 988	203 165	221 106	212 512	8,1%
Protonthérapie	70 689	82 884	121 157	133 213	121 202	14,4%
Autres accélérateurs	45 070	39 086	38 896	38 991	45 387	0,2%
Dosimétrie	39 815	48 018	43 112	48 902	45 923	3,6%

(1) Taux de croissance annuel moyen.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE (%)*

	2009	2010	2011	2012	2013
ÉTATS-UNIS	52	33	34	38	35
RESTE DU MONDE	48	67	66	62	65

*Les chiffres n'incluent aucune activité pharmaceutique.

NOTRE MISSION : SAUVER DES VIES

Chez IBA, nous osons développer des solutions innovantes pour repousser les limites de la technologie. Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires afin de développer de nouvelles solutions pour le diagnostic et le traitement du cancer. Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos employés et de nos actionnaires car c'est ensemble que nous pouvons réaliser notre mission de Protéger, Améliorer et Sauver des Vies.



IBA en un coup d'œil	2
Faits marquants de l'année 2013	4
Stratégie globale	6
Ressources Humaines	20
Rapport de gestion	22
États financiers consolidés IFRS pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013	60
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2013	62
Compte de résultats consolidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013	63
État consolidé du résultat global pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013	64
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	65
Tableau consolidé des flux de trésorerie	66
Notes aux états financiers consolidés	67
Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	142
Comptes annuels IBA sa	144
Renseignements de caractère général	148
La bourse et les actionnaires	153
Notre présence mondiale	155

SOMMAIRE



IBA EN UN COUP D'ŒIL

IBA est le leader mondial des technologies de pointe en radiothérapie et en diagnostic du cancer. La grande expertise de l'entreprise réside dans le développement de technologies de protonthérapie innovantes, fournissant au monde oncologique des équipements d'une précision inégalée.

AUJOURD'HUI, IBA SE FOCALISE SUR TROIS ACTIVITÉS PRINCIPALES

LA PROTONTHÉRAPIE



La protonthérapie est considérée comme le traitement le plus avancé dans la lutte contre le cancer car il cible la tumeur avec une précision inégalée et réduit les effets secondaires. Les protons déposent l'essentiel de leur énergie dans une zone contrôlée avec précision, directement dans la tumeur et sans abîmer les tissus sains environnants.

La protonthérapie est indiquée dans le traitement des cancers de l'œil et du cerveau, les tumeurs proches du tronc cérébral et de la moelle épinière, les cancers de la prostate, du foie, du sein, du poumon ainsi que les cancers pédiatriques.

À ce jour, les systèmes de protonthérapie IBA représentent plus de la moitié des équipements cliniques de protonthérapie dans le monde. À fin 2013, ils incluaient 16 centres de protonthérapie en opération et 10 centres supplémentaires en développement.

L'offre de produits s'étend des solutions complètes **Proteus®PLUS** avec plusieurs salles de traitement à **Proteus®ONE⁽¹⁾**, une solution monosalle. Avec **Proteus®ONE**, la protonthérapie est plus accessible que jamais.

LA DOSIMÉTRIE



IBA propose une gamme complète d'équipements de monitoring et de logiciels permettant aux hôpitaux d'effectuer les vérifications et procédures de calibrage des équipements de radiothérapie et radiologie. La précision est fondamentale lorsqu'il s'agit de radiation. Libérer la dose prescrite, dans une zone précisément définie

dans le corps du patient, est absolument crucial. Le succès et la qualité du traitement en dépendent.

LES ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES



À ce jour, IBA a installé plus de 400 accélérateurs sur les cinq continents. La majorité d'entre eux sert à la production de radio-isotopes pour la détection du cancer. L'équipe d'IBA RadioPharma Solutions assiste les départements de médecine nucléaire dans la conception, l'installation et la maximisation de l'efficacité fonctionnelle d'un centre de production de radiopharmaceutiques.

Au-delà de l'activité médicale, IBA s'appuie sur son expertise scientifique unique en rayonnement pour développer ses activités dans les secteurs de la stérilisation industrielle et de l'ionisation.

(1) **Proteus®ONE** est le nom commercial d'une nouvelle configuration du **Proteus 235**, comprenant certains développements soumis à un examen par les autorités compétentes (FDA, organismes de contrôle européens, etc.) avant d'être commercialisée.



Proteus®PLUS

FAITS MARQUANTS EN 2013



Protonthérapie

→ 21 janvier 2013

IBA signe un contrat avec Apollo Hospitals pour installer le premier centre de protonthérapie en Inde. Grâce à cette collaboration, IBA renforce encore sa position de leader mondial et rend la protonthérapie plus accessible aux patients atteints d'un cancer en Asie.

→ 2 juin 2013

IBA rassemble plus de soixante experts en radiothérapie en Belgique pour leur présenter le premier *Proteus®ONE* en usine.

→ 1^{er} juillet 2013

IBA signe un contrat pour l'installation d'un système de protonthérapie *Proteus®ONE* à Taiwan. Ce contrat démontre le succès continu d'IBA en Asie.

→ 9 octobre 2013

L'Institut de Physique Nucléaire Henryk Niewodniczanski de l'Académie des Sciences de Pologne choisit IBA pour lui fournir l'équipement de la nouvelle extension de son centre de protonthérapie IFJ à Cracovie, Pologne.

→ 27 novembre 2013

IBA reçoit l'approbation de la FDA pour la mise sur le marché de ses solutions en imagerie, une étape décisive pour le développement des futures solutions de protonthérapie guidée par l'image (Image-Guided Proton Therapy, IGPT)

→ En 2013, plusieurs étapes décisives ont également été atteintes dans le développement du système compact de protonthérapie IBA, *Proteus®ONE* :

- IBA a remis toute la documentation nécessaire sur son portique compact de protonthérapie à la Food and Drug Administration (FDA) américaine en vue d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché.
- Le nouveau portique rotatif compact a été livré sur le site du Willis-Knighton Cancer Center (WKCC) à Shreveport, en Louisiane.
- IBA est parvenue à accélérer et à extraire un faisceau de protons de son nouveau Synchrocyclotron compact

d'une intensité conforme pour la modalité de traitement « Pencil Beam Scanning ».

- En 2013, IBA a équipé plusieurs centres de protonthérapie avec sa technologie Pencil Beam Scanning (PBS). Cette technologie unique offre une précision inégalée pour le traitement des tumeurs.
- IBA a encore démontré cette année sa capacité à réduire le temps d'installation de centres de protonthérapie. En 2013, des salles de traitement ont été achevées dans un temps record à Trento (Italie), Seattle (USA), Knoxville (USA).

Accélérateurs de particules

- 2013 est une année record pour les ventes d'IBA RadioPharma Solutions. IBA a remporté d'importants contrats dans toutes les régions du monde et conforte ainsi sa position de leader dans le secteur des cyclotrons à moyenne et haute énergie.



2013

une année record pour les ventes RadioPharma Solutions.

FAITS MARQUANTS 2013

Parts de marché IBA

66%

des salles de protonthérapie en opération.



→ 4 novembre 2013

IBA signe un contrat avec Zevacor Molecular pour l'installation de son Cyclone® 70 aux États-Unis. Il s'agit du premier cyclotron 70 MeV qui servira à la production et la commercialisation de radio-isotopes aux USA. Ce cyclotron 70 MeV va permettre d'assurer l'approvisionnement d'isotopes médicaux pour le diagnostic de maladies cardio-vasculaires et d'autres maladies graves.

→ En 2013, IBA a signé des contrats majeurs en Asie et au Brésil pour ses accélérateurs Rodhotron® et Dynamitron®.

Dosimétrie

→ IBA Dosimétrie a présenté plusieurs produits innovants lors des réunions annuelles de l'Association Américaine des Physiciens en Médecine (AAPM) et de la Société Américaine en Radio-Oncologie (ASTRO), qui ont été très bien accueillis par le marché :

- Une version améliorée du produit à succès MatriXX qui permet de contrôler le plan de traitement d'un patient lorsque les dernières technologies en radiothérapie sont utilisées.
- Une nouvelle version du Compass 3.0 qui permet une vérification du plan de traitement en 3D anatomique encore plus rapide et précise.
- Un nouveau logiciel pour la vérification du traitement du patient en 2D a été doté de nouvelles fonctionnalités qui augmentent son efficacité grâce à une meilleure méthode de travail et une nouvelle interface graphique.
- La ligne de produits VISICOIL s'agrandit pour rendre les implantations en radiologie interventionnelle plus aisées et plus sûres. Ce nouveau produit permet à l'oncologue de positionner et traiter le patient de manière très précise lors des séances de radiothérapie.

Groupe

→ 4 juin 2013

Toutes les parties impliquées dans le projet Essen ont signé des lettres d'intention qui clôturent le litige avec WPE (Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH). Le contrat final a été signé en mars 2014.

→ 13 novembre 2013

IBA annonce avoir reçu l'intégralité du remboursement du prêt fournisseur qu'elle avait accordé en 2009 au centre ATreP (Agenzia Provinciale per la Protonterapia) à Trento en Italie.

→ 18 novembre 2013

IBA finalise la vente de son activité Cisbio Bioassays à Argos Soditic.

→ 11 décembre 2013

IBA parvient à un accord avec SK Capital Partners sur le règlement de tous les différends qui les opposaient dans le cadre du Contrat de Cession de Participation signé au début du mois d'avril 2012.

STRATÉGIE GLOBALE





À gauche
Pierre Mottet,
Chairman

À droite
Olivier Legrain,
CEO

2014
année
de la récolte.

→ **2013** a été pour IBA l'année du recentrage sur son cœur de métier, la protonthérapie, la dosimétrie et les accélérateurs de particules. Ce recentrage permet à IBA de se positionner pour l'avenir et de consolider sa position dominante sur un marché de la protonthérapie en pleine croissance. IBA a aussi conforté sa position de leader en dosimétrie et clôturé une année record en vente d'accélérateurs pour les radio-pharmacies et l'industrie, en particulier dans les pays émergents. Sa rentabilité opérationnelle s'est, quant à elle, largement améliorée grâce aux initiatives d'efficacité déployées au sein de l'organisation et à l'augmentation des revenus liés aux contrats de services.

→ **2014** devrait être l'année de la récolte. Le premier patient devrait être traité par notre nouvelle solution compacte de protonthérapie, *Proteus® ONE*. De plus en plus d'hôpitaux dans le monde devraient adopter la protonthérapie. Et IBA récoltera aussi les fruits d'un nombre croissant de contrats de services à long terme et d'un carnet de commandes toujours bien fourni. La marge opérationnelle de la Société devrait atteindre 10% à fin 2014.

PROTONTHÉRAPIE

IBA, LEADER MONDIAL
D'UN MARCHÉ EN PLEINE CROISSANCE



8



« Au Willis-Knighton Cancer Center à Shreveport, en Louisiane, nous souhaitons offrir la toute dernière technologie en protonthérapie, le « Pencil Beam Scanning », tout en profitant des progrès réalisés en imagerie médicale et sans pour autant dépasser le budget de l'hôpital. Nous avons choisi IBA pour l'innovation dont ils font preuve de manière continue en protonthérapie et pour leur capacité unique à répondre aux besoins de notre service de radiothérapie. »

Lane R Rosen MD, Director of Radiation Oncology, Willis-Knighton Cancer Center

Nous assistons malheureusement à une croissance inéluctable du nombre de cas de cancers dans le monde. Nous devrions voir la part de cancers traités par radiothérapie doubler dans les dix années à venir. Parallèlement, la part d'indications pour lesquelles la protonthérapie est recommandée va augmenter de façon significative. IBA s'attend donc à une croissance importante de la demande en salles de protonthérapie dans le monde au cours des prochaines années.

IBA REND LA PROTONTHÉRAPIE PLUS ACCESSIBLE

Cette tendance devrait s'accélérer avec l'arrivée de *Proteus®ONE* qui se compose d'une salle unique de traitement. Ce centre est plus compact, plus abordable, plus facile à installer, à utiliser et à financer. Grâce à *Proteus®ONE*, davantage de patients dans le monde vont pouvoir bénéficier de la protonthérapie.

L'intérêt pour *Proteus®ONE* va croissant. À fin 2013, IBA a déjà vendu trois systèmes qui seront prochainement installés à Nice, en France, à Shreveport, aux États-Unis, et à Taiwan, en Chine. En juin 2013, lors d'une conférence organisée par IBA sur la protonthérapie, plus de 60 spécialistes en radiothérapie

ont assisté à une démonstration exclusive en usine sur l'avancement du *Proteus®ONE*. Le succès de cette visite et le niveau d'expertise des personnes présentes prouvent le grand intérêt des radiothérapeutes du monde entier pour la protonthérapie.

D'un point de vue technologique, le *Proteus®ONE* a franchi des étapes importantes en 2013, notamment avec la remise à la FDA (Food and Drug Administration) de la documentation sur son portique rotatif compact de protonthérapie afin d'obtenir l'autorisation de commercialisation aux États-Unis. De plus, IBA est parvenue à accélérer et à extraire un faisceau de protons de son nouveau Synchrocyclotron compact d'une intensité conforme à la modalité de traitement « Pencil Beam Scanning ».

LA CONNAISSANCE DES AVANTAGES CLINIQUES DE LA PROTONTHÉRAPIE VA CROISSANT

Un autre facteur qui va accélérer la dynamique de la protonthérapie est le nombre croissant d'études cliniques qui établissent la supériorité de cette modalité dans un nombre croissant d'indications cancéreuses. Si, aujourd'hui, la protonthérapie représente moins de 1% des traitements en radiothérapie, des études (par exemple le rapport

du Nederlands Gezondheidsraad)⁽²⁾ estiment que plus de 17% des patients soignés par radiothérapie auraient un avantage à être traités par protonthérapie.

Concrètement, IBA aide ses partenaires cliniques dans l'établissement d'études cliniques, le développement et la diffusion de protocoles pour de nouvelles indications, comme les cancers du poumon, du sein et du pancréas. IBA facilite la diffusion d'informations éducatives et didactiques à l'attention des médecins et des patients par le biais du soutien de fondations, de plates-formes éducatives et autres associations de patients. Enfin, IBA a créé, en 2013, avec des partenaires académiques, un corpus de formations et de certifications des équipes cliniques.

La reconnaissance croissante des avantages cliniques de la protonthérapie débouche aussi sur un niveau croissant d'aides gouvernementales à l'investissement pour ce type de technologie dans le monde. Par exemple, les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas reconnaissent tous deux la valeur médicale de ce mode de traitement et ont communiqué qu'ils avaient l'intention d'investir des sommes substantielles dans l'achat d'équipements de protonthérapie.

(2) Health Council of the Netherlands. Proton radiotherapy. Horizon scanning report. The Hague : Health Council of the Netherlands, 2009 ; publication no. 2009/17E. ISBN 978-90-5549-786-7 www.gezondheidsraad.nl

IBA CONTINUE DE RENFORCER SA POSITION DE LEADER MONDIAL

La protonthérapie est notre principale source de croissance pour l'avenir, d'autant plus que c'est aussi sur ce marché qu'IBA bénéficie d'une position de leader mondial incontestée. Plus de la moitié du marché mondial de la protonthérapie est équipée par IBA. Plus de 25 000 patients ont été traités dans nos centres de protonthérapie dans toutes les régions du monde. C'est plus que l'ensemble des patients traités sur les installations concurrentes !

Au cours de 2013, IBA a continué de prouver qu'elle est capable d'accélérer la vitesse à laquelle elle installe de nouveaux centres de protonthérapie, réduisant ainsi les risques technologiques et financiers des intervenants. Comme le montre le centre de protonthérapie Procure à Seattle, États-Unis, IBA est capable d'installer un centre comprenant un cyclotron cliniquement opérationnel, une ligne de faisceau ainsi qu'une salle de traitement des plus modernes

en l'espace de 12 mois à partir de la date de réception du bâtiment. Ce délai n'a jamais été égalé par la concurrence.

IBA DÉPLOIE LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES À HAUTE VALEUR CLINIQUE AJOUTÉE

IBA continue son avancée dans le déploiement des nouvelles technologies. En effet, la quasi-totalité des centres de protonthérapie d'IBA va être équipée de sa solution unique en IMPT (Intensity Modulated Proton Therapy), le Pencil Beam Scanning (PBS), une technologie toujours inégalée. Dix centres sont déjà équipés de cette technologie PBS et sept autres centres seront équipés dans les mois à venir. La technologie unique PBS offre une précision au millimètre près qui permet à la dose de protons d'être modulée de manière à atteindre les taux de conformité et d'uniformité les plus élevés pour traiter des tumeurs aux formes les plus complexes.

Afin de valoriser au maximum la précision du traitement, IBA

développe, avec ses partenaires, des solutions innovantes permettant une protonthérapie guidée en temps réel par l'image (Image-Guided Proton Therapy - IGPT) et par la mesure précise de la profondeur de pénétration des protons dans les tissus. Ainsi, IBA a reçu, en novembre 2013, l'approbation de la FDA pour la commercialisation de son nouveau système d'imagerie (adaPT Insight). Cette nouvelle solution va permettre le développement de l'IGPT. Le but final de ces techniques est d'avoir, à tout instant, une image très précise de la localisation de la tumeur et de son environnement direct afin de bénéficier au maximum de la précision de la protonthérapie.



**adaPT Insight est le nom commercial de la suite de logiciels I2C appliquée aux solutions de protonthérapie d'IBA. (I2C: FDA 510(k) K132847).*

QU'EST-CE QUE LA PROTONTHÉRAPIE ?

La protonthérapie est une forme de radiothérapie considérée par de nombreux spécialistes comme la technologie du futur dans le traitement du cancer grâce à la précision avec laquelle il est possible de cibler la tumeur. Les propriétés physiques particulières du faisceau de protons permettent de :

- réduire la dose de radiation déposée dans les tissus sains adjacents à la tumeur ;

- réduire le risque de cancers secondaires et d'anomalies liés à l'irradiation des tissus sains ;
- offrir une meilleure qualité de vie pendant et après le traitement en réduisant significativement les effets secondaires ainsi que le risque de cancers secondaires.

Fin 2013, IBA confirme sa position de leader avec 51% de parts de marché et la vente de 74 salles – dont 53 sont en opération – auprès de 26 institutions. La Société a développé au fil du temps une excellence opérationnelle unique

dans l'installation de centres de protonthérapie.

PRINCIPAUX PRODUITS

Proteus®ONE se compose d'une salle unique de traitement par protonthérapie. Cette solution compacte est la réponse d'IBA pour rendre le traitement par protons plus abordable.

Proteus®PLUS offre au client la possibilité de configurer son centre en fonction de ses besoins et de choisir entre 4 types de salles de traitement et 4 modes de distribution du faisceau.

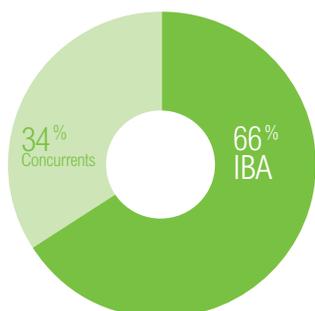


Le processus de sélection ainsi que l'analyse des offres des différents fournisseurs en protonthérapie nous a pris beaucoup de temps et nous sommes ravis de notre choix de collaborer avec IBA qui détient la meilleure expérience en protonthérapie dans le monde. Grâce à cette expérience, IBA est sans doute le fournisseur le plus à même d'installer des centres de protonthérapie dans les temps tout en respectant les contraintes budgétaires.

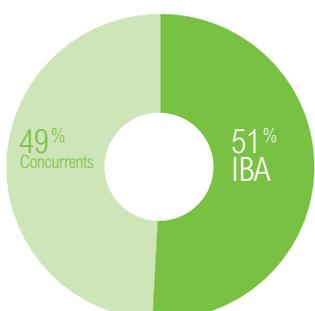


James Metz, médecin à l'université de médecine de Pennsylvanie M.D. University of Pennsylvania School of Medicine.

PARTS DE MARCHÉ
SALLES EN ACTIVITÉ



SALLES VENDUES





➤ 12

IBA / RAPPORT D'ACTIVITES 2013

DOSIMÉTRIE

**LE LEADER DE L'ASSURANCE QUALITÉ
EN RADIOTHÉRAPIE ET RADIOLOGIE**

« Le processus de mise en service et de tests des trois systèmes de plans de traitement est très exigeant (...). Les solutions d'IBA Dosimétrie peuvent être utilisées dans la réalisation de ces tâches car elles fournissent un calcul d'algorithmes fiable, des saisies de données simples et un processus de mise en service très rapide et facile à utiliser. »

Alberto Perez, Medical Physicist, Hospital Universitario Virgen de la Victoria, Málaga, Espagne.

Il existe deux domaines d'application des rayons pour les patients: le diagnostic par imagerie médicale (comme les rayons X ou la tomographie informatique) et le traitement du cancer (par radiothérapie). Dans les deux cas, une radiation est utilisée afin d'améliorer la qualité des soins au patient. Toutefois, cette radiation se doit d'être utilisée avec précaution, afin d'optimiser la qualité du diagnostic ou de la thérapie, tout en réduisant les risques associés. Alors qu'en imagerie médicale, l'objectif est avant tout de minimiser les doses auxquelles sont soumis les patients (tout en maintenant la qualité de l'image), en radiothérapie,

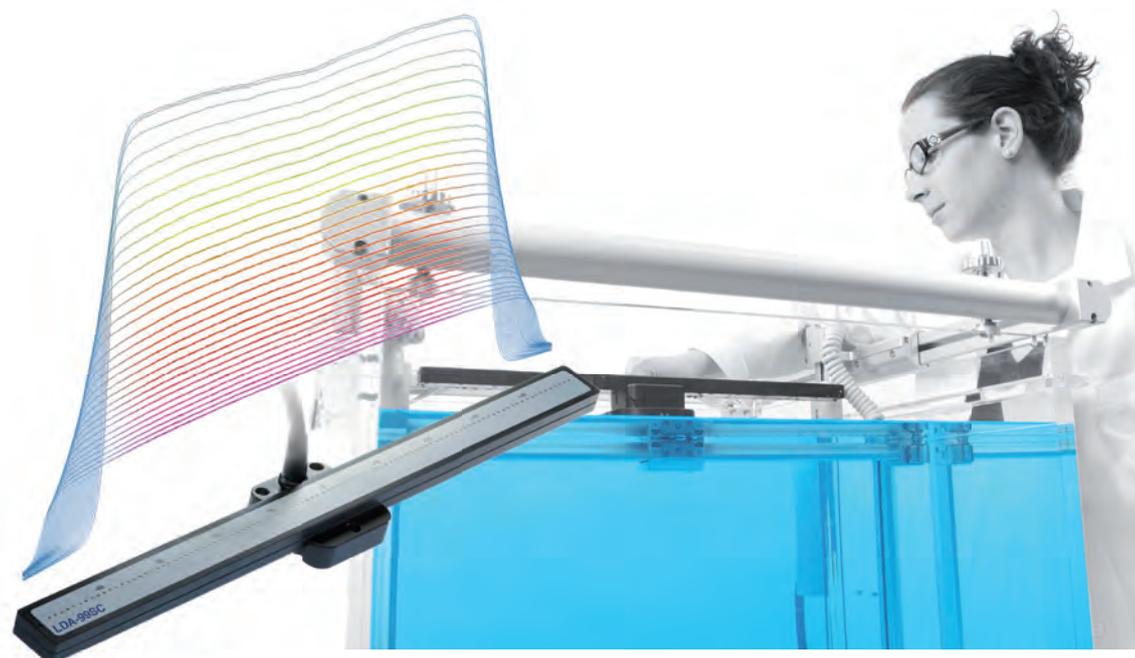
par contre, il s'agit d'exposer les cellules cancéreuses à un maximum de rayons destructeurs, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au maximum l'exposition des cellules saines.

CROISSANCE CONTINUE

Avec ses 10 000 utilisateurs au niveau mondial, IBA Dosimétrie est le leader du marché, fournissant aux professionnels des solutions haut de gamme pour mesurer et analyser les doses reçues par les patients. Suite à la prise de conscience croissante du secteur médical en matière de sécurité des patients, il faut s'attendre à ce que le segment de la dosimétrie et du contrôle qualité

connaisse une belle progression au cours des prochaines années. Il s'agira d'une croissance à un chiffre dans les marchés développés, et d'une croissance à deux chiffres sur les marchés émergents. De plus, la tendance actuelle, visant à fusionner les appareils de diagnostic et ceux de traitement, offre de nouvelles opportunités à IBA Dosimétrie.

Le centre de formation IBA Dosimetry International Competence Center (ICC) a organisé, en 2013, plusieurs cycles de formation de haut niveau afin d'aider les utilisateurs à tirer le meilleur potentiel de leurs équipements de dosimétrie.



DOSIMÉTRIE

VISICOIL™
LINEAR FIDUCIAL MARKER

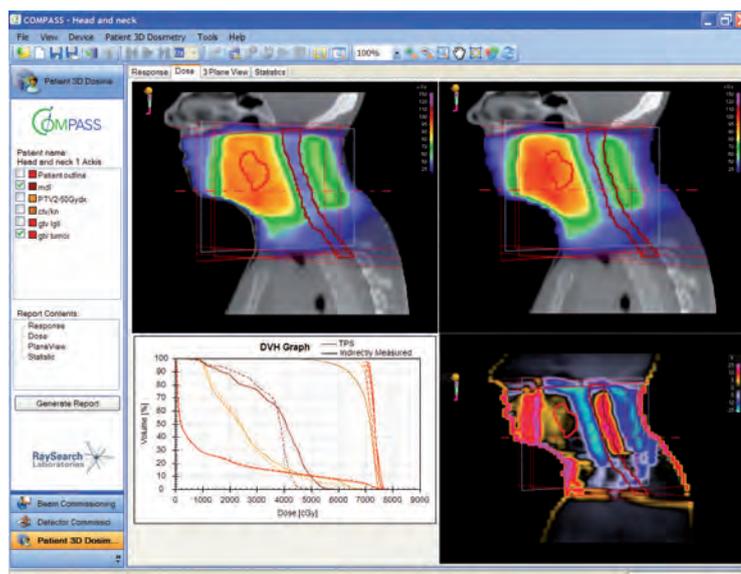
INNOVATION CONTINUE

En 2013, IBA Dosimétrie a présenté au marché plusieurs nouveaux produits innovants :

- Une version améliorée du produit à succès MatriXX qui permet de contrôler le plan de traitement d'un patient lorsque les dernières technologies en radiothérapie sont utilisées.
- Une nouvelle version du Compass 3.0 qui permet une vérification encore plus rapide et précise du plan de traitement en 3D anatomique.

- Le nouveau logiciel pour la vérification du traitement du patient en 2D a été doté de nouvelles fonctionnalités qui augmentent son efficacité grâce à une meilleure méthode de travail et une nouvelle interface graphique.
- La ligne de produits VISICOIL s'agrandit pour rendre la radiologie interventionnelle plus aisée et sûre. Ce nouveau produit permet à l'oncologue de positionner et traiter le patient de manière très précise lors des séances de radiothérapie.

COMPASS





« La sécurité procurée par la solution COMPASS d'IBA Dosimetry (...) a rendu cet outil indispensable à notre processus clinique pour la vérification du plan de traitement des patients. »

*Alberto Perez, Medical Physicist,
Hospital Universitario Virgen de la Victoria, Málaga, Espagne.*

QU'EST-CE QUE LA DOSIMÉTRIE ?

→ IBA Dosimétrie offre une gamme complète de solutions et de services qui maximisent l'efficacité et minimisent les risques en radiothérapie et en radiologie pour une sécurité accrue du patient.

PRINCIPAUX PRODUITS

COMPASS® est le premier véritable remplaçant des systèmes d'assurance qualité de type "phantom", qui ne fournissaient qu'une information rudimentaire sur la qualité d'un traitement par radiation. Compass® permet de visualiser la distribution exacte de la dose. Grâce à Compass®, le personnel soignant peut donc prendre les décisions cliniques

adéquates en vue de maximiser la sécurité et l'efficacité du traitement, avant même son application réelle.

MagicMaX est la solution fiable pour le contrôle, la validation et l'assurance qualité de tous les types de rayons X : radiographie, fluoroscopie, dentaire, mammographie...

Visicoil : Implanté directement dans la tumeur, ce marqueur est utilisé en radiothérapie guidée par l'image (IGRT/IGPT). Il minimise les altérations de l'image pour permettre une localisation exacte de la tumeur ciblée.



RADIOPHARMACIE

UNE COMPÉTENCE UNIQUE AU MONDE



Grâce à l'équipe IntegraLab, notre centre de production TEP est conforme aux normes GMP pour la production de molécules telles que les FDG, F-Dopa, NaF et bien d'autres encore. Nous avons également pu bénéficier de l'expérience d'IBA pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché du FDG.



*Dr. Geert Gommans, Directeur du département de Médecine Nucléaire
Cyclotron MCA, Alkmaar, Pays-Bas*

IBA a développé une expertise unique dans la construction de centres de production de produits radiopharmaceutiques. S'appuyant sur cette expertise, l'équipe d'IBA Radiopharma Solutions assiste les départements de médecine nucléaire et les centres de distribution de produits radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et la gestion de leur radiopharmacie. En effet, acheter un cyclotron n'est que la première étape du projet complexe qu'est l'installation d'une radiopharmacie entièrement fonctionnelle et aux normes en vigueur.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR IBA RADIOPHARMA SOLUTIONS

Grâce à son savoir-faire unique, l'activité IBA Radiopharma Solutions a connu une année 2013 record en termes de ventes. IBA a décroché d'importants contrats dans toutes les régions, confirmant ainsi sa position de leader mondial en vente de cyclotrons de moyenne et haute énergie. Par exemple, IBA a vendu aux États-Unis un Cyclone® 70 qui servira à produire quotidiennement les isotopes utilisés dans le diagnostic de maladies cardio-vasculaires et d'autres maladies graves. IBA est la seule entreprise à avoir démontré sa capacité à fournir l'expertise nécessaire pour

installer avec succès un cyclotron 70 MeV à haute énergie.

IBA RadioPharma Solutions a installé près de 200 cyclotrons et 330 modules de chimie dans le monde. Au cours des cinq dernières années, IBA a vendu environ 40% des cyclotrons à moyenne énergie. Les perspectives de croissance de cette activité sont positives grâce à la demande accrue en produits radiopharmaceutiques destinés à la tomographie par émission de positrons (TEP) dans le monde, et surtout dans les pays émergents.

IBA continue aussi à conforter son leadership en se différenciant grâce à une innovation constante. En 2013, l'entreprise a lancé sur le marché IntegraLab®ONE, un centre de radiopharmacie complet et intégré et continue à permettre la production de nouvelles molécules sur son module de chimie, Synthera®.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES RADIOPHARMACIES?

IBA RadioPharma Solutions fournit des solutions globales pour la construction d'une radiopharmacie, de la conception à l'exploitation du centre. En plus d'un équipement de production de grande qualité technologique (cyclotron, cibles, boîte de synthèse, systèmes de contrôle qualité...), IBA propose des services pour aider les clients à répondre aux normes strictes en vigueur (GMP).

PRINCIPAUX PRODUITS

IntegraLab® est une solution totalement intégrée qui combine les équipements et services nécessaires pour développer un centre de production de produits

radiopharmaceutiques. Les services incluent notamment les plans complets d'architecture du bâtiment, l'ensemble de l'équipement et l'installation et la validation d'une radiopharmacie conforme aux normes en vigueur dans le pays (cGMP).

Synthera® est un module de synthèse compact et automatisé, pour la production de molécules marquées au 18F (FDG, FcH, FLT, NaF,...) et d'autres traceurs. Synthera® a été développé pour permettre la radiochimie d'une large gamme de molécules.



ACCÉLÉRATEURS POUR L'INDUSTRIE

STÉRILISATION DE MATÉRIEL MÉDICAL
PAR FAISCEAU D'ÉLECTRONS ET RAYONS X

18



« Acheter le premier Rhodotron® était un vrai défi. C'est la meilleure décision que j'ai jamais prise. IBA ne cesse d'ailleurs de le mettre à jour dès que de nouveaux développements sont disponibles. »

*Hans Hartmann,
Directeur général de SynergyHealth.*

La division Accélérateurs industriels d'IBA fournit des accélérateurs à faisceau d'électrons et se focalise sur deux marchés : la stérilisation de matériel médical à usage unique et l'amélioration des propriétés physiques de polymères (réticulation). IBA Industrielle a réalisé d'excellentes ventes en 2013, principalement sur les marchés asiatiques.

Pour le marché de la stérilisation, IBA Industrielle a lancé, en 2013, Rhodotron® DUO, un concept qui permet aux clients de choisir de stériliser des produits médicaux soit par rayons d'électrons soit par rayons X. Le Rhodotron® DUO a pour objectif de faciliter l'accès à la stérilisation par rayons X, la technologie du futur. Étant donné les caractéristiques uniques de son produit Rhodotron®, IBA Industrielle développe une stratégie de différenciation tant au niveau du produit que de son positionnement d'intégrateur de systèmes. IBA fournit aujourd'hui plus de

60% de la puissance installée du marché des équipements de stérilisation par rayons d'électrons, et planifie la pénétration des marchés des technologies de stérilisation concurrentes telles que la stérilisation par rayons gamma ou par oxyde d'éthylène. Ces nouveaux marchés sont maintenant accessibles grâce à une innovation brevetée en 2012 par IBA qui permet au Rhodotron® de couvrir une gamme de puissance plus étendue et unique sur le marché.

Le marché de la réticulation des polymères présente actuellement une forte croissance, notamment sur le marché automobile américain. De plus en plus de constructeurs utilisent le traitement par électrons qui permet l'utilisation de câbles de taille et poids réduits, tout en respectant les normes les plus strictes. IBA a tiré profit d'une part importante de la croissance grâce à une offre globale de produits et de services.

QU'EST-CE QUE LES ACCÉLÉRATEURS POUR L'INDUSTRIE

→ IBA Industrielle est le leader mondial des accélérateurs de particules par faisceau d'électrons. Elle offre une gamme unique d'équipements ainsi que des solutions d'irradiation taillées sur mesure pour de nombreuses applications telles que la

stérilisation de matériel médical, la réticulation des polymères ou la pasteurisation à froid d'aliments.

PRINCIPAUX PRODUITS

Rhodotron® et **Dynamitron®** sont respectivement les accélérateurs de référence pour la stérilisation de produits médicaux et pour l'ionisation des polymères.



RESSOURCES HUMAINES

➔ 20

IBA // RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

DES HOMMES ET DES FEMMES, CLÉS DU SUCCÈS D'IBA

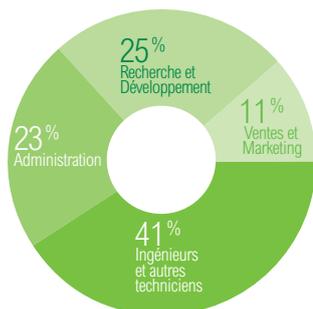
Les technologies évoluent, les talents restent ! Les collaborateurs d'IBA sont la première richesse de la Société et son principal avantage concurrentiel. Aucune autre entreprise dans nos secteurs d'activités ne bénéficie d'un tel niveau de compétence, d'expérience, ni d'une telle énergie déployée au service de la

lutte contre le cancer. Si IBA est capable d'installer une salle de protonthérapie en un temps record, c'est parce que nous maîtrisons parfaitement nos technologies de pointe. Cette maîtrise se caractérise par le talent de nos équipes, leur formation continue et l'expérience accumulée au fil du temps. Ce sont nos talents qui font la différence pour fournir à nos clients des technologies inégalées.

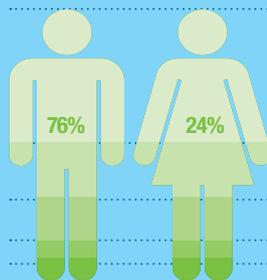
UN ESPRIT DE FORTE COLLABORATION AU PROFIT D'UNE INNOVATION CONTINUE

La culture entrepreneuriale d'IBA favorise l'autonomie des employés et un fort esprit de collaboration au sein des équipes. Notre vraie valeur ajoutée réside, aujourd'hui, dans cette collectivité multiculturelle aux expertises multiples et complémentaires. C'est pourquoi nous offrons à nos employés des

TYPE DE FONCTION



EMPLOYÉS IBA DANS LE MONDE



BELGIQUE 49%

ÉTATS-UNIS 20%

ALLEMAGNE 16%

CHINE 6%
AUTRES 9%



« Nous sommes ravis de notre expérience avec IBA. La qualité de leur équipement est très bonne. Ils sont des experts dans leur domaine et ont fait un travail remarquable dans la maintenance et l'exploitation de notre système. »

*Stuart Klein, Directeur Général MHA Executive Director,
University of Florida Proton Therapy Institute.*

possibilités de formation continue ainsi que des opportunités d'évolution dans la Société. C'est aussi au travers de la structure globale du groupe et des synergies entre nos activités, que notre personnel développe cet esprit de collaboration au profit d'une innovation continue.

DES EMPLOYÉS FIDÈLES À LA MISSION D'IBA

Une autre caractéristique d'IBA est la très grande fidélité de son personnel. De nombreux talents rejoignent IBA et y restent fidèles pour participer à la mission de l'entreprise : la lutte contre le cancer. La réalisation d'un travail passionnant, de par ses défis technologiques, allée à une finalité humaine, est à la base de la fidélisation de notre personnel. Chacun

dans la Société vit cette mission au quotidien et y développe ses compétences pour y contribuer.

L'année 2013 a été une année charnière. Nous avons achevé les changements organisationnels initiés en 2012. Cette réorganisation a permis de créer un meilleur alignement de tous et une meilleure compréhension des objectifs du groupe.

FRÉDÉRIC NOLF

Group Vice-President Human Resources

UNE ATMOSPHÈRE DE TRAVAIL PORTEUSE

En plus de sa mission de « Protéger, Améliorer et Sauver des Vies », IBA veut également contribuer à une meilleure qualité de vie de l'ensemble de son personnel. IBA met en place des initiatives portant sur le bien-être du personnel. Il s'agit par exemple

de programmes de santé ou de soutien à des activités sportives pour le personnel. Depuis plusieurs années, l'Entreprise s'attelle également à fournir au personnel de nombreuses formations sur le cancer par le biais de conférences, de brochures spécialisées et par le soutien de manifestations au profit de la lutte contre le cancer.

Par ailleurs, IBA s'est vu décerner le titre de « Best Woman Friendly Company » par l'association des ingénieurs belges (FABI/UFIB). Une belle reconnaissance de l'attention de l'entreprise pour une atmosphère de travail respectueuse.

RAPPORT DE GESTION

Tel que approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 25 mars 2014.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2013 a été caractérisé par les événements principaux suivants qui seront commentés plus en détail dans la suite du Rapport de gestion :

- Amélioration de la rentabilité suite à l'exécution des programmes d'efficacité et soutenue par la proportion grandissante des activités de services à la clientèle, qui représentent, pour 2013, 26% des revenus du segment Protonthérapie (PT) et Autres Accélérateurs.
- Les revenus d'IBA Dosimétrie et les services à la clientèle (qui, ensemble, représentent "les revenus non-liés à des projets") ont augmenté pour atteindre 42% des revenus totaux du Groupe en 2013.
- Le carnet de commandes pour la PT et les Autres Accélérateurs s'élève à EUR 183,8 millions en fin d'année 2013 (2012: EUR 243,9 millions), sans compter une réserve de projets en discussion.
- Contrat final signé avec Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH (WPE) en mars 2014, qui clôture tous les litiges en cours. IBA a aussi signé un contrat d'opération et de maintenance à long terme à des conditions commerciales standards.
- Résolution des héritages du passé:
 - Remboursement intégral du prêt à Trento (EUR 30 millions) effectué au troisième trimestre
 - Vente de l'activité Cisbio Bioassays à Argos Soditic finalisée en novembre
 - Accord obtenu avec SK Capital Partners en décembre en vue de régler tous les litiges en cours concernant IBA Molecular
 - Vente des actifs de PharmaLogic achevée postérieurement à la clôture.
- Intérêt toujours soutenu pour le système de protonthérapie d'IBA plus compact et plus abordable, Proteus[®]ONE*.
- Poursuite du déploiement dans les centres de protonthérapie IBA du Pencil Beam Scanning (PBS) qui offre une précision au millimètre près lors du traitement du cancer.
- Guidance pour 2014 confirmée: croissance des revenus de 5 à 10% et marge opérationnelle de 10%.

En matière de résultats financiers, les chiffres principaux à noter sont les suivants :

- Chiffre d'affaires impacté par le taux de change et le ralentissement de l'activité Dosimétrie sur le marché américain de la radiothérapie, ainsi que par le faible taux de conversion des projets de protonthérapie, mais toutefois largement compensé par la hausse de plus de 47% des services fournis aux installations de protonthérapie existantes toujours plus nombreuses.
- Augmentation de la marge opérationnelle à 8,6%, en bonne voie d'atteinte de l'objectif de 10% pour 2014.
- Bénéfice net rapporté de EUR 6,1 millions, malgré les coûts du litige avec l'actionnaire majoritaire d'IBA Molecular et ce, avant le retraitement des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante (IAS 21.48 - neutre sur la variation des fonds propres d'une année à l'autre).
- Le retraitement des écarts de conversion entraîne la reclassification de la catégorie "écarts de conversion cumulés" en "bénéfices non distribués", via le compte de résultats pour un montant de EUR 7,1 millions. Suite à ce retraitement, la Société rapporte une perte technique de EUR 1,1 million. Cette reclassification n'a aucune influence sur les fonds propres d'IBA qui ont augmenté pendant l'année de EUR 57,7 millions à EUR 67,2 millions.
- Dette nette de EUR 18,1 millions en fin d'année, contre EUR 58,0 millions à la fin du mois de juin 2013, suite au remboursement de l'emprunt accordé à Trento et à la vente de Bioassays

* Proteus[®]ONE est la marque déposée d'une nouvelle configuration du Proteus[®] 235, qui comprend de nouveaux développements sous réserve de l'approbation d'autorités compétentes (FDA, Organismes Européens Notifiés, et. Al.) avant la commercialisation.

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS D'IBA

Suite à la finalisation de la vente partielle de l'activité Radiopharmaceutique en 2012 et à la décision de mettre en vente l'activité Cisbio Bioassays, le segment PHARMA existant pour les exercices précédents disparaît. Comme seul reste le segment ÉQUIPEMENTS qui regroupait la Protonthérapie, les Accélérateurs de particules et la Dosimétrie, le Conseil d'administration a décidé que, dorénavant, le reporting serait organisé en 2 nouveaux segments: d'une part, le segment "Protonthérapie et Accélérateurs de particules" et d'autre part, le segment "Dosimétrie".

LE SEGMENT PROTONTHÉRAPIE ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES REGROUPE :

La Protonthérapie

qui offre des solutions clef sur porte pour le traitement plus précis du cancer par l'utilisation de faisceaux de protons avec moins d'effets secondaires.

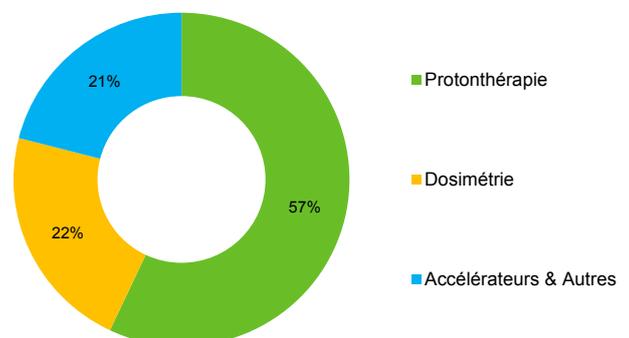
Les Accélérateurs de particules

qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radioisotopes PET ou SPECT ; et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (E-beam et X-ray de type Rhodotron®, Dynamitron®).

LE SEGMENT DOSIMÉTRIE

La Dosimétrie offre des instruments de mesure et d'assurance qualité pour la radiothérapie et l'imagerie médicale permettant au personnel soignant de vérifier que l'équipement utilisé donne les doses prévues à l'endroit visé.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

	2012 (EUR 000)	2013 (EUR 000)	Variation (EUR 000)	Variation %
Ventes net	172 204	166 589	-5 615	-3,3%
- Protonthérapie	133 213	121 202	-12 011	-9,0%
- Autres accélérateurs	38 991	45 387	6 396	16,4%
REBITDA	12 402	15 320	2 918	23,5%
<i>% des ventes</i>	7,2%	9,2%		
REBIT	9 148	11 644	2 496	27,3%
<i>% des ventes</i>	5,3%	7,0%		

Les revenus des services du segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs ont augmenté de 20% à 26% des revenus totaux du segment. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de sites de protonthérapie en activité.

Grâce à l'importance accrue des revenus des services et aux avantages tirés des programmes d'efficacité, nous avons pu enregistrer une forte augmentation du REBIT (jusqu'à 27,3 %) malgré un niveau plus faible des revenus du Groupe.

Protonthérapie

En 2013, nous avons connu un faible taux de conversion du carnet de commandes en protonthérapie (PT), essentiellement en raison du planning de production des clients. Ce constat est devenu évident au cours du premier semestre de l'année (les ventes de PT ont diminué de 14,4% au cours de cette période) et malgré une nette amélioration au cours du second semestre, cette baisse n'a pu être que partiellement compensée, de sorte que nous avons terminé l'année avec une croissance négative de 9%.

La protonthérapie reste un marché de croissance prometteur. Il est regrettable de constater que le nombre de cas de cancer ne cesse d'augmenter dans le monde entier et il faut s'attendre à ce que le nombre de ces cas traités par radiothérapie double dans les dix prochaines années. Nous nous attendons également à ce que la part d'indications cliniques pour lesquelles la protonthérapie est recommandée augmente de manière significative au

cours des prochaines années, générant ainsi une croissance importante de la demande en salles de protonthérapie.

Cette tendance devrait se confirmer avec Proteus[®]ONE, la solution à salle unique de traitement plus compacte, moins onéreuse, plus aisée à installer et à financer. Avec Proteus[®]ONE, davantage de patients dans le monde vont pouvoir bénéficier d'un traitement par protonthérapie.

L'intérêt pour Proteus[®]ONE n'a cessé de croître en 2013. IBA a déjà vendu 3 systèmes Proteus[®]ONE: à Shreveport (Etats-Unis), à Nice (France) et à Taiwan (Chine). En juin 2013, lors de la conférence annuelle sur la protonthérapie organisée par IBA, 60 spécialistes en radiothérapie de 15 pays se sont réunis en Belgique pour assister à une démonstration exclusive en usine de Proteus[®]ONE. Cette visite, ajoutée au niveau d'expertise des personnes présentes, témoigne de l'intérêt significatif que la communauté mondiale des radiothérapeutes manifeste à présent à l'égard de la protonthérapie.

Sur le plan technologique, plusieurs étapes majeures ont été franchies dans le développement de Proteus[®]ONE en 2013. IBA a remis toute la documentation nécessaire sur son portique compact de protonthérapie à la Food and Drug Administration (FDA) américaine en vue d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché. Elle a également envoyé le nouveau portique au Willis-Knighton Cancer Center en Louisiane afin d'y être testé. De plus, IBA est parvenue à accélérer et à extraire un faisceau de protons à partir de son Synchrocyclotron compact

d'une intensité conforme à une utilisation pour la technologie du Pencil Beam Scanning (PBS).

Un autre facteur qui devrait accélérer l'adoption de la protonthérapie est le nombre croissant d'études cliniques qui établissent la supériorité de ce mode de traitement dans un nombre toujours plus grand d'indications cancéreuses. Si, aujourd'hui, la protonthérapie représente moins de 1% des traitements en radiothérapie, des études, comme le rapport du Nederlands Gezondheidsraad, estiment que plus de 17% des patients soignés par radiothérapie auraient avantage à être traités par protonthérapie.

IBA aide ses partenaires cliniques dans l'élaboration de ces études cliniques, dans le développement et la diffusion de protocoles pour de nouvelles indications, telles que le cancer du poumon, du sein et du pancréas. IBA facilite aussi la diffusion d'informations didactiques et éducatives à l'attention des médecins et des patients par le biais du soutien de fondations, de plateformes éducatives et d'autres associations de patients. En coopération avec des partenaires académiques comme l'Université de Pennsylvanie (U-Penn), IBA a créé en 2013 un corpus de formations et de certifications des équipes cliniques.

La croissance de la reconnaissance des avantages cliniques de la protonthérapie a permis d'accroître les niveaux d'investissement des gouvernements dans cette technologie au niveau international. À titre d'exemple, les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas ont déclaré qu'ils reconnaissent la valeur médicale de ce mode de traitement et qu'ils avaient l'intention d'investir des sommes considérables dans l'achat d'équipements de protonthérapie. Par conséquent, plusieurs appels d'offres publics ont été lancés dans ces deux pays au cours de l'année 2013 et devraient se traduire en opportunités commerciales au cours des prochaines années.

La protonthérapie est la principale source de croissance d'IBA pour l'avenir et c'est justement sur ce marché que l'entreprise occupe une position de leader mondial incontesté. Plus de la moitié du marché mondial de la protonthérapie est équipée par des installations fabriquées par IBA et plus de 25 000 patients dans le monde ont été traités avec des équipements IBA, soit plus que l'ensemble des

patients traités sur les installations concurrentes combinées.

Au cours de l'année 2013, IBA a de nouveau prouvé qu'elle était capable d'accélérer la vitesse à laquelle ses nouveaux centres de protonthérapie sont installés et prêts à recevoir des patients, réduisant ainsi les risques technologiques et financiers des intervenants. Au cours du premier semestre de l'année, IBA a installé en seulement 12 mois un cyclotron cliniquement opérationnel, une ligne de faisceau et une salle de traitement ultramoderne dans le centre de protonthérapie ProCure à Seattle. Ce délai, jamais égalé par la concurrence, a été réitéré pour le centre Provision à Knoxville (États-Unis).

IBA a aussi démontré son avance dans le déploiement de nouvelles technologies en 2013. Pratiquement tous les centres de protonthérapie construits par IBA sont sur le point d'être équipés de la technologie IMPT unique à IBA, le Pencil Beam Scanning (PBS). Dix centres bénéficient déjà de la technologie PBS et sept autres centres en seront équipés dans les mois à venir. La technologie PBS offre une précision au millimètre près qui permet à la dose de protons d'être modelée de manière à atteindre les plus hauts niveaux de conformité et d'uniformité et ce, pour traiter des tumeurs aux formes les plus complexes.

Afin d'optimiser la précision du traitement, IBA conçoit des solutions novatrices avec ses partenaires pour la protonthérapie guidée par l'image. En novembre 2013, IBA a reçu l'autorisation de mise sur le marché de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour son logiciel d'imagerie. Cette nouvelle gamme de produits permettra de développer à l'avenir des solutions spécifiques de protonthérapie guidée par l'image (IGPT). Le but final de ces techniques est d'avoir, en temps réel, une vision très précise de la localisation de la tumeur et de son environnement direct, de manière à bénéficier au maximum de la précision de la protonthérapie.

Afin de maintenir son avance technologique sur ces marchés, IBA a continué d'investir dans la recherche et le développement.

Autres Accélérateurs

La division Autres Accélérateurs a enregistré une excellente croissance en 2013, avec des revenus en hausse de 16,4% sur l'ensemble de l'année. Nous avons également enregistré une prise de commandes importante pendant l'année, ce qui donne une bonne visibilité pour une année 2014 prometteuse.

Équipements de radiopharmacie

IBA a acquis une expertise unique dans la construction de centres de production de radiopharmaceutiques médicaux dans le monde entier. S'appuyant sur cette expertise, l'équipe d'IBA Radiopharma Solutions assiste les départements de médecine nucléaire et les centres de distribution de produits radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et la gestion de leur radiopharmacie. En effet, acheter un cyclotron n'est que la première étape du projet complexe qu'est l'installation d'une radiopharmacie entièrement fonctionnelle. Ce projet requiert en effet l'intégration de tous les composants et équipements auxiliaires pour rendre la radiopharmacie complètement opérationnelle et performante.

Grâce à son savoir-faire unique, l'activité IBA Radiopharma Solutions a connu une année 2013 record en termes de ventes. IBA a décroché d'importants contrats dans toutes les régions, confirmant ainsi sa position de leader mondial en vente de cyclotrons de moyenne et haute énergie. Par exemple, IBA a vendu aux Etats-Unis un Cyclone[®] 70 qui servira à produire quotidiennement les isotopes utilisés dans le diagnostic de maladies cardiovasculaires et d'autres maladies graves. IBA est la seule entreprise à avoir démontré sa capacité à fournir l'expertise nécessaire pour installer avec succès un cyclotron 70 MeV à haute énergie.

IBA RadioPharma Solutions a installé près de 200 cyclotrons et 330 modules de chimie dans le monde. Au cours des cinq dernières années, IBA a vendu environ 40% des cyclotrons à moyenne énergie.

Les perspectives de croissance de cette activité sont positives grâce à la demande accrue en produits radiopharmaceutiques destinés à la tomographie par émission de positrons (TEP) dans le monde, et surtout dans les pays émergents.

IBA continue aussi à conforter son leadership en se différenciant grâce à une innovation constante. En 2013, l'entreprise a lancé sur le marché IntegraLab[®] ONE, un centre de radiopharmacie complet et intégré et continue à permettre la production de nouvelles molécules sur son module de chimie, Synthera[®].

Accélérateurs industriels

La division Accélérateurs industriels d'IBA fournit des accélérateurs à faisceaux d'électrons et se focalise sur deux marchés: la stérilisation de matériel médical à usage unique et l'amélioration des propriétés physiques de polymères (réticulation). Depuis cinq ans, IBA Industrielle détient plus de 50% de part de marché.

Dans le domaine de la stérilisation, IBA a lancé une nouvelle configuration en 2013, le Rhodotron[®] DUO. Il permet aux clients de stériliser les dispositifs médicaux par rayons X ou par faisceaux d'électrons.

Grâce aux propriétés uniques du Rhodotron[®] DUO, IBA a développé une stratégie de différenciation tant au niveau du produit que de son positionnement d'intégrateur de systèmes. IBA fournit aujourd'hui plus de 90% de la puissance installée du marché des équipements de stérilisation par faisceaux d'électrons et planifie de pénétrer les marchés des technologies de stérilisation concurrentes, comme la stérilisation par rayons gamma ou par oxyde d'éthylène. Ces nouveaux marchés sont maintenant accessibles grâce à une innovation brevetée en 2012 qui permet au Rhodotron[®] de couvrir une gamme de puissance plus étendue que celle des concurrents d'IBA.

Il existe de nombreuses opportunités d'utilisation de la technologie des accélérateurs IBA en dehors du marché des équipements médicaux. Par exemple, sur le marché automobile américain, de plus en plus de constructeurs utilisent le traitement par électrons qui permet l'utilisation de câbles de taille et poids réduits, tout en respectant les normes les plus strictes. IBA a tiré profit d'une part importante de la croissance grâce à une offre globale de services ainsi qu'au développement récent de l'accélérateur Easy-e-Beam. Ce système de traitement par électrons répond aux besoins spécifiques de l'industrie automobile.

DOSIMÉTRIE

	2012 (EUR 000)	2013 (EUR 000)	Variation (EUR 000)	Variation %
Net Sales	48 902	45 923	-2 979	-6,1%
- Dosimétrie	48 902	45 923	-2 979	
REBITDA	8 023	7 423	-600	-7,5%
% des ventes	16,4%	16,2%		
REBIT	7 668	6 715	-953	-12,4%
% des ventes	15,7%	14,6%		

Les incertitudes sur le marché américain des équipements médicaux et la faiblesse du dollar américain face à l'euro ont généré une baisse des revenus de la division Dosimétrie (-6,1%) en 2013. Toutefois, nous avons constaté des signes de relance dans la prise de commandes au 4^{ème} trimestre et le carnet de commandes a grimpé à EUR 12,7 millions (soit EUR +2,8 millions par rapport à 2012).

Le REBITDA est resté pratiquement stable en pourcentage par rapport à l'année 2012, malgré la baisse des revenus.

Avec plus de 10 000 utilisateurs au niveau mondial, IBA Dosimétrie est le leader du marché, et fournit des solutions haut de gamme pour mesurer et analyser les doses de radiations reçues par les patients en radiologie et lors de traitement par radiothérapie.

Il existe deux domaines d'application des rayons pour les patients: le diagnostic par imagerie médicale (comme les rayons X ou la tomographie informatique) et le traitement du cancer (par radiothérapie). Dans les deux cas, une radiation est utilisée afin d'améliorer la qualité des soins au patient. Toutefois, cette radiation se doit d'être utilisée avec précaution, afin d'optimiser la qualité du diagnostic ou de la thérapie, tout en réduisant les risques associés. Alors qu'en imagerie médicale, l'objectif est avant tout de minimiser les doses auxquelles sont soumis les patients (tout en maintenant la qualité de l'image), en radiothérapie par contre, il s'agit d'exposer les cellules cancéreuses à un maximum de rayons destructeurs, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au maximum l'exposition des cellules saines.

Vu la prise de conscience croissante du secteur médical pour la sécurité des patients, il faut s'attendre à ce que les segments de la dosimétrie et du contrôle qualité connaissent une belle progression au cours des prochaines années, avec une croissance à un chiffre sur les marchés développés et une croissance à deux chiffres sur les marchés émergents. La tendance croissante de fusionner les appareils d'imagerie aux machines de radiothérapie offre de nouvelles opportunités à IBA Dosimétrie.

En 2013, l'International Competence Center (ICC) d'IBA Dosimétrie a proposé plusieurs programmes de formation en dosimétrie du plus haut niveau, permettant ainsi aux utilisateurs d'utiliser au mieux ces équipements de pointe.

En 2013, IBA Dosimétrie a apporté des améliorations à plusieurs produits:

- Une version améliorée du produit à succès MatriXX qui permet de contrôler le plan de traitement d'un patient lors de l'utilisation de nouvelles technologies en radiothérapie (doses plus élevées).
- Une nouvelle version du Compass (3.0) qui permet une vérification du plan de traitement en 3D anatomique encore plus rapide et précise.
- Le nouveau logiciel pour la vérification en 2D du traitement du patient a été doté de nouvelles fonctionnalités qui augmenteront son efficacité grâce à une meilleure méthode de travail et une nouvelle interface graphique.

➤ La ligne de produits VISICOIL s'agrandit pour rendre la radiologie interventionnelle plus aisée et plus sûre. Ce nouveau produit permet à

l'oncologue de positionner et traiter le patient de manière très précise lors des séances de radiothérapie.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS

IBA a enregistré un recul de ses revenus de 3,9% à EUR 212,5 millions en 2013 (2012: EUR 221,1 millions). Cette baisse est due aux taux de change, à un ralentissement sur le marché américain de la radiothérapie pour la division Dosimétrie ainsi qu'à un faible taux de conversion des projets de protonthérapie. Elle a toutefois été partiellement compensée par une hausse de plus de 47% des revenus générés par les services fournis aux centres de protonthérapie en nombre croissant.

Certains changements dans l'affectation des coûts entre le coût des ventes et les charges d'exploitation, suite à la mise en application d'un nouveau système d'information opérationnel et comptable (ERP intégré), ont modifié la comparaison entre 2013 et 2012. Un montant total de EUR 3,7 millions a été déplacé du coût des ventes vers les charges d'exploitation G&A (frais généraux et administratifs), ce qui explique la hausse de EUR 3,1 millions dans les G&A entre 2012 et 2013 malgré le plan de réduction des coûts mis en œuvre dans l'Entreprise. Corrigés de cet effet, les frais généraux et administratifs auraient diminué de 1,9%.

Le résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières (REBIT) a continué à s'améliorer par rapport à 2012, grâce à la croissance des revenus des services (+27,6%) et aux avantages tirés du programme de productivité et d'efficacité mis en place par l'Entreprise. Le REBIT de l'Entreprise a augmenté de 9,2% en 2013 passant de EUR 16,8 millions en 2012 à EUR 18,4 millions en 2013 malgré la baisse de 3,9% des revenus.

Les événements non-récurrents, principalement liés au litige du projet Essen, au litige avec SK Capital, la vente de Bioassays et aux dépenses de restructuration, ont conduit à un bénéfice net de EUR 6,1 millions, avant le retraitement des ajustements des écarts de conversion dans le compte de

résultats suite à la liquidation d'IBA Mediflash Holding.

Le recyclage des écarts de conversion entraîne la reclassification de la catégorie "écarts de conversion cumulés" en "bénéfices non distribués", via le compte de résultats, suite à la fermeture d'une holding dormante en Suède pour un montant de EUR 7,1 millions. Cette reclassification n'a aucune influence sur les fonds propres d'IBA qui ont augmenté pendant l'année de EUR 57,7 millions à EUR 67,2 millions en fin d'année.

Le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'année 2013 afin de contribuer à renforcer les fonds propres du Groupe nécessaires pour faire face à la croissance attendue en protonthérapie dans les années à venir.

Les flux de trésorerie opérationnels s'élèvent à EUR 6,8 millions en 2013, ce qui représente une nette amélioration par rapport au montant négatif d'EUR 30,7 millions en 2012. Cette évolution positive est notamment due au paiement reçu du centre de protonthérapie de Trento afin de rembourser un crédit fournisseur. Les flux de trésorerie des activités d'investissement sont positifs, avec EUR 5,9 millions grâce aux EUR 13,1 millions reçus pour la cession de Bioassays au cours du deuxième semestre de 2013.

La dette nette à la fin de l'année s'élève à EUR 18,1 millions, en baisse par rapport aux EUR 58,0 millions à la fin du mois de juin 2013. Pendant l'année, IBA a remboursé l'intégralité de son emprunt bancaire d'EUR 31,5 millions souscrit pour le projet Trento, en Italie, et a remboursé EUR 2,5 millions de son emprunt auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement). Au 1er semestre 2013, la SRIW (fonds d'investissement de la région wallonne) a aussi libéré EUR 10 millions complémentaires au

prêt subordonné d'EUR 10 millions qu'elle a accordé à IBA depuis 2012.

BILAN CONSOLIDÉ ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Dans le bilan consolidé à fin 2012 et 2013, les positions bilantaires des activités destinées à être cédées se trouvent agrégées sur les lignes des actifs destinés à être cédés et des passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés. Il s'agit principalement des actifs et passifs relatifs aux activités Cisbio Bioassays et PharmaLogic en 2012 et à l'activité PharmaLogic en 2013.

Les actifs non courants diminuent de EUR 1,3 million au cours de l'exercice 2013, essentiellement suite aux effets combinés:

- Augmentation des impôts différés et des sociétés mises en équivalence;
- Diminution des immobilisations corporelles et des autres créances à long terme.

Le goodwill fin 2013 (EUR 3,8 millions) reste pratiquement inchangé et concerne l'activité de Dosimétrie.

Les immobilisations incorporelles (EUR 9,1 millions) et corporelles (EUR 7,7 millions) décroissent conjointement de EUR 2,4 millions. La variation de l'année s'explique essentiellement par la vente du bâtiment à Long Island.

Les sociétés mises en équivalence et les autres investissements augmentent de EUR 4,5 millions principalement à la suite de la réévaluation du prêt subordonné conclu avec Rose Holding SARL, le véhicule d'investissement constitué dans le cadre de la transaction SK, et s'élèvent à fin 2013 à un total de EUR 36,2 millions. À noter que les actifs liés au développement de nouvelles molécules en TEP (Tomographie par Émission de Positrons) ont été complètement réduits de valeur.

Les actifs d'impôts différés ont augmenté de EUR 4,4 millions et représentent les pertes récupérables sur les résultats futurs, essentiellement sur l'entité IBA SA et sur les entités américaines pour EUR 15,9 millions et des différences temporaires sur les entités américaines et chinoises pour EUR 2,1 millions.

Les autres actifs à long terme diminuent de EUR 7,9 millions pour atteindre EUR 18,3 millions. Ce changement est essentiellement attribuable à la réduction de valeur sur une créance à long terme s'élevant à EUR 8,9 millions lié à l'accord avec SK Capital Partners, au transfert à court terme d'un emprunt obligataire subordonné de EUR 4,7 millions, au paiement des intérêts à recevoir sur le projet de protonthérapie Trento pour EUR 4,9 millions, à la reconnaissance d'éléments de rémunération différée liés à la vente de l'entreprise Cisbio Bioassays pour un montant de EUR 6,3 millions et, finalement, à la reconnaissance d'un prêt fait à une société tierce pour EUR 3,8 millions.

En ce qui concerne les actifs courants qui s'élèvent à EUR 188,4 millions à fin 2013, la diminution très importante de EUR 103,2 millions par rapport à 2012 provient principalement de la finalisation de la transaction Cisbio Bioassays pour EUR 33,2 millions et d'autres diminutions pour EUR 70,0 millions.

La baisse de EUR 11,2 millions des stocks et commandes en cours d'exécution s'explique par une diminution de EUR 17,1 millions sur les projets en cours de fabrication compensée par une augmentation de EUR 6,1 millions des matières premières et fournitures ainsi que des produits finis.

Les créances commerciales diminuent de EUR 7,9 millions, dont EUR 2,9 millions sont attribuables aux paiements reçus des créances sur les hôpitaux en Espagne et en Italie qui ont été vendus au Groupe en vertu de la cession partielle de l'activité Radiopharmaceutique et EUR 5,0 millions sont liés à l'activité régulière du Groupe.

La diminution de EUR 38,7 millions des autres créances est liée principalement au reclassement des autres passifs à court terme des acomptes reçus sur un contrat de protonthérapie et pour lesquels la créance correspondante n'a pas été décomptabilisés pour EUR 36,0 millions.

À fin 2013, les actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à EUR 3,2 millions et concernent PharmaLogic et IBA Radioisotopes France SAS. À fin 2012, les EUR 35,3 millions étaient principalement relatifs à l'activité Cisbio Bioassays, PharmaLogic et IBA Radioisotopes France SAS.

Les passifs non courants diminuent de EUR 7,0 millions par rapport à fin 2012 et s'établissent à EUR

53 millions fin 2013. Cette évolution s'explique principalement par les mouvements suivants:

- Les dettes à long terme augmentent de EUR 5,1 millions, essentiellement suite à l'octroi par la SRIW d'un prêt de EUR 10 millions en plus des EUR 10 millions déjà accordés en 2012 et le reclassement de la dette à court terme du prêt de la BEI pour un montant de EUR 5,0 millions correspondant à la partie remboursable de ce prêt à moins d'un an. À fin 2013, les dettes à long terme s'élèvent à EUR 41,9 millions, comprenant EUR 21,3 millions relatif à l'emprunt de la Banque européenne d'investissement, EUR 20 millions pour le prêt de la SRIW et le solde de EUR 0,6 million composé de dettes à long terme liées aux contrats de location financement.
- Les provisions à long terme diminuent de EUR 9,7 millions, principalement suite au reclassement de provisions vers le court terme et à la reprise de la provision pour démantèlement pour le site de Gand.
- La diminution de EUR 0,6 million des autres dettes à long terme résulte du transfert vers le court terme de la majeure partie des dettes résultant des avances récupérables octroyées par la Région wallonne pour financer la recherche et le développement surtout en protonthérapie qui sont remboursables selon un pourcentage des revenus enregistrés annuellement.

Les passifs courants diminuent de EUR 107,1 millions pour atteindre EUR 161,5 millions. Notons les éléments suivants:

- Les provisions à court terme, qui se sont élevés fin 2013 à EUR 21,2 millions, ont diminué de EUR 25,7 millions, principalement suite aux mouvements de provisions sur les dispositions relatives au litige avec le client de protonthérapie WPE (projet "Essen") décrites plus loin dans le présent rapport et aux flux de provisions relatives au règlement des réclamations et contre-réclamations concernant IBA Molecular.
- À fin 2013, les dettes à court terme de EUR 5,2 millions comprennent EUR 5 millions relatifs au prêt de la Banque européenne d'investissement correspondant à la partie remboursable à moins d'un an, et la part à court terme des obligations

de location-financement pour le solde de EUR 0,2 million.

- Les autres dettes à court terme à fin 2013 s'élèvent à EUR 102,6 millions, en diminution de EUR 25,1 millions par rapport à 2012. Cette diminution est liée principalement à la diminution des acomptes reçus sur un contrat de protonthérapie pour EUR 36,0 millions, compensée en partie par l'augmentation des paiements contractuels anticipés reçus pour les commandes en cours de fabrication en protonthérapie pour EUR 10,8 millions.
- À fin 2013, les passifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à EUR 0,3 million et sont liés à la société IBA Radioisotopes France SAS. À fin 2012, les EUR 11,5 millions étaient principalement relatifs à l'activité Cisbio Bioassays et IBA Radioisotopes France SAS.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe ont diminué de EUR 13,6 millions en 2013, en raison principalement de EUR 15 millions de sortie de trésorerie liés aux obligations avec SK, EUR 11,7 millions de sortie de trésorerie liés à des ajustements de fonds de roulement liés à la protonthérapie ; le tout compensé en partie par la rentrée de trésorerie de EUR 13,1 millions résultant de la vente de l'activité Cisbio Bioassays.

La dette nette à la fin de l'année s'élève à EUR 18,1 millions, en réduction par rapport aux EUR 28,0 millions à la fin de l'année précédente. En outre, au cours de la seconde moitié de l'année, IBA a remboursé le prêt à long terme (crédit de fabrication) lié au financement d'un projet de protonthérapie et a continué à rembourser le prêt à long terme qu'elle a souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2013, les dépenses de recherche et de développement pour les activités poursuivies du Groupe s'élèvent à EUR 24,4 millions sous déduction de EUR -1,35 million de crédits d'impôt recherche provisionnés et de EUR 1,43 million liés au développement de nouvelles molécules en collaboration avec SK Capital et rapportés en "quote-part dans le (bénéfice)/perte des entités mises en équivalence".

Corrigées de ces montants, les dépenses réelles en recherche et développement s'élèvent à EUR 25,83 millions, soit 12% du chiffre d'affaires.

Chez IBA, les dépenses de recherche et développement sont prises en charge directement dans le compte de résultats. Ces investissements considérables permettent à la Société de rester un des leaders mondiaux sur tous les marchés où elle est active.

AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital avec dérogation au droit de préférence des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

En avril 2013, IBA a offert en souscription 125 000 actions en faveur du personnel du Groupe. Le 11 juillet 2013, il a été constaté que sur les 125 000 actions nouvelles offertes en souscription, 10 231 actions nouvelles ont été souscrites au prix de 5,04 EUR chacune. Les actions offertes en souscription sont des actions nominatives ordinaires représentatives du capital d'IBA (sans strips VVPR) et créées avec jouissance à compter de l'exercice 2013. Elles ont été offertes à un prix de souscription égal au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'offre diminué d'une décote de 16,67%. Ces actions sont indisponibles pendant une période de 3 ans à compter de la fin de la période de souscription.

En 2013, il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES – ART 624 C. SOCIÉTÉS

Durant l'exercice 2013, IBA SA n'a pas acquis d'actions propres. Au 31 décembre 2013, IBA SA détenait donc toujours 75 637 actions propres.

COMPTES STATUTAIRES D'IBA SA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Ion Beam Applications SA présente pour l'exercice 2013 des ventes et prestations de services qui passent de EUR 212 millions en 2012 à EUR 196 millions, soit une diminution de 8,0%. Cette diminution des revenus est notamment liée à l'évolution de l'état d'avancement des contrats en cours.

Le résultat d'exploitation qui affichait une perte de EUR 1 million en 2012, est passé à un bénéfice de EUR 27 millions, malgré la diminution du chiffre d'affaires. Ceci est dû à l'amélioration des marges opérationnelles, mais aussi au fait que les règles comptables belges ont été modifiées de manière à amortir les coûts de recherche et développement sur 3 ans, alors qu'ils étaient amortis auparavant sur 1 an. Cela a eu un impact positif d'environ de EUR 13 millions sur le bénéfice d'exploitation de 2013.

La Société enregistre un bénéfice courant avant impôts de EUR 23,3 millions par rapport à une perte de EUR 25 millions en 2012. La perte de 2012 était principalement due aux impacts de la vente de l'activité Pharma et des frais supplémentaires qui se rapportent à la poursuite des opérations sur le site de protonthérapie à Essen, Allemagne en attendant la pleine résolution du différend entre la Société et son client WPE. En plus des impacts décrits ci-

dessus, le bénéfice de l'année en cours a été considérablement améliorée (EUR 11,4 millions) par l'impact de la liquidation de la filiale suédoise d'IBA, Mediflash Holding AB. Cet impact résulte de la réévaluation à la juste valeur des actions de la filiale IBA dosimétrie GmbH détenue à 100%.

Conformément à l'article 96.6 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration est d'avis que, malgré les pertes reportées des deux derniers exercices, les comptes annuels doivent être établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les pertes du passé proviennent d'événements non récurrents liés à un contrat de protonthérapie ainsi qu'à la vente par IBA de sa participation majoritaire dans l'activité pharmaceutique.

Les perspectives opérationnelles récurrentes de la Société restent positives et le Conseil d'administration estime que la Société remplira ses engagements bancaires tout au long de 2014.

À fin 2013, la Société possède six succursales en Tchéquie à Prague, en France à Orsay, en Pologne à Cracovie, en Italie à Trento, en Corée à Séoul, et en Suède à Uppsala. Ces succursales ont été constituées dans le cadre des activités de Protonthérapie.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA RÉUNION DU CONSEIL DU 7 MAI 2013,

Ayant à statuer sur l'approbation du plan d'acquisition d'actions pour les employés et collaborateurs de IBA SA et de ses filiales belges, a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés. Ce conflit d'intérêts a concerné les administrateurs-délégués en leur qualité de bénéficiaires dudit plan.

Les administrateurs concernés par le conflit d'intérêts décident de ne pas assister aux délibérations relatives aux propositions à l'ordre du jour, ni de prendre part au vote. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les termes du plan d'acquisition d'actions pour les employés et les collaborateurs d'IBA SA et de ses filiales belges et les termes du rapport spécial du Conseil rédigé en application de l'article 596 du Code des Sociétés. La décision du Conseil a ensuite été communiquée aux administrateurs-délégués.

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Conformément à l'article 96, 9° du Code des Sociétés, le Conseil d'administration d'IBA informe que Monsieur Yves Windelincx, président du Comité d'audit et membre du Conseil d'administration depuis 2010, est l'ex-Président-Directeur-Général du Comité de Direction du Groupe Ducreire, spécialisé en assurance-crédit à la grande exportation. À ce titre, il a participé à de nombreux Comités d'audit, de même qu'il a dû étudier et gérer l'assurance et le financement de grands projets à hauts risques. Il est administrateur indépendant dans différentes autres sociétés (notamment Besix jusqu'en juin 2013, Desmet Engineers and Contractors, Balteau, Concordia, l'Agence pour le Commerce extérieur). Dans l'une d'entre elles, il est également président du Comité d'audit. Yves Windelincx n'exerce plus de fonction exécutive dans aucune société.

Conformément au même article, le Conseil d'administration d'IBA informe que Mme Kathleen Vandeweyer, membre du Comité d'audit et membre du Conseil d'administration depuis 2013, est le CFO de Worldline SA/NV, une société du groupe Atos. En cette qualité, elle participe à de nombreux comités d'audit et est responsable de la gestion financière globale de Worldline, en ce compris pour l'établissement des comptes annuels, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie et le contrôle financier des opérations. Mme Kathleen Vandeweyer n'exerce pas de fonction exécutive dans aucune société.

ACQUISITIONS ET DESINVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS EN 2013

Le 18 novembre 2013, IBA a annoncé la clôture de la vente de 100% de son activité Cisbio Bioassays. Cette fermeture a conduit à un paiement à IBA de EUR 16,3 millions. En outre, le contrat comprend un versement additionnel (earn-out) de EUR 1 million sur base des résultats consolidés de Cisbio Bioassays pour l'exercice 2013, un versement additionnel de EUR 1,4 million si et quand certaines

créances à long terme sont encaissées (prévu pour 2015) et d'un prêt de EUR 7,5 millions remboursable sur une période de maximum sept ans via une allocation de 60% de l'EBIT excédant un certain seuil. Les intérêts sur ce prêt seront perçus aux conditions du marché. Tout solde impayé après le délai de 7 ans sera perdu.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

À côté des risques auxquels sont exposées toutes les sociétés industrielles, une liste de facteurs de risques significatifs spécifiques à l'activité d'IBA est reprise ci-après. Cette liste ne prétend pas être exhaustive.

AUTORISATIONS

Plusieurs produits et équipements fournis par IBA sont soumis à une autorisation de mise sur le marché ou à l'enregistrement en tant qu'équipements médicaux ou produits pharmaceutiques. Ces autorisations sont nécessaires dans chaque pays où IBA veut commercialiser un de ses produits ou équipements. Pour les équipements de protonthérapie, à fin de 2013, IBA disposait des autorisations de mise sur le marché pour les États-Unis (FDA), pour l'Union européenne (LRQA), pour l'Australie (TGA), pour la Chine (SDA), pour la Russie (Gost-R) et la Corée du Sud (KFDA). Ces autorisations peuvent toujours être remises en cause par les autorités compétentes. Du fait des évolutions technologiques des équipements d'IBA, des autorisations complémentaires doivent par ailleurs être sollicitées. C'est le cas en particulier du Proteus[®] ONE en cours de développement.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société continue d'investir de façon importante en recherche et développement et il ne faut pas négliger

la probabilité qu'un de ses développements de prototype ou de nouvelle molécule ne soit pas commercialisable ou devienne obsolète en cours de développement suite à des évolutions technologiques concurrentes.

REMBOURSEMENT DE SOINS DE SANTÉ

L'intervention des organismes de remboursement de soins de santé dans les frais de diagnostic par scanner PET (Tomographie par Émission de Positrons), SPECT (Tomographie par Émission Monophotonique) ou dans les frais de traitement de certaines maladies pour lesquelles le matériel construit par IBA intervient directement ou indirectement est sujette à révision. L'attitude de ces organismes en matière de remboursement de soins de santé aura une influence sur le volume de commandes qu'IBA pourra obtenir. Les interventions de ces organismes de remboursement de soins de santé sont très différentes d'un pays à l'autre.

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR PRODUITS LIVRÉS ET À LIVRER

L'utilisation des produits fabriqués par IBA peut l'exposer à certaines actions en responsabilité. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommage résultant d'une action

en responsabilité civile ou du fait de ses produits. En particulier, dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut donner lieu à d'importantes actions en justice, le risque qu'un patient, non satisfait des prestations reçues avec des produits fournis par IBA, assigne cette dernière ne peut être exclu. La Société ne peut garantir que ses couvertures d'assurances seront toujours suffisantes pour la protéger contre un tel risque ou qu'il lui sera toujours possible de se couvrir contre de tels risques.

RISQUES DE CHANGE

La Société est exposée aux risques de change lors de la conclusion de certains contrats en devises ou à l'occasion d'investissements à l'étranger. Dans toute la mesure du possible, la Société met en place les instruments financiers nécessaires pour limiter son exposition à de tels risques. Les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers, de même que la politique de la Société quant au risque de prix, de liquidité et de trésorerie sont plus amplement décrits dans les notes aux comptes consolidés de la Société dans la section réservée.

RISQUES DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La Société prend des participations dans des sociétés dont le secteur d'activité est complémentaire à celui d'IBA. Dans la plupart des cas, il s'agit de sociétés récemment créées, et dans des secteurs innovants. IBA ne peut garantir que tous ces investissements seront générateurs de profits dans le futur et que certains projets ne seront pas arrêtés purement et simplement. Dans certains cas, IBA place également ses surplus de trésorerie dans des instruments financiers très liquides et à haut rating, mais ne peut toutefois pas présumer des changements brutaux de ces ratings, ni de modifications de marché entraînant la disparition de cette liquidité.

RISQUES DE DÉMANTELEMENT

IBA conserve un centre qui abrite un cyclotron en activité. À cet égard, elle s'engage à prévoir les moyens pour remettre en état le site d'exploitation sur lequel elle poursuit ses activités. IBA a également conservé dans le cadre de la transaction de vente de ses activités Radiopharmaceutiques une

responsabilité pour 5 ans si les fonds cantonnés pour couvrir le décommissionnement des installations de Saclay en France devaient devenir inférieurs à la provision actualisée, sur une période courant jusqu'à 2021 ou 2042 selon les cas. Les risques encourus découlent d'une part de l'évolution possible du taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation (TEC30) et d'autre part du rendement qui sera obtenu sur les actifs confiés à la gestion d'une société indépendante de gestion d'actifs.

DÉPENDANCE VIS-A-VIS DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL

Depuis sa constitution, le nombre de personnes hautement qualifiées que la Société emploie a fortement augmenté.

Il est néanmoins possible que la défection de certains membres-clés du personnel, possédant une compétence spécifique, puisse affecter momentanément une des activités de l'Entreprise.

DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'UN CLIENT PARTICULIER OU D'UN NOMBRE LIMITÉ DE COMMANDES

De manière générale, la clientèle d'IBA est diversifiée et localisée sur plusieurs continents. Pour ses équipements, en particulier pour les systèmes de protonthérapie, la Société dépend d'un nombre de commandes par an dont la réalisation s'étend en général sur plusieurs exercices comptables. La réalisation d'une commande en plus ou en moins ou pour des produits différents de ceux prévus en début d'année est une caractéristique du domaine d'activité qui peut avoir un impact significatif sur plusieurs exercices comptables. Inversement, le délai de réalisation du carnet de commandes de la Société lui procure une bonne visibilité sur son activité plusieurs mois à l'avance.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (BREVETS)

La Société est détentrice de droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits relèvent du savoir-faire lié à certains membres du personnel ou à certains procédés de production et ne sont pas protégés par des brevets.

La Société a déposé des brevets mais il ne peut être garanti que ces brevets seront suffisamment larges pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher l'accès de la concurrence à une technologie semblable. La Société ne peut garantir que la défection de certains membres de son personnel n'aura pas de conséquences néfastes sur ses droits de propriété intellectuelle.

CONCURRENCE ET RISQUE D'OBSOLESCENCE RAPIDE D'UN PRODUIT

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant l'ensemble des marchés où elle est présente. Mais sur certains de ces marchés, elle fait face à quelques concurrents qui comptent parmi les plus grandes sociétés du monde. Ces concurrents disposent de réseaux commerciaux et, surtout, de moyens financiers importants et sans comparaison avec ceux d'IBA. Il n'est également pas exclu qu'une technologie nouvelle, notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme actuelle des produits d'IBA, puisse être mise au point.

Le développement d'une nouvelle thérapie et sa commercialisation requièrent toutefois une période relativement longue.

PÉNALITES ET GARANTIES

Il arrive qu'à certains contrats soient attachées des garanties ou des pénalités qui s'élèvent en général à quelques pour-cent du montant du contrat dans les contrats de ventes classiques mais à des montants plus considérables dans le cadre des partenariats publics privés dans la mesure où les pénalités doivent y couvrir le financement associé. De telles clauses sont applicables à un nombre limité de contrats et sont présentes essentiellement dans le cadre des contrats de protonthérapie. Il ne peut donc être exclu qu'une telle clause de garantie ou de pénalité soit exercée un jour par un client.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Comme annoncé aujourd'hui, IBA a signé les contrats finaux qui mettent fin au litige du projet Essen avec le Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH (WPE). En signant ces contrats, WPE a finalisé l'acquisition du centre de protonthérapie d'Essen auprès de STRIBA Protonentherapiezentrum GmbH (STRIBA), la joint-venture 50/50 entre IBA et STRABAG (Strabag Projektentwicklung GmbH), le fournisseur contractuel du centre. Comme le transfert du centre est désormais terminé, IBA n'est plus exposée à d'autres litiges basés sur les anciennes structures et dispositions contractuelles. En outre, IBA et WPE ont signé un contrat d'exploitation et de maintenance à long terme et une rémunération a été convenue pour les services d'exploitation et de maintenance fournis précédemment par IBA en 2013. Le centre de protonthérapie d'Essen a traité son premier patient en mai 2013.

Le 17 mars 2014, IBA a annoncé la signature d'un accord pour la vente à un fonds d'investissement privé des actifs de PharmaLogic PET Service of Montreal Company, une société canadienne dans laquelle IBA possède une participation substantielle bien que minoritaire. Environ 85% du prix a été versé à PharmaLogic à la signature de l'accord et le solde sera payé à l'issue d'une période de deux ans. Les paiements seront au fur et à mesure distribués en tant que dividendes aux actionnaires de PharmaLogic, dont IBA. L'Entreprise prévoit d'enregistrer au total une entrée nette de trésorerie sous forme de dividendes d'un montant d'environ EUR 7,7 millions. Ces transactions n'ont pas eu de répercussion sur les résultats 2013 du Groupe mais devraient avoir un effet positif d'environ EUR 3,5 millions sur les résultats nets 2014.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2014

IBA s'attend à une croissance des revenus du Groupe en 2014 de 5 à 10% en ligne avec sa guidance à moyen-terme, sur la base d'une prise de commandes de EUR 63,7 millions en 2013, d'un carnet de commandes en fin d'année de EUR 183,8 millions et d'une réserve importante de projets en cours de discussion. Les revenus des services devraient augmenter de EUR 43 millions en 2013 à près de EUR 61 millions en 2014. La combinaison des revenus de Dosimétrie et des services (qui représentent ensemble les "revenus non liés à des projets") a atteint 42% des revenus totaux du Groupe en 2013. Cette catégorie de revenus devrait représenter la moitié des revenus du Groupe en 2014.

Un autre facteur qui conforte l'Entreprise dans sa capacité à réaliser ses objectifs est le fait que pour le segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs, plus de 90% des chiffres prévisionnels sont soutenus par des revenus provenant de la combinaison des carnets de commandes en équipements et services à fin 2013.

L'Entreprise s'attend à réaliser l'objectif prévu de 10% de marge opérationnelle pour l'ensemble de l'année 2014, grâce aux initiatives prises pour améliorer la productivité et l'efficacité à travers toute l'organisation et à l'importance accrue des revenus des services à la clientèle. IBA prévoit également des résultats nets positifs pour 2014.

La dette nette devrait continuer à se réduire significativement en 2014 avec le règlement du litige Essen et la cession des actifs canadiens (PharmaLogic).

À moyen terme, IBA est convaincue qu'elle peut atteindre une croissance annuelle de 5 à 10% des revenus et parvenir à une marge opérationnelle d'au moins 10% qui devrait permettre à la Société d'afficher des résultats nets en bénéfice et de pouvoir reprendre sa politique de distribution de dividendes.

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IBA présente dans sa charte de gouvernance d'entreprise (la "charte") la philosophie, la structure et les principes généraux qui président à l'organisation de la gouvernance d'entreprise dans la Société. Cette charte est disponible sur le site internet de la Société www.iba-worldwide.com.

La Société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son code de référence. Elle s'y conforme, en ce compris au niveau de la composition du Comité d'audit.

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par IBA dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont les suivantes:

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Lors de l'établissement des objectifs annuels du Groupe, ceux-ci sont déclinés au niveau des divisions opérationnelles, des départements et de chaque collaborateur. La procédure d'évaluation annuelle permet de s'assurer du suivi de ces objectifs.

L'organisation du département comptable et financier s'inscrit dans ce processus. Le Chief Executive Officer (CEO) et le Chief Financial Officer (CFO) conviennent conjointement des objectifs du département, et le CFO prend en charge la répartition de ceux-ci entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le département des ressources humaines en collaboration avec le Management a établi une bibliothèque des fonctions dans laquelle sont consignées les descriptions de postes nécessaires à l'organisation des activités du Groupe IBA. La responsabilité de chaque intervenant dans l'établissement des comptes et de l'information financière est identifiée à travers ce processus.

Les principes comptables appliqués à travers le Groupe sont édictés dans un manuel comptable. Ce manuel, disponible sur l'intranet de la Société, est

suivi lors de l'établissement périodique des comptes par les filiales. Le processus d'élaboration des états financiers consolidés est supporté par un ensemble d'instructions visant à guider les filiales dans l'établissement de leurs comptes locaux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

La consolidation des états financiers est effectuée mensuellement. Cette procédure permet de mettre en exergue les éventuelles nouvelles problématiques comptables.

À cet effet, le département financier collabore étroitement avec le département juridique ainsi qu'avec les auditeurs externes afin de s'assurer d'une prise en compte adéquate des changements de législation et l'évolution des normes comptables.

Ces efforts sont joints afin de répondre aux objectifs de la Société en matière d'établissement de l'information, en termes de respect du droit des sociétés, de délais et de qualité.

Le contrôle des risques, pouvant affecter le processus d'établissement de l'information financière, est informel. L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées par le Management lors de sa gestion quotidienne.

Le Management exécutif met en œuvre un ensemble d'outils de contrôles et d'analyses afin d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques financiers et opérationnels, parmi ceux-ci:

- Un tableau de bord mensuel (versus budget, versus l'année précédente);
- Un plan stratégique à 5 ans et un budget annuel ;
- Des tableaux de prévision de trésorerie ;
- Des fiches de suivi de projets ;
- Des procédures d'établissement des documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation d'investissements et de recrutement ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le segment Équipements ;

- La mise en place d'une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe auprès des tiers ;
- La mise en place de pouvoirs bancaires à signature double de manière à empêcher la gestion de comptes par une personne isolée ;
- La nomination d'un Chief Compliance Officer en charge du respect des différentes procédures ainsi que du code de conduite des affaires en vigueur au sein du Groupe et auprès de qui chacun des employés est, en toute discrétion, à même de rapporter tout incident ou événement de nature à représenter un risque pour le Groupe.

Les responsabilités de chaque collaborateur en matière de gestion des risques s'établissent lors de l'attribution des tâches à effectuer pour la préparation des différents outils d'analyses.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit assurent leur mission de surveillance de la gestion des risques essentiellement par la revue des outils d'analyses présentés par le Management exécutif tels que:

- Un tableau de bord mensuel ;
- Le suivi des investissements et analyse des risques;
- L'analyse des réalisations et performance en matière de recherche et développement ;
- L'approbation du plan stratégique et des budgets de l'exercice suivant ;
- La revue de la situation de trésorerie.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Un contrôle rapproché des risques auxquels la Société est exposée est effectué par l'intermédiaire des contrôleurs financiers et d'un analyste financier indépendant des divisions opérationnelles. Ces deux acteurs participent à l'identification de problèmes comptables nouveaux, à l'application des procédures comptables adéquates et s'assurent de la préservation des actifs. À travers leurs travaux, ils restent également vigilants à toute situation pouvant s'apparenter à des cas de fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et des actions spécifiques sont menés lorsqu'une situation à risque est identifiée.

Les contrôles visant la procédure de clôture des comptes locaux, l'approbation des paiements, la facturation, la gestion des stocks et autres activités ordinaires sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par les responsables financiers locaux et le contrôleur de gestion de la division à laquelle l'entité appartient. Il s'agit d'une structure croisée entre les collaborateurs des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités légales.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres du Management exécutif sont directement impliqués dans la validation et l'approbation de ces opérations, permettant un contrôle sur l'élaboration des informations comptables et financières aux niveaux suivants:

- L'activité de recherche et développement ;
- Les investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles, corporelles et financières, selon une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, financement et les instruments financiers;
- La surveillance des pouvoirs de signature et délégations de pouvoir locaux ;
- Les opérations sur capital ;
- Provisions et engagements.

Les activités de contrôle sont complétées par le fait que les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables dans toutes les entités du périmètre de consolidation. Le résultat des revues effectuées par les auditeurs externes locaux est partagé directement avec le département financier du Groupe.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyses précédemment cités et par l'environnement informatique.

Bien que l'environnement informatique reste actuellement encore hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par:

- Un processus de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un dispositif de protection antivirus ;
- Un système de protection en cas de travail en réseau ;
- Un dispositif de sauvegarde et de conservation des données ;
- Des mesures de continuité de service.

Un portail centralise les incidents, demandes d'information et requêtes diverses de chaque collaborateur au sujet des services informatiques. Le département informatique collabore avec les consultants adéquats suivant les besoins identifiés. Les relations avec ces prestataires de services sont définies contractuellement.

Les mesures de sécurité font l'objet de tests périodiques afin de s'assurer de leur efficacité. La maintenance du système informatique est un objectif à part entière du département.

L'information comptable et financière est remontée mensuellement aux organes de gestion sur la base des commentaires établis par les contrôleurs de gestion et la consolidation des états financiers. Ces informations sont établies à l'attention des Présidents de division et de la Direction financière. Les projets de comptes annuels, le budget, le plan stratégique et le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. Par ailleurs, Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe via des tableaux de bord mensuels.

La communication de l'information financière au marché est gérée par les départements communication, financier et juridique. La concentration de l'actionnariat sur le marché belge permet de centraliser cette gestion - dans laquelle le CFO prend une part active - sur un nombre limité de personnes. Un échéancier récapitulant les obligations périodiques en matière de communication de l'information financière est disponible au niveau Groupe, précisant la nature et l'échéance de chaque obligation. Une procédure stipule les personnes responsables de l'établissement, de la validation et de la communication de l'information financière au marché, suivant qu'il s'agit d'une information réglementée ou non, à connotation commerciale ou financière.

PILOTAGE

L'évaluation du système de contrôle interne a essentiellement lieu lors de la revue par les organes de gestion des états financiers et des analyses établis par le département financier ainsi que lors du suivi par la Comité d'audit de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les outils d'analyses cités précédemment sont établis en accord avec les principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe si nécessaire. La pertinence de l'information et l'application adéquate de ces principes comptables sont révisées par le département financier lors de la préparation des états financiers et par les organes de direction lors de leurs revues successives.

Le CEO et le CFO présentent et commentent trimestriellement les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Dans le cadre de sa mission, le Comité d'audit reçoit une synthèse des travaux de revue de contrôle effectués en interne soulignant les faiblesses identifiées. Il prend également connaissance des remarques éventuelles des auditeurs externes sur les choix comptables et les règles d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers ainsi que leurs propositions d'actions à entreprendre vis-à-vis du contrôle interne.

LÉGISLATIONS OPA ET TRANSPARENCE

NOTIFICATIONS DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION SUR LA TRANSPARENCE

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008 et sur la base de l'article 34 des statuts de IBA SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la FSMA et à IBA SA, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 3%, puis de 5% ou un multiple de 5%.

Dans ce cadre, IBA SA

- N'a pas reçu de notification au cours de l'exercice 2013,
- A reçu les notifications suivantes en janvier 2014:
 1. L'accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote conclu entre Belgian Anchorage SCRL, UCL ASBL, Sopartec SA and IRE FUP le 6 février 1996 est venu à échéance le 2 décembre 2013, la participation des parties passant de ce fait sous le seuil des 35%.

A la date de cette notification, (i) UCL ASBL, Sopartec SA, et l'IRE FUP n'avaient pas modifié leurs participations dans IBA SA, et (ii) après l'échéance de l'accord susvisé, tant l'UCL ASBL et Sopartec SA (société liées) d'une part, et l'IRE FUP de l'autre, restent au-delà des seuils de transparence de 3% et 5% respectivement.

Entité	Nombre de titres conférant le droit de vote au 5 nov. 2008 (dernière notification de transparence)	Nombre de titres conférant le droit de vote au 9 janvier 2014	% de titres conférant le droit de vote au 9 janvier 2014 (dénominateur = 27 635 439)
a. Belgian Anchorage SCRL (BA) Clos des Salanganes 5 1150 Bruxelles	7 773 132	7 700 132	27,86%
b. IBA SA Chemin du Cyclotron 3 1348 Louvain-la-Neuve Pas partie à l'accord mais liée à BA	0	75 637	0,27%
c. IBA Investments SCRL Chemin du Cyclotron 3 1348 Louvain-la-Neuve Pas partie à l'accord mais liée à BA	393 692	610 852	2,21%
Sub total a, b, c	8 166 824	8 386 621	30,35%
d. UCL ASBL Place de l'Université 1 1348 Louvain-la-Neuve	426 885	426 885	1,54%
e. Sopartec SA Place de l'Université 1 1348 Louvain-la-Neuve (liée à UCL ASBL)	529 925	529 925	1,92%
Sub total d, e	956 810	956 810	3,46%
f. Institut des Radioéléments FUP Zoning Industriel, Avenue de l'Espérance 1 6220 Fleurus	1 423 271	1 423 271	5,15%

2. Le 10 janvier 2014, Belgian Anchorage SCRL a vendu 140 000 actions conférant le droit de vote, la participation de Belgian Anchorage SCRL et ses filiales IBA SA et IBA Investments SCRL passant de ce fait sous le seuil des 30%.

Entité	Nombre de titres conférant le droit de vote au 9 janvier 2014	Nombre de titres conférant le droit de vote au 20 janvier 2014	% de titres conférant le droit de vote au 20 janvier 2014 (dénominateur = 27 635 439)
a. Belgian Anchorage SCRL (BA) Clos des Salanganes 5 1150 Bruxelles	7 700 132	7 560 132	27,36%
b. IBA SA Chemin du Cyclotron 3 1348 Louvain-la-Neuve	75 637	75 637	0,27%
c. IBA Investments SCRL Chemin du Cyclotron 3 1348 Louvain-la-Neuve	610 852	610 852	2,21%
Sub total a, b, c	8 386 621	8 246 621	29,84%

LÉGISLATION EN MATIÈRE D'OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION – RÉGIME TRANSITOIRE

Aux termes de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les personnes qui détiennent au 1er septembre 2007, seules ou de concert, plus de 30% des titres avec droit de vote d'une société belge admise à la négociation sur un marché réglementé, ne sont pas soumises à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de ladite société, à condition notamment qu'elles aient adressé à la FSMA une notification de manière régulière et dans les délais prévus.

Dans ce cadre, le 31 août 2013, IBA a transmis à la FSMA les données actualisées au 31 août 2013 de la notification effectuée en vertu de l'article 74, paragraphe 6 de la loi OPA. Les données actualisées sont les suivantes:

- Belgian Anchorage SCRL, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, Clos des Salanganes 5, no d'entreprise 0466.382.136, RPM Bruxelles, a diminué sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois, la faisant passer de 7 773 132 à 7 700 132 titres avec droits de vote (soit de 28,4% au 31 août 2012 à 27,98% au 31 août 2013). Les cessions ont eu lieu aux dates suivantes: 24 000 titres le 1 février 2013 et 49 000 titres le 2 août 2013.

Belgian Anchorage est liée (i) à IBA SA, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, Chemin du Cyclotron 3, no d'entreprise 0428.750.985, RPM Nivelles et (ii) à IBA Investments SCRL, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, Chemin du Cyclotron 3, no d'entreprise 0471.701.397, RPM Nivelles.

IBA SA a maintenu sa participation dans son capital au cours de ces douze derniers mois à 75 637 titres avec droits de vote (soit 0,28% au 31 août 2012 et 0,27% au 31 août 2013).

IBA Investments SCRL a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 610 852 titres avec droits de vote (soit 2,23% au 31 août 2012 et 2,22% au 31 août 2013).

Au 31 août 2013, Belgian Anchorage SCRL, IBA SA et IBA Investments SCRL détenaient ensemble 8 386 621 titres avec droits de vote (soit 30,90% au 31 août 2012 et 30,47% au 31 août 2013).

- L'Institut National des Radioéléments FUP, ayant son siège social à 6220 Fleurus, Zoning Industriel, avenue de l'Espérance 1, nr d'entreprise 0408.449.677, RPM Charleroi, a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 1 423 271 titres avec droits de vote (soit 5,20% au 31 août 2012 et 5,17% au 31 août 2013).

Au vu de ce qui précède, au 1er septembre 2013, les personnes ayant procédé à la notification en vertu de l'article 74, paragraphe 6 de la loi OPA et les personnes qui leur sont liées à cette date détiennent donc ensemble 9 809 892 titres avec droits de vote (soit 35,64% des titres avec droits de vote).

Pour rappel, l'Université Catholique de Louvain et Sopartec SA étaient parties à l'accord d'action de concert susvisé (venu à échéance le 2 décembre 2013) mais n'ont pas souhaité effectuer de notification en vertu de l'article 74, paragraphe 6 de la loi OPA.

ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Comme mentionné supra, IBA a reçu en janvier 2014 les notifications suivantes dans le cadre de la législation transparence:

1. l'accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote conclu entre Belgian Anchorage SCRL, UCL ASBL, Sopartec SA and IRE FUP le 6 février 1996 est venu à échéance le 2 décembre 2013, la participation des parties passant de ce fait sous le seuil des 35%. A la date de cette notification, (i) UCL ASBL, Sopartec SA, et l'IRE FUP n'avaient pas modifié leurs participations dans IBA SA, et (ii) après l'échéance

de l'accord susvisé, tant l'UCL ASBL et Sopartec SA (société liées) d'une part, que l'IRE FUP de l'autre, restent au-delà des seuils de transparence de 3% et 5% respectivement.

2. Le 10 janvier 2014, Belgian Anchorage SCRL a vendu 140 000 actions conférant le droit de vote, la participation de Belgian Anchorage SCRL et ses filiales IBA SA et IBA Investments SCRL passant de ce fait sous le seuil des 30%.

Au 31 janvier 2014, IBA SA a donc pu constater ce qui suit:

Actionnaires de référence
Situation au 31 janvier 2014
Dénominateur = 27.635.439

	Nombre titres	%
Belgian Anchorage SCRL*	7 560 132	27,36%
IBA Investments SCRL	610 852	2,21%
IBA SA	75 637	0,27%
UCL ASBL	426 885	1,54%
Sopartec SA	529 925	1,92%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,15%
TOTAL	10 626 702	38,45%

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE

Comme mentionné supra, l'accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote conclu entre Belgian Anchorage SCRL, UCL ASBL, Sopartec SA et IRE FUP le 6 février 1996 est venu à échéance le 2 décembre 2013.

Néanmoins, l'UCL ASBL, Sopartec SA, et l'IRE FUP n'ont pas modifié depuis leur participation dans IBA SA. Tant l'UCL ASBL et Sopartec SA (société liées) d'une part et l'IRE FUP de l'autre, restent au-delà des seuils de transparence de 3% et 5% respectivement.

La Société n'a connaissance d'aucune relation ni accord particulier entre ses actionnaires en vigueur au 31 janvier 2014

ORGANES D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres. Les statuts et la charte imposent un équilibre au sein du Conseil d'administration entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs qui représentent les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs indépendants et, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs proposés par les administrateurs-délégués (ci-après nommés les "administrateurs internes"). Parmi les administrateurs internes, deux administrateurs portent le titre d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'administration se réunit selon les besoins et au minimum quatre fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus incluent la situation des

marchés, les stratégies suivies (notamment au niveau des acquisitions effectuées au cours de l'exercice), les développements technologiques, l'évolution financière et l'encadrement du personnel.

Les rapports sur les sujets traités en Conseil d'administration sont transmis préalablement aux administrateurs afin de leur permettre d'exercer leurs compétences en connaissance de cause.

Au cours de l'année 2013, Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois, sous la présidence de Monsieur Jean Stéphane et ensuite de Monsieur Pierre Mottet. Le niveau de participation des administrateurs au Conseil est élevé, la grande majorité d'entre eux ayant assisté à l'ensemble des Conseils d'administration. Seules neuf absences ont dû être constatées sur l'ensemble des conseils, ce qui représente un taux d'absentéisme de l'ordre de 11%. La Société estime que le taux de présence individuel des administrateurs ne constitue pas une information pertinente dans le cas d'espèce et qu'elle ne mérite dès lors pas d'être mentionnée dans le présent rapport.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2013 a (i) ratifié la cooptation par le Conseil d'administration du 29 août 2012 de Madame Mary Gospodarowicz, en qualité d'administrateur indépendant, confirmé cette nomination et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, (ii) approuvé la nomination de Katleen Vandeweyer Comm. V., représentée par sa gérante Madame Katleen Vandeweyer, en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, (iii) approuvé la nomination de Monsieur Pierre Scalliet en qualité d'autre administrateur et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, (iv) approuvé le renouvellement du mandat de Bayrime SA, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric de Lamotte, en qualité d'autre administrateur et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Sur proposition des administrateurs-délégués, l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2013 a approuvé la nomination de Monsieur Yves Jongen en qualité d'administrateur interne et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

La même assemblée a également pris acte de la poursuite du mandat de Monsieur Pierre Mottet par Saint-Denis SA, représentée par son Administrateur-délégué Monsieur Pierre Mottet.

Le Conseil d'administration comprenait donc les 9 personnes suivantes au 31 décembre 2013:

NOM	ÂGE	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	45	2012	AG 2016	Chief Executive Officer / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC	NA
Saint-Denis (représentée par Pierre Mottet) ⁽¹⁾	52	1998	AG 2015	Administrateur interne / Président du Conseil / RC NC	Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique), Administrateur de l'Union Wallonne des Entreprises, d'Agoria et de plusieurs start-up dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	66	1991	AG 2017	Chief Research Officer / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC	Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche du Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL)
Bayrime SA (représentée par Eric de Lamotte) ⁽³⁾	57	2000	AG 2017	Autre administrateur / AC	Administrateur de sociétés. Précédemment Directeur Financier d'IBA (1991-2000)
Consultance Marcel Miller SCS (représentée par Marcel Miller) ⁽²⁾	60	2011	AG 2016	Administrateur indépendant / RC NC	Président Alstom Belgique / Administrateur Agoria / Vice-président UWE / Administrateur Technord
Mary Gospodarowicz ⁽²⁾	65	2012	AG 2017	Administrateur indépendant	Staff Radiation Oncologist, Radiation Medicine Program, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto Medical Director, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto Regional Vice-President, Cancer Care Ontario, Toronto President, Union for International Cancer Control
Windi SPRL (représentée par Yves Windelincx) ⁽²⁾	66	2010	AG 2015	Administrateur indépendant / RC NC AC	Administrateur indépendant de Besix jusqu'en juin 2013, Desmet Engineers and Contractors, Balteau, Concordia, Agence pour le Commerce extérieur
Pierre Scalliet ⁽³⁾	60	2013	AG 2014	Autre administrateur	Professeur ordinaire Université Catholique de Louvain
Katleen Vandeweyer Comm. V. (représentée par K. Vandeweyer) ⁽²⁾	44	2013	AG 2014	Administrateur indépendant / AC	CFO de Worldline SA/NV

RC : Comité de rémunération

- NC : Comité de nomination - AC : Comité d'audit

⁽¹⁾ Selon le sens qui est donné par la charte au terme "administrateur interne", à savoir, un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition des administrateurs-délégués.

⁽²⁾ Présentés à l'Assemblée générale comme candidats administrateurs indépendants lors de leur élection, sans exclure que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Au cours de l'exercice aucun des administrateurs indépendants n'a cessé de répondre aux critères d'indépendance repris dans la charte.

⁽³⁾ Un autre administrateur est un administrateur qui n'est ni un administrateur interne, ni un indépendant

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Au cours de l'année 2013, le Comité de rémunération s'est réuni 5 fois. Un rapport de chacune des réunions a été fait au Conseil.

Les thèmes abordés ont inclus les questions liées aux bonus 2012, la rémunération des administrateurs et les schémas de rémunération en général.

Seules deux absences ont dû être constatées sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2013, le Comité de rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, et de Windi SPRL représentée par son gérant, Monsieur Yves Windelincx. Il est présidé par Monsieur Pierre Mottet. Monsieur Olivier Legrain y est invité, sauf dans les cas où le Comité est appelé à statuer sur la politique de rémunération ou d'autres sujets relatifs aux administrateurs-délégués.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination s'est réuni 5 fois en 2013 afin d'analyser les besoins en compétences du Conseil, lors de l'échéance des mandats, et de faire des propositions à cet effet au Conseil d'administration.

Sur la base de son rapport, le Conseil a proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2013 (i) la ratification de la cooptation par le Conseil d'administration du 29 août 2012 de Madame Mary Gospodarowicz, en qualité d'administrateur indépendant, confirmé cette nomination et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, (ii) la nomination de Katleen Vandeweyer Comm. V., représentée par sa gérante Madame Katleen Vandeweyer, en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, (iii) la nomination de Monsieur Pierre Scalliet en qualité d'autre administrateur et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice

2013, (iv) le renouvellement du mandat de Bayrime SA, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric de Lamotte, en qualité d'autre administrateur et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Seules deux absences ont dû être constatées sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Le Comité de nomination est composé de cinq membres dont le Président du Conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2013, le Comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, de Windi SPRL représentée par son gérant, Monsieur Yves Windelincx, et de Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen. Il est présidé par Monsieur Pierre Mottet.

LE COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'année 2013, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois, dont 3 fois en présence des auditeurs, et a à chaque fois fait rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les thèmes principaux abordés ont été les résultats annuels 2012 et l'analyse de la Management Letter des commissaires, l'analyse des résultats semestriels, le suivi de la mise en œuvre des normes comptables internationales (IFRS), l'examen du budget de l'année 2014 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société assure un contrôle rapproché des risques auxquels elle est sujette par l'intermédiaire de ces contrôleurs financiers actifs dans chacune des divisions. Cela permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés remontent au niveau du Management Team qui fait rapport au Comité d'audit et élabore en coordination avec le Comité d'audit et la personne en charge des assurances, une solution appropriée.

Seule une absence a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2013, le Comité était composé de trois membres: Windi SPRL représentée par son

gérant, Monsieur Yves Windelincx, Bayrime SA, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric de Lamotte et Katleen Vandeweyer Comm. V. représentée par sa gérante Madame Katleen Vandeweyer. Il est présidé par Monsieur Yves Windelincx.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POUVOIRS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 2013, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximal de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25 000 000).

Autorisation d'émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de cinq ans, à émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription. À l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant, le cas échéant, le respect des dispositions de l'article 598 du Code des Sociétés.

Autorisation d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de trois ans, à augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, moyennant apports en nature ou en numéraire avec possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, sans que le montant total de ces augmentations de capital (hors prime d'émission) ne puisse dépasser le solde du capital autorisé.

Autorisation d'acquisition d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a renouvelé pour une période de trois ans les autorisations du Conseil d'administration visées à l'article 9 des statuts de la Société, d'acquérir et d'aliéner des actions propres de la Société pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

GESTION JOURNALIÈRE ET MANAGEMENT TEAM

La gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées à deux administrateurs-délégués, Messieurs Olivier Legrain, Chief Executive Officer, et Yves Jongen, Chief Research Officer.

Le Chief Executive Officer est plus spécifiquement en charge de l'exécution de la stratégie et de la gestion journalière et est assisté par son équipe de management composée de certains membres de l'équipe "corporate" et du président d'IBA Dosimetry GmbH. Ensemble, ils forment le Management Team du Groupe.

Le Chief Executive Officer, accompagné du Chief Financial Officer, fait des rapports réguliers au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration invite également les membres du Management Team ou des responsables de division à faire rapport au Conseil sur deux sujets: l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget de l'exercice 2014.

Le Management Team se composait au 31 décembre 2013 des personnes suivantes:

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	POSITIONS
1. Olivier Legrain (représentant de Lamaris Group SPRL)	Chief Executive Officer
2. Yves Jongen (représentant de Technofutur SA)	Chief Research Officer
3. Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer
4. Rob Plompen	President, IBA Dosimetry
5. Frédéric Nolf	Group Vice-President Human Resources



MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM

De gauche à droite:

Jean-Marc Bothy, Yves Jongen, Olivier Legrain, Rob Plompen, Frédéric Nolf.

CODES DE CONDUITE

CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

La Société est convaincue qu'une gestion honnête, éthique et intègre de ses affaires, est le socle indispensable pour une croissance continue et la réussite du Groupe. Une telle gestion préservera sa réputation et l'aidera à mener à bien sa mission stratégique en vue de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. C'est pourquoi la Société a travaillé à l'élaboration d'un code de bonne conduite et d'éthique.

Ce code définit les grands principes éthiques fondamentaux de la gestion des affaires et guide les collaborateurs et les cocontractants du Groupe (notamment en matière de relations avec les partenaires d'affaires, de conflits d'intérêts et de confidentialité). Ce code a été diffusé et approuvé par l'ensemble du personnel.

CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE D'OPÉRATION D'INITIÉS ET D'ABUS DE MARCHÉ

Le code de conduite en matière d'opération d'initiés et d'abus de marché de la Société a été diffusé à l'ensemble du personnel. Ce code a en outre été signé pour accord par chacun des administrateurs et chacun des membres du Management Team en leur qualité de personnes dirigeantes.

Les détails des transactions des personnes dirigeantes sur les actions de la Société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte de gouvernance d'entreprise, publiée sur le site Web du Groupe, définit les compétences fondamentales que le Conseil d'administration doit posséder pour exercer efficacement ses activités. Les membres sont nommés en fonction des besoins actuels du Conseil en termes de connaissances, expérience et compétences, ainsi qu'en fonction du respect des équilibres entre les administrateurs externes, internes et les autres administrateurs, exposé dans la loi, le Code 2009 de gouvernance d'entreprise, et les statuts.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité au sein du Conseil d'administration, et s'engagent à pallier le déséquilibre hommes/ femmes conformément aux exigences légales. Au cours de l'année 2012 et 2013, des efforts ont été entrepris avec un impact direct et immédiat, et avec la volonté de progresser afin d'atteindre les résultats requis de façon structurée et durable.

En conséquence, le Comité de nomination a recommandé, et le Conseil a approuvé, la nomination, en tant qu'administratrices indépendantes, de Mmes Mary Gospodarowicz et Katleen Vandeweyer en 2012 et 2013 respectivement.

Le Comité de nomination poursuit ces efforts afin d'atteindre un respect du prescrit légal dans le délai imparti même s'il est évident que le secteur d'activité de la Société ne rend pas évident la sélection de femmes.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Procédure

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'IBA, publiée sur le site Web du Groupe, le Conseil d'administration définit la politique de rémunération et les montants payés aux administrateurs non exécutifs, en fonction des recommandations formulées par le Comité de rémunération. Cette politique est révisée régulièrement à la lumière des pratiques de marché.

Par délégation des pouvoirs accordée par le Conseil d'administration, la rémunération directe ou indirecte payée aux administrateurs- délégués est fixée par le Comité de rémunération, en ligne avec la politique de rémunération définie conformément aux principes approuvés par le Conseil. Le Comité s'assure que la rémunération est en ligne avec les pratiques du marché, telles que déterminées par les études effectuées par des entreprises spécialisées. Le Comité de rémunération surveille et révisé la politique de rémunération du personnel dirigeant, adoptée par le CEO.

Aux fins de ce qui précède, et d'une façon générale, le Conseil d'administration, le Comité de

rémunération et chaque administrateur ont le pouvoir et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de gouvernance d'entreprise, de s'attribuer des ressources suffisantes, comprenant le recours à des consultants externes, le cas échéant.

Politique

Administrateurs

La politique de rémunération des administrateurs d'IBA n'a pas fondamentalement changé au cours de l'année 2013.

Il n'est pas prévu que cette politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années sauf par rapport au plan d'intéressement à long terme, qui est en cours de réévaluation et qui peut résulter en des changements à la politique. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est réputé nécessaire ou approprié. Une description complète de la politique est fournie à l'annexe 1 de ce rapport de rémunération.

Administrateurs-délégués et autres membres du Management Team

La politique de rémunération des administrateurs-délégués et des autres membres du Management Team du Groupe n'a pas fondamentalement changé au cours de l'année 2013.

Les principes généraux restent concentrés sur la capacité d'IBA à attirer, retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses. Une description de la politique est fournie à l'annexe 2 de ce rapport de rémunération.

Pour les administrateurs-délégués et les autres membres du Management Team du Groupe, la rémunération totale comprend généralement une rémunération fixe, une rémunération variable, d'intéressement à long terme, les cotisations à un plan de pension et d'autres composantes.

Le plan d'intéressement à long terme qui était applicable les dernières années et qui prévoyait l'octroi d'options sur actions est en cours de réévaluation. En conséquence, aucun octroi d'options sur actions n'a été fait en 2013. Un nouveau plan, qui inclura des modalités revues, sera mis en place en 2014.

Chacun des membres ne bénéficie pas nécessairement de toutes les composantes de rémunération: cela dépend principalement du poste occupé, de la nature et de la structure de leur contrat et des pratiques courantes à l'endroit où ils exercent leur fonction. Par conséquent, le poids des différentes composantes de rémunération, formant la rémunération totale, diffère selon le cas. Généralement, le poids de chaque composante de rémunération compte pour une partie de la rémunération totale, selon les pourcentages récapitulés ci-dessous:

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA REMUNERATION TOTALE (QUAND ELLE EST PROPOSÉE)*
Rémunération fixe annuelle	Entre 55% et 71% [entre 40% et 75%]
Rémunération variable annuelle (à objectif atteint)	Entre 17% et 33% (sauf pour le CEO, jusqu'à 50%) [entre 15% et 30%, sauf pour le CEO jusqu'à 50%]
Intéressement à long terme	0% [jusqu'à 15%]
Plan de pension	Jusqu'à 10% [jusqu'à 10%]
Autres composantes	Jusqu'à 10% [jusqu'à 15%]

* Vu qu'aucun octroi n'a été fait sous le plan d'intéressement à long terme en 2013, sa partie de la rémunération totale est égale à 0% sur l'année, ayant pour conséquence que les autres composantes de la rémunération ont une proportion relative accrue. Pour référence, les pourcentages entre [parenthèses] montrent les parties respectives de la rémunération totale sur l'année 2012.

Il n'est pas prévu que la politique de rémunération soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années, sauf par rapport au plan d'intéressement à long terme, comme indiqué plus haut. IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations totales reçues par chaque administrateur en relation à son adhésion au Conseil d'administration.

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE	RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS* (EUR)	OPTIONS SUR ACTIONS** (NOMBRE)	
Olivier Legrain (administrateur interne, CEO)	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC	N/A N/A N/A N/A	Aucune
Yves Jongen (administrateur interne, Directeur de recherche)	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC	N/A N/A N/A N/A	Aucune
Innosté SA, représentée par Jean Stéphane (autre administrateur, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération, jusqu'au 8 mai 2013)	16 243	4 243	CA AC CN/CR MAC	4 000 4 000 4 000 N/A	Aucune
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (administrateur interne, Vice-président du Conseil jusqu'au 8 mai 2013, administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération depuis le 8 mai 2013)	42 439	10 939	CA AC CN/CR MAC	17 000 5 000 8 000 1 500	Aucune
Mary Gospodarowicz (administratrice indépendante)	13 500	6 000	CA AC CN/CR MAC	7 500 N/A N/A N/A	Aucune
SCS Consultance Marcel Miller , représentée par Marcel Miller (administrateur indépendant)	19 000	6 000	CA AC CN/CR MAC	8 500 N/A 4 500 N/A	Aucune

* CA – Réunion du Conseil ; AC – Réunion du Comité d'audit ; CN/CR – Réunion combinée du Comité de nomination et du Comité de rémunération ; MAC – Réunion du Comité des fusions et acquisitions. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité.

** Le plan d'intéressement à long terme a été terminé en attendant sa réévaluation. Aucun octroi sous le plan n'a été fait en 2013.

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS* (EUR)	OPTIONS SUR ACTIONS** (NOMBRE)
Windi SPRL, représentée par Yves Windelincx (administrateur indépendant, Président du Comité d'audit)	28 500	9 000	CA AC CN/CR MAC	9 000 6 000 4 500 N/A	Aucune
Bayrime SA, représentée par Eric de Lamotte (autre administrateur)	18 000	6 000	CA AC CN/CR MAC	7 000 4 000 1 000	Aucune
Institut National des Radioéléments FUP, représenté par Jean-Michel Vanderhofstadt (autre administrateur)	3 122	2 122	CA AC CN/CR MAC	1 000 N/A N/A N/A	Aucune
Katleen Vandeweyer Comm.V., représentée par Katleen Vandeweyer (autre administrateur depuis le 8 mai 2013)	11 878	3 878	CA AC CN/CR MAC	6 000 2 000 N/A N/A	Aucune
Pierre Scalliet (autre administrateur depuis le 8 mai 2013)	8 878	3 878	CA AC CN/CR MAC	5 000	Aucune

En 2013, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques (incluant la clôture du dossier Essen) non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à EUR 209 771.

RÉMUNÉRATION DU CEO

Le CEO, Mr Olivier Legrain, prête ses services par le biais de Lamaris Group SPRL, une société de gestion. En 2013, la rémunération fixe s'élevait à EUR 306 570. La rémunération variable en espèces s'élevait à EUR 308 400, en rapport avec les performances réalisées pendant l'exercice 2012. La rémunération variable en relation à l'exercice 2013 sera payée en 2014 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport. Le CEO n'a reçu aucune autre forme de rémunération en 2013.

RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

La rémunération totale au comptant, y compris la rémunération fixe et la rémunération variable (telles que définies dans la politique de rémunération en annexe 2 à ce rapport de rémunération), perçue par les membres du Management Team du Groupe à l'exclusion du CEO, s'élevait à EUR 1 494 162 en 2013. Ce montant inclut la rémunération fixe d'un montant total de EUR 1 042 141 et la rémunération variable d'un montant total de EUR 452 021. La

rémunération variable se réfère aux performances de l'exercice 2012. La rémunération variable en relation à l'exercice 2013 sera payée en 2014 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport.

Les autres rémunérations des membres du Management Team du Groupe à l'exclusion du CEO, perçues en 2013, incluent i) les cotisations au plan de pension pour un montant total de EUR 65 505, ii) d'autres composantes de rémunération pour un total de EUR 58 858. Les plans de pension sont des plans à charges fixées. Les autres composantes de rémunération comprennent principalement la participation à des programmes d'assurance-risques, les véhicules de fonction, les chèques- repas, en ligne avec les pratiques locales en fonction du lieu où les membres du Management Team du Groupe exercent leurs fonctions.

En plus du CEO, le Management Team du Groupe comprend les membres suivants:

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	POSITION	MODIFICATIONS EN 2013
Yves Jongen (représentant Technofutur SA)	Chief Research Officer	Aucune
Berthold Baldus	Président, Cisbio Bioassays	Jusqu'au 18 novembre 2013
Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer	Aucune
Frédéric Nolf	Vice-Président des ressources humaines du Groupe	Aucune
Rob Plompen	Président, IBA Dosimétrie	Aucune

INCITATIONS À LONG TERME DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Les administrateurs-délégués, y compris le CEO et les autres membres du Management Team du Groupe, ne reçoivent pas d'actions dans le cadre de leur rémunération. Le plan d'intéressement à long terme qui était applicable les dernières années et qui prévoyait l'octroi d'options sur actions est en cours de réévaluation. En conséquence, aucun octroi d'options sur actions n'a été fait en 2013.

Le tableau ci-dessous montre, sur une base individuelle, les options sur actions exercées et échues en 2013.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	OPTIONS SUR ACTIONS EXERCÉES EN 2013			OPTIONS SUR ACTIONS ÉCHUES EN 2013	
	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	PRIX D'EXERCICE (EUR)	DATE DE L'OCTROI (ANNÉE)	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	DATE DE L'OCTROI (ANNÉE)
Olivier Legrain (administrateur-délégué et CEO)	Aucune	N/A	N/A	11 071	2007
Yves Jongen (administrateur-délégué)	Aucune	N/A	N/A	18 384	2007
Jean-Marc Bothy	24 500	3.72	2004	9 986	2007
Frédéric Nolf	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Rob Plompen	Aucune	N/A	N/A	7 504	2007

ACCORDS DE DÉPART AVEC LE MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels conclus avec chaque membre du Management Team du Groupe, y compris le CEO, en cas de cessation à l'initiative de la Société.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SPRL, représentée par Olivier Legrain	L'accord, entré en vigueur en 2011, prévoit un préavis de six mois, ou une rémunération équivalente
Technofutur SA, représentée par Yves Jongen	L'accord, entré en vigueur avant 2009 et modifié en 2012, prévoit un préavis de 12 mois, ou une rémunération équivalente.
Jean-Marc Bothy	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation.
Frédéric Nolf	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation.
Rob Plompen	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de douze mois ou une rémunération équivalente.

L'accord contractuel avec Mr Berthold Baldus s'est terminé courant 2013 suite à la sortie de Cisbio Bioassays du Groupe.

Aucune indemnité de départ, indemnité de rupture ou indemnité pour non-concurrence n'a été octroyée à la cessation de son emploi.

ANNEXE 1 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs d'IBA perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 6 000, à l'exception du Président du Conseil, qui perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 12 000, du Vice-président du Conseil et du Président du Comité d'audit, qui perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 9 000. La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de EUR 1 000 par réunion du Conseil ou du Comité à laquelle l'administrateur est invité, et assiste effectivement. En ligne avec les pratiques courantes, la rémunération peut être différente en fonction des responsabilités et devoirs spécifiques attribués à un administrateur. C'est actuellement le cas pour le Président du Conseil, qui perçoit EUR 2 000 par réunion à laquelle il assiste, le Vice-président du Conseil qui perçoit EUR 1 500 par réunion à laquelle il assiste, et le Président du Comité d'audit qui perçoit EUR 1 500 par réunion du Comité d'audit à laquelle il assiste. Les rémunérations fixes s'appliquent à la demi-journée et sont ajustées par demi-journée supplémentaire, le cas échéant.

En principe, les administrateurs autres que le Président du Conseil, le Vice-président du Conseil et le Président du Comité d'audit sont éligibles à un nombre fixe d'options sur actions IBA, tel que déterminé par le Comité de rémunération. Les options sur actions suivent les règles du plan approuvé par le Conseil d'administration. Vu que le plan d'intéressement à long terme a été terminé en attendant sa réévaluation, aucun octroi n'a été fait en 2013. Un nouveau plan sera implémenté en 2014, ce qui peut inclure l'éligibilité des administrateurs, ainsi que d'autres caractéristiques revues. Pour référence, les années antérieures, la valeur économique des options sur actions, si octroyées, visait généralement à ne représenter pas plus d'environ 15% de la rémunération annuelle totale de l'administrateur.

La participation d'administrateurs à un plan liés aux actions pourrait être interprétée comme non conforme au Code belge de gouvernance d'entreprise, stipulant que les administrateurs non exécutifs ne doivent pas être éligibles à des rémunérations liées aux performances, telles que des bonus, des plans d'intéressement à long terme

liés aux actions, des avantages sociaux ou de pension. De l'avis du Comité de rémunération et du Conseil d'administration, la participation au plan renforce davantage le lien entre les administrateurs et le succès à long terme de la Société, par rapport à une rémunération au comptant. Par ailleurs, étant donné la taille limitée des octrois, ces octrois n'interfèrent pas avec le jugement des administrateurs concernés, tandis que l'exclusion du Président du Conseil, du Vice-président du conseil et du Président du Comité d'audit garantit suffisamment les intérêts que le Code entend protéger.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune forme de rémunération variable – liée aux performances individuelles ou collectives, ou de toute autre nature – ni aucune autre forme de rémunération fixe, basée sur des actions ou en nature.

Les administrateurs-délégués ne perçoivent pas de rémunération spécifique à leur mandat. La rémunération qu'ils perçoivent pour le rôle direct ou indirect qu'ils exercent au sein de la Société comprend la rémunération au titre de leurs responsabilités en tant qu'administrateurs.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années, sauf comme indiqué plus haut par rapport au plan d'intéressement à long terme. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est réputé nécessaire ou approprié. En particulier, des changements au plan d'intéressement à long terme pourraient aussi impacter d'autres composantes de la rémunération des administrateurs.

ANNEXE 2 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS ET DES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

L'objectif principal des principes de rémunération d'IBA est de garantir que la Société est en mesure d'attirer, retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses vis-à-vis de

ses différents intervenants, dont ses clients, ses actionnaires, ses employés et les communautés au sein desquelles elle opère, tout en respectant leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération doivent généralement être en mesure d'atteindre ces objectifs. Notamment, les programmes de rémunération et les décisions afférentes répondent à tout moment aux critères suivants:

- Ils pèsent de façon avisée la concurrence extérieure des autres organisations et l'équité interne, tenant compte à la fois de la nature du poste, et des compétences et du talent de l'administrateur d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, et évitent tout excès.
- Ils récompensent les performances, individuelles et collectives, en ligne avec la stratégie de l'Entreprise, tenant compte des résultats à court terme et des objectifs à long terme, et sont soutenus par un système de gestion des performances solide.
- Ils sont transparents et prévisibles, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'Entreprise, le cas échéant.

La structure de rémunération d'IBA inclut des composantes monétaires et non monétaires. Les composantes monétaires incluent la rémunération fixe annuelle, la rémunération variable annuelle, l'intéressement à long terme et, le cas échéant, d'autres composantes, comme les programmes d'avantages sociaux et d'autres avantages.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années, sauf par rapport au plan d'intéressement à long terme (cf. plus loin). Toutefois, IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié. En particulier, des changements au plan d'intéressement à long terme pourraient aussi impacter d'autres composantes de la rémunération.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante de rémunération au comptant, définie en fonction du poste de la personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience pour le poste. Elle est révisée chaque année et n'est pas augmentée automatiquement, sauf lorsque cela est obligatoire.

Rémunération variable annuelle

Le programme de rémunération variable annuelle récompense les performances en fonction d'objectifs spécifiques. Les niveaux de rémunération variable représentent actuellement entre 25% et 50% du salaire annuel de base, en fonction du poste, sauf pour le CEO, dont cela peut représenter jusqu'à 100%.

Les objectifs au niveau du Groupe et/ou de l'entité économique, ainsi qu'aux niveaux individuels, sont définis et formalisés au début de la période de performance. Au niveau du Groupe et des unités économiques, les objectifs incluent des mesures financières appropriées, actuellement liées au profit. Au niveau de la personne, ils incluent des mesures non financières appropriées. Tous les objectifs se concentrent sur l'application de la stratégie de l'Entreprise. À la fin de la période de performance, pour chaque mesure, les niveaux réels atteints sont comparés aux l'objectifs (quantitatives ou qualitatives) prédéfinies et sont consolidés, afin d'obtenir un pourcentage de performance global que l'on applique aux niveaux de rémunération cibles.

De plus, les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe participent à un plan de partage des profits basé sur les performances globales d'IBA, selon lequel les performances financières du Groupe, associées aux performances individuelles, peuvent donner lieu à une rémunération supplémentaire. Aucun paiement n'aura lieu pour 2013.

La période de performance est l'exercice fiscal. Conformément aux statuts, le Comité de rémunération a décidé de ne pas inclure les objectifs de performance d'une période dépassant un an.

Les administrateurs-délégués n'assistent pas aux réunions du Conseil et du Comité de rémunération au cours desquelles leurs performances et niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Les accords conclus avec les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe ne prévoient pas de clauses de récupération des rémunérations variables qui auraient été calculées sur la base d'informations financières erronées.

Incitations à long terme

Les dernières années, la Société a mis en œuvre un plan d'intéressement à long terme, visé à soutenir l'adéquation entre les intérêts des administrateurs et les intérêts des actionnaires, à consolider la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires, et à créer un effet de fidélisation dans le temps. Sous ce plan, des options en actions, acquises uniformément sur une période de cinq ans, ont été octroyées aux administrateurs (sous réserve des exceptions indiquées ci-dessus), les administrateurs-délégués et le Management Team du Groupe. L'acquisition n'était pas liée à des critères de performances. Les options sur actions ne pouvaient pas être exercées pendant les trois premières années suivant l'année de l'octroi. Après cette période initiale, elles pouvaient être exercées au cours de périodes d'exercice spécifiques. Les options sur actions arrivaient à échéance six ans après l'octroi.

En 2013, le plan a été terminé en attendant une réévaluation du plan. En conséquence, aucun octroi n'a été fait. Un nouveau plan sera implémenté en 2014, ce qui peut inclure des caractéristiques revues.

Plan de pension

En fonction des conditions stipulées dans leur contrat et des programmes en place à l'endroit où ils exercent leur fonction, les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe peuvent participer à un plan de pension. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Ce sont généralement des plans à charges fixées, ou des plans qui ne présentent aucun risque de financement pour la Société.

Autres composantes

Les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe peuvent être éligibles à d'autres composantes de rémunération similaires aux cotisations de pension, en fonction de leur

contrat et des programmes en place dans leurs pays respectifs. Cela peut inclure la participation aux programmes d'assurance d'IBA (concernant généralement l'assurance-vie, l'invalidité, l'assurance-voyages et les soins médicaux), des véhicules de fonction ou des indemnités pour usage de véhicule personnel, et d'autres composantes comme des chèques-repas ou des indemnités-repas. Toutes ces composantes suivent les pratiques du marché local dans les pays où IBA exerce ses activités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**IFRS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU
31 DÉCEMBRE 2013**

INTRODUCTION

Ion Beam Applications SA (la “Société” ou la “Société mère”), fondée en 1986, avec ses filiales (ensemble dénommées le “Groupe” ou “IBA”), s’emploie à faire avancer les technologies indispensables au diagnostic et au traitement du cancer et fournit des solutions efficaces et fiables d’une précision inégalée. IBA apporte également des réponses novatrices visant à améliorer l’hygiène et la sécurité de tous les jours.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L’adresse du siège social est: Chemin du Cyclotron, 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

La Société est cotée sur la bourse pan-européenne Euronext et fait partie de l’indice BEL Small.

En conséquence, IBA s’est engagée à respecter certaines règles qui améliorent la qualité des informations financières mises à la disposition du marché. Ces règles incluent:

- La publication de son rapport annuel, y compris les états financiers consolidés annuels audités, dans les quatre mois suivant la fin de l’exercice ;
- La publication d’un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l’exercice concerné, dans les deux mois suivant la fin du deuxième trimestre ;
- La publication de ses états financiers consolidés semestriels et annuels sous IFRS ;
- L’audit de ses états financiers consolidés annuels par ses auditeurs dans le respect des normes internationales d’audit édictées par l’IFAC (International Federation of Accountants).

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d’administration du 25 mars 2014.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le Groupe a choisi de présenter son bilan sur une base courant / non courant.

Les notes des pages 68 à 141 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

	Note	31 Décembre 2012 (EUR 000)	31 Décembre 2013 (EUR 000)
ACTIF			
Goodwill	8	3 878	3 821
Autres immobilisations incorporelles	8	8 949	9 065
Immobilisations corporelles	9	10 203	7 656
Sociétés mises en équivalence	11	31 256	35 799
Autres investissements	11	465	423
Actifs d'impôts différés	12	13 624	18 044
Actifs financiers à long terme	22	5	207
Autres actifs à long terme	13	26 213	18 291
Actifs non courants		94 593	93 306
Stocks et commandes en cours d'exécution	14	83 923	72 742
Créances commerciales	15	49 371	41 452
Autres créances	15	80 398	41 711
Actifs financiers à court terme	22	121	367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	42 494	28 942
Actifs destinés à être cédés	6	35 299	3 233
Actifs courants		291 606	188 447
TOTAL DE L'ACTIF		386 199	281 753
PASSIF			
Capital souscrit	17	38 420	38 787
Primes d'émission	17	25 032	25 651
Actions propres	17	-8 612	-8 612
Réserves	18	9 756	13 339
Écarts de conversion	18	-10 135	-4 716
Résultats reportés	18	3 831	2 789
Réserves des actifs destinés à être cédés	6	-632	0
Capitaux propres et réserves		57 660	67 238
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FONDS PROPRES		57 660	67 238
Dettes à long terme	19	36 814	41 871
Passifs financiers à long terme	22	1 868	553
Passifs d'impôts différés	12	1 083	711
Provisions à long terme	20	19 377	9 649
Autres dettes à long terme	21	861	248
Passifs non courants		60 003	53 032
Provisions à court terme	20	46 917	21 186
Dettes à court terme	19	33 665	5 201
Passifs financiers à court terme	22	1 041	1 027
Dettes commerciales	23	45 947	30 819
Dettes fiscales		1 741	281
Autres dettes	24	127 755	102 628
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	6	11 470	341
Passifs courants		268 536	161 483
TOTAL DETTES		328 539	214 515
TOTAL DU PASSIF		386 199	281 753

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le Groupe a choisi de présenter son compte de résultats selon la fonction des dépenses.

	Note	31 Décembre 2012 (EUR 000)	31 Décembre 2013 (EUR 000)
Ventes		181 898	163 570
Prestations de services		39 208	48 942
Coût des ventes et prestations (-)		-134 218	-124 085
Marge brute		86 888	88 427
Frais de ventes et marketing		20 959	18 322
Frais généraux et administratifs		25 533	28 700
Frais de recherche et développement		23 580	23 046
Autres charges d'exploitation	25	27 933	18 739
Autres (produits) d'exploitation	25	-67	-900
Charges financières	26	8 499	5 105
(Produits) financiers	26	-6 858	-7 403
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des entités mise en équivalence	11	9 951	3 226
Résultat avant impôts		-22 642	-408
Charges/(produits) d'impôts	27	2 637	-3 384
Résultat de la période des activités poursuivies		-25 279	2 976
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	6	19 479	3 088
Résultat de la période avant retraitement technique des ajustements des écarts de conversion ⁽¹⁾		-5 800	6 064
Retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante		0	-7 074
Résultat de la période après retraitement technique des ajustements des écarts de conversion		-5 800	-1 010
Attribuable aux :			
Propriétaires de la Société mère		-5 800	-1 010
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
		-5 800	-1 010
Résultat par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)			
De base	35	-0,22	-0,038
Dilué	35	-0,22	-0,038
Résultat par action des activités poursuivies (EUR par action)			
De base	35	-0,95	-0,153
Dilué	35	-0,95	-0,153
Résultat par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)			
De base	35	0,73	0,115
Dilué	35	0,73	0,115

⁽¹⁾ Résultats nets 2013 avant retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante (IAS 21.48).
N.B. Le compte de résultats consolidé présenté ci-dessus considère les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies comme des transactions entre tiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

	31 Décembre 2012 (EUR 000)	31 Décembre 2013 (EUR 000)
Gain/(perte) de la période	-5 800	-1 010
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères	-2 329	5 848
<i>Différences de change sur la conversion des opérations étrangères</i>	-2 329	-1 226
<i>Ajustement de reclassement des écarts de conversion d'une entité suédoise dormante</i>	0	7 074
- Mouvements des réserves des entités mises en équivalence	0	1 052
<i>Écarts de conversion</i>	0	94
<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	0	-146
<i>Autres</i>	0	1 104
- Différences de change liées au financement permanent	-241	-523
- (Perte)/gain net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-448	-16
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	-1 067	1 686
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	-4 085	8 047
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs:		
- Mouvements des réserves pour les actifs destinés à être cédés	-1 156	632
- Mouvements des réserves des entités mises en équivalence (gain/(perte) actuariel)	0	-151
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	-1 156	481
Résultat global total de l'exercice	-11 041	7 517

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EUR 000	Attribuables aux propriétaires de la Société mère											Total Fonds propres
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves de couverture	Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	Autres réserves – mouvements des réserves des entités mises en équivalence	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultats reportés	Réserves des actifs destinés à être cédés	Participations ne donnant pas le contrôle	
Solde au 01/01/12	38 408	126 366	-8 612	-1 683	11 300	0	524	-7 565	-91 687	524	1 143	68 718
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	-1 067	0	-81	-367	-2 570	0	-1 156	0	-5 241
Mouvements des écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 800	0	0	-5 800
Résultat global de la période	0	0	0	-1 067	0	-81	-367	-2 570	-5 800	-1 156	0	-11 041
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	1 130	0	0	0	0	0	0	1 130
Augmentation/(réduction) de capital/primes d'émission	12	-101 334	0	0	0	0	0	0	101 378	0	0	56
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	-60	0	-1 143	-1 203
Solde au 31/12/12	38 420	25 032	-8 612	-2 750	12 430	-81	157	-10 135	3 831	-632	0	57 660
Solde au 01/01/13	38 420	25 032	-8 612	-2 750	12 430	-81	157	-10 135	3 831	-632	0	57 660
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	1 686	0	806	-16	-1 655	0	632	0	1 453
Bénéfice/(perte) De la période avant impact de l'IAS 21.48	0	0	0	0	0	0	0	0	6 064	0	0	6 064
Impact de l'IAS 21.48 sur le bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	7 074	-7 074	0	0	0
Résultat global de la période	0	0	0	1 686	0	806	-16	5 419	-1 010	632	0	7 517
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	1 107	0	0	0	0	0	0	1 107
Augmentation/(réduction) de capital/primes d'émission	367	619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	986
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	-32	0	0	-32
Solde au 31/12/13	38 787	25 651	-8 612	-1 064	13 537	725	141	-4 716	2 789	0	0	67 238

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe a choisi de présenter le tableau des flux de trésorerie en appliquant la méthode indirecte.

	Note	31 Décembre 2012 (EUR 000)	31 Décembre 2013 (EUR 000)
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période avant retraitement technique des ajustements des écarts de conversion		-5 800	6 064
Retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante		0	-7 074
Bénéfice/(perte) net de la période après retraitement technique des ajustements des écarts de conversion		-5 800	-1 010
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	9	2 645	2 406
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	8	1 485	2 151
Réductions de valeur sur créances	15	739	156
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		1 063	-92
Variations des provisions	20	23 113	7 275
Impôts différés	27	-459	-4 409
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	11	9 188	2 218
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés) – Impact IAS 21.48		0	7 074
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	29	-1 847	9 569
(Gain)/perte réalisé sur cession d'actifs destinés à être cédés		-24 586	0
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		5 541	25 338
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		-13 299	-13 006
Stocks et commandes en cours		-8 916	21 574
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		3 781	-12 975
Autres actifs/passifs à court terme		-16 580	-13 023
Variation du fonds de roulement		-35 014	-17 430
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 910	-2 865
Charges d'intérêts		1 812	1 798
produits d'intérêts		-1 165	-78
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		-30 736	6 763
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	-2 337	-1 640
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-4 818	-2 293
Cessions d'immobilisations		64	1 681
Acquisitions de filiales, hors trésorerie acquise	7	-353	0
Acquisitions d'autres investissements et d'entités mises en équivalence	11	-21 304	0
Cession de filiales		74 700	13 127
Cession d'autres investissements et d'entités mises en équivalence		0	170
Autres flux d'investissement	29	-3 149	-5 190
Variation nette de la trésorerie d'investissement		42 803	5 855
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts	19	18 257	10 024
Remboursements d'emprunts	19	-1 482	-34 200
Intérêts payés		-3 386	-1 809
Intérêts reçus		1 228	78
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	17	56	986
Dividendes payés		-94	0
Autres flux de financement	29	-677	-3 012
Variation nette de la trésorerie de financement		13 902	-27 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		20 410	45 733
Variation nette de trésorerie		25 969	-15 315
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-646	-1 328
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	16	45 733	29 090

NOTES AUX ÉTATS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE

1. Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au Groupe	68
2. Description des règles en matière de gestion des risques financiers	85
3. Estimations et jugements comptables déterminants	93
4. Secteurs opérationnels	96
5. Listes des filiales et entreprises mises en équivalence	100
6. Activités destinées à être cédées	101
7. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe	105
8. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	108
9. Immobilisations corporelles	110
10. Contrats de location-financement	111
11. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres investissements	111
12. Impôts différés	114
13. Autres actifs à long terme	115
14. Stocks et commandes en cours d'exécution	115
15. Créances commerciales et autres créances	116
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	117
17. Capital et plans fondés sur actions	118
18. Réserves	120
19. Dettes	121
20. Provisions à long terme et à court terme	124
21. Autres dettes à long terme	126
22. Autres actifs et passifs financiers	127
23. Dettes commerciales	128
24. Autres dettes	128
25. Autres charges et autres produits d'exploitation	129
26. Charges et produits financiers	130
27. Impôts sur le résultat	131
28. Avantages au personnel	132
29. Tableau de financement	134
30. Litiges	135
31. Engagements	136
32. Transactions avec les parties liées	137
33. Rémunérations pour services rendus par les commissaires aux comptes	140
34. Évènements postérieurs à la clôture des comptes	140
35. Résultat net par action	141

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION IFRS APPLICABLES AU GROUPE

1.1 INTRODUCTION

Les principales règles comptables IFRS appliquées par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés IFRS sont détaillées ci-dessous.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés d'IBA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées par l'Union européenne, telles que publiées et entrées en vigueur ou publiées et adoptées anticipativement au 31 décembre 2013.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle de coût historique, telle que modifiée par la réévaluation des instruments financiers qui sont repris à leur juste valeur.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des droits constatés ("accrual basis") et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité important ou dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux appliqués dans la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012, à l'exception des points suivants.

Le Groupe a adopté les nouvelles modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2013:

1.2.1 Nouvelles normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013

Le Groupe a appliqué, pour la première fois en 2013, certaines normes et amendements qui nécessitent un retraitement des états financiers antérieurs. Il s'agit, entre autres, de l'IAS 19 sur les Avantages du personnel (modifié en 2011), de l'IFRS 13 sur l'Évaluation à la juste valeur et les amendements à IAS 1 sur la Présentation des états financiers.

Plusieurs autres amendements s'appliquent pour la première fois en 2013. Néanmoins, ils n'ont pas d'incidences sur les états financiers consolidés annuels du Groupe.

La nature et l'impact de chacune de ces nouvelles normes, amendements et/ou interprétations sont décrits ci-dessous:

- Amendement IFRS 7, Instruments financiers: Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers
- IFRS 13 Évaluation à la Juste Valeur
- IAS 1 Présentation des états financiers - Présentation des autres éléments du résultat global
- IAS 12 Impôts sur le résultat - Recouvrement des actifs d'impôts
- IAS 19 – Avantages du personnel (modifié)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- Améliorations annuelles des IFRS (Publiées en mai 2012)

Amendement IFRS 7, Instruments financiers: Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers

Les amendements demandent de fournir de l'information sur les droits à compensation et les arrangements similaires (par exemple, les contrats de garantie). Ces informations sont demandées pour

tous les instruments financiers qui sont compensés conformément à la norme IAS 32. Les informations s'appliquent également aux instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation global ou d'un accord similaire, indépendamment du fait qu'ils soient compensés conformément à la norme IAS 32. Etant donné que le Groupe ne compense pas d'instruments financiers conformément à la norme IAS 32, et qu'il ne dispose pas d'accord de compensation global, l'amendement n'a pas d'incidence sur les informations présentées par le Groupe.

IFRS 13 Evaluation à la juste valeur

IFRS 13 établit une source unique de directives pour toutes les évaluations à la juste valeur en termes d'IFRS. L'IFRS 13 ne change pas lorsque la juste valeur doit être utilisée, mais fournit plutôt des directives sur la façon d'évaluer la juste valeur selon les IFRS. L'IFRS 13 définit la juste valeur comme un prix de sortie. Suite aux nouvelles directives de l'IFRS 13, le Groupe a dû revoir ses règles concernant l'évaluation de la juste valeur, en particulier, ses paramètres de valorisation telles que le risque de non-exécution de la mesure de la juste valeur des passifs. L'IFRS 13 demande également des informations supplémentaires dans les notes aux états financiers. L'application de la norme IFRS 13 au niveau du Groupe n'a pas d'incidences importantes sur les évaluations à la juste valeur. Des informations supplémentaires, si demandées, sont fournies dans les notes individuelles relatives aux actifs et passifs évalués à la juste valeur. .

IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global

L'amendement d'IAS 1 vise à améliorer la présentation des autres éléments du résultat global ("OCI") en imposant notamment de regrouper d'une part les éléments qui seront retraités en compte de résultats, et d'autre part les éléments qui ne seront pas retraités via la compte de résultats (par exemple : les écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi, réévaluation IAS 16). Les éléments qui seront un jour reclassés ("retraités") en pertes ou profits doivent être présentés séparément des éléments qui ne le seront pas. Cet amendement affecte seulement la présentation du résultat global

et n'a pas d'impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôts différés: Récupération des actif sous- jacents

L'amendement clarifie la méthode de valorisation de l'impôt différé relatif à un immeuble de placement évalué à la juste valeur. L'amendement introduit une présomption réfutable que l'impôt différé relatif à un immeuble de placement valorisé à la juste valeur selon l'IAS 40 soit évalué sur la base que sa valeur de recouvrement sera récupérée par la vente de celui-ci. Cet amendement incorpore les dispositions selon lesquelles, l'impôt différé relatif à un actif non amortissable évalué conformément au modèle de réévaluation de l'IAS 16 doit être évalué en partant de l'hypothèse que la valeur de l'actif sera récupérée par la vente. Cet amendement n'a aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

IAS 19 Avantages du personnel

IAS 19R comprend un certain nombre d'amendements à la comptabilisation des régimes à prestations définies, concernant :

- les gains et pertes actuariels qui sont, dorénavant, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et exclus de manière permanente des profits et pertes;
- le rendement attendu des actifs des régimes qui ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultats. A la place, il y a une obligation de comptabiliser les intérêts sur le passif (actif) net au titre des prestations définies dans le compte de résultats. Ces intérêts sont calculés à partir du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des régimes à prestations définies.
- les coûts des services passés non acquis sont désormais comptabilisés dans le compte de résultats au plus tôt quand la modification se produit ou lorsque les coûts de restructurations ou de fin de contrat d'emploi y relatifs sont comptabilisés.
- D'autres amendements demandent de fournir de nouvelles informations, telles que des analyses quantitatives de sensibilité.

La norme est appliquée rétroactivement, mais n'impose pas rétroactivement d'ajuster la valeur

comptable des actifs dans lesquels les coûts de personnel – tels que mesurés conformément à IAS 19 - ont été intégrés (par exemple, les stocks, les immobilisations corporelles produites par l'entité).

L'impact de l'amélioration de la norme IAS 19R sur les états financiers n'est pas significatif.

IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert

IFRIC 20 concerne le traitement comptable des frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Cette interprétation traite plus particulièrement de la comptabilisation à l'actif (stock ou actif non courant), et de l'évaluation (initiale et ultérieure) de l'actif de découverte.

Cette interprétation n'a aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

AMÉLIORATIONS AUX IFRS (Publiées Mai 2012)

En mai 2012, l'IASB a publié les améliorations du cycle 2009-2011 de ses normes et interprétations, principalement en vue d'éliminer les incohérences et clarifier la formulation. Lorsque l'adoption d'une amélioration est réputée avoir un impact sur les états financiers ou la performance du Groupe, son impact est décrit ci-dessous:

➤ **IAS 1 Présentation des états financiers**

Les amendements clarifient la différence entre l'information comparative supplémentaire volontaire et l'information comparative minimum requise. Une entité doit inclure des informations comparatives dans les notes des états financiers lorsqu'elle fournit volontairement des informations comparatives au-delà de la période comparative minimum requise.

Les amendements précisent également que la balance d'ouverture de la situation financière (au 1^{er} janvier 2013 dans le cas du Groupe), résultant de retraitements rétrospectifs ou de reclassements dans ses états financiers, ne doit pas être accompagnée d'informations comparatives dans les notes afférentes.

En conséquence, le Groupe n'a pas inclus d'informations comparatives dans la balance d'ouverture de sa situation financière au 1^{er} Janvier 2013. Ces amendements affectent seulement la présentation et les notes aux états financiers, et n'ont pas d'impact sur la situation financière et la performance du Groupe.

➤ **IAS 16 Immobilisations corporelles**

Cet amendement clarifie le classement comptable du matériel d'entretien, des pièces de rechange et des pièces de sécurité. Ces éléments doivent être classés en immobilisations s'ils répondent à la définition de la norme IAS 16 et en stocks dans les autres cas.

L'impact de l'amélioration de la norme IAS 16 sur les états financiers n'est pas significatif.

➤ **IAS 32 Instruments financiers - Présentation**

L'amendement précise que les impôts sur les bénéfices découlant de distributions aux détenteurs de capitaux propres sont comptabilisés conformément à la norme IAS 12. L'amendement supprime les exigences fiscales existantes de la norme IAS 32 et exige que les entités appliquent les dispositions de la norme IAS 12 sur tout impôt sur le revenu découlant de distributions aux détenteurs de capitaux propres. Cette amélioration n'a pas eu d'incidence sur la situation financière du Groupe.

1.2.2 Nouvelles normes et interprétations, normes et interprétations modifiées, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2013 ou ultérieurement

Les normes et interprétations publiées mais pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe sont énumérées ci-dessous. Cette liste de normes et interprétations est celle dont le Groupe s'attend à ce qu'elles aient un impact sur ses notes, sa situation financière ou sa performance au cours des exercices futurs. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes et interprétations lorsqu'elles entreront en vigueur.

- IFRS 9 Instruments financiers, effectif 1^{er} Janvier 2015
- IFRS 10 Etats financiers consolidés, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IFRS 11 Partenariats, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IFRS 12 Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IFRS 10-12 Dispositions transitoires, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27 - Entités d'investissements effectif 1^{er} Janvier 2014
- IAS 27 Etats financiers individuels, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IAS 32 Instruments Financiers - Présentation: Compensation des actifs et des passifs financiers, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IAS 36 Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IAS 39 Instruments Financiers: Comptabilisation et Evaluation - Novation des produits dérivés et Continuité de la comptabilité de couverture, effectif 1^{er} Janvier 2014
- IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, effectif 1^{er} Janvier 2014

IFRS 9 Instruments financiers

La norme publiée IFRS 9 représente la première phase des travaux de l'IASB sur le remplacement de l'IAS 39 et s'applique au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers tels que définis par l'IAS 39. Dans une phase ultérieure, l'IFRS traitera aussi de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de la comptabilité de couverture. L'adoption de la première phase de l'IFRS 9 aura un effet sur le classement et l'évaluation des actifs financiers du Groupe, mais n'aura pas d'incidence sur le classement et l'évaluation des passifs financiers du Groupe.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact sur la note annexe concernant les instruments financiers.

IFRS 10 Etats financiers consolidés

L'IFRS 10 établit un modèle de contrôle unique qui s'applique à toutes les entités, y compris les entités ad hoc. IFRS 10 remplace la partie de la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés. La norme comprend également les questions soulevées dans la SIC- 12, Consolidation - Entités ad hoc. L'IFRS 10 modifie la définition de contrôle de telle sorte que l'investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables suite à son implication dans l'entité détenue et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur cette entité. Pour répondre à la définition du contrôle dans l'IFRS 10, les trois critères suivants doivent être remplis: (a) l'investisseur a le pouvoir sur une entité détenue ; (b) l'investisseur a droits à des rendements variables issus de son implication dans l'entité détenue et (c) l'investisseur a la capacité de faire valoir son pouvoir sur l'entité afin d'impacter le montant de ses rendements. La norme est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact.

IFRS 11 Partenariats

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31 - Participation dans des coentreprises et SIC-13 Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs. L'IFRS 11 supprime la possibilité de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. A la place, les entités contrôlées conjointement qui répondent à la définition d'une coentreprise doivent être comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. La norme est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

IFRS 12 Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 énonce les exigences concernant les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, aux partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. Les exigences de la norme IFRS 12 sont plus complètes que les exigences précédentes existantes sur les informations à fournir pour les filiales. La norme est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

IFRS 10-12 Dispositions transitoires

Les amendements précisent les dispositions transitoires dans l'IFRS 10, États financiers consolidés et fournissent aussi un allègement supplémentaire de transition dans l'IFRS 10-États financiers consolidés, IFRS 11-Partenariats et IFRS 12-Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Les dispositions transitoires sont applicables au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 - Entités d'investissements

Les amendements prévoient une exception à l'obligation de consolidation pour les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement en vertu de l'IFRS 10. L'exception à la consolidation exige que les entités d'investissement évaluent leurs filiales particulières à la juste valeur via le compte de résultats selon IFRS 9. Il est peu probable que cette modification impacte significativement le Groupe parce qu'aucune des entités du Groupe n'est qualifiée pour être une entité d'investissements en vertu de l'IFRS 10. Les amendements sont applicables au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 27 États financiers individuels (comme révisé en 2011)

En conséquence des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 12, ce qui reste de la norme IAS 27 est limitée à la comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels. La norme révisée n'aura pas d'incidence sur la situation financière et la performance du Groupe. La norme est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (comme révisé en 2011)

En conséquence des nouvelles normes IFRS 11 et IFRS 12, l'IAS 28 a été renommé IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises, et traite l'application de la mise en équivalence des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cette norme. La norme révisée est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 32 Instruments Financiers - Présentation: Compensation des actifs et des passifs financiers

La modification d'IAS 32 vise à préciser la notion « actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés » ainsi que les circonstances dans lesquelles certains règlements sur la base du montant brut pourraient être équivalents à des règlements sur la base du montant net. Puisque le Groupe n'a pas d'instruments financiers conformément à la norme IAS 32, ni des arrangements de compensation importants, l'amendement n'aura pas d'impact sur le Groupe. Les amendements sont applicables au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 36 Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Les amendements suppriment les conséquences non intentionnelles de l'IFRS 13 sur les informations requises par la norme IAS 36. En outre, ces modifications exigent de fournir des informations sur les valeurs recouvrables de chaque actif ou UGT (unités génératrices de trésorerie) pour lesquelles les dépréciations d'actif ont été comptabilisées ou reprises au cours de la période. Ces modifications entrent en vigueur rétroactivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} Janvier 2014 avec permission d'application anticipée, à condition que l'IFRS 13 soit également appliqué.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact sur la note relative aux instruments financiers.

**IAS 39 Instruments Financiers:
Comptabilisation et Evaluation - Novation
des produits dérivés et Continuité de la
comptabilisation de couverture**

Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires. Le Groupe n'a pas de novation de ses dérivés pour la période en cours. Cependant, ces amendements seront pris en considération pour les novations futures. Les amendements sont applicables au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

**IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité
publique**

IFRIC 21 précise que le fait générateur de l'obligation de payer une taxe résulte de l'exercice de l'activité tel que prévu par la législation. Pour un impôt qui doit être payé après avoir atteint un seuil minimum, l'interprétation précise qu'aucun passif ne doit être comptabilisé anticipativement avant que le seuil minimum spécifié soit atteint. Cette interprétation n'aura pas d'incidence sur la situation financière et la performance du Groupe. IFRIC 21 est applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

1.3 CONSOLIDATION

La Société mère et toutes les filiales qu'elle contrôle sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 FILIALES

Les actifs et passifs, droits et engagements, produits et charges de la Société mère et des filiales faisant l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidés par la méthode d'intégration globale. Le contrôle est la capacité de décider des règles d'une entité sur les plans financier et opérationnel de manière à tirer profit de ses activités.

Ce contrôle est considéré comme étant effectif lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité. Cette supposition peut-être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire. Pour évaluer le contrôle effectif du Groupe sur une entité, on prend en compte l'existence et l'effet des droits de vote pouvant être exercés ou convertis au moment de l'évaluation.

La consolidation d'une filiale a lieu à partir de sa date d'acquisition. Il s'agit de la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de l'entité acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de la date d'acquisition, la Société mère (l'acquéreur) inclut dans le compte de résultats consolidé les performances financières de l'entité acquise et comptabilise dans les états financiers consolidés les actifs et passifs acquis (à leur juste valeur), y compris le goodwill généré par l'acquisition. Les filiales font l'objet d'une déconsolidation à partir de la date de perte de contrôle.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation:

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminées ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique "Participations ne donnant pas le contrôle" des capitaux propres ;
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du

Groupe est présentée dans le compte de résultats consolidé sous la rubrique “Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle” ;

- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale, ni une joint-venture (cf. sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions portant sur les règles financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20% des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexistante lorsque les parts détenues représentent moins de 20%. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence: les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (à la rubrique “Sociétés mises en équivalence”) à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités sous IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultats consolidé au point “Quote-part dans le (bénéfice)/perte des entités mises en équivalence”.

Les profits et les pertes latents résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont

éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

1.3.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Comme pour les entreprises associées, la méthode de mise en équivalence est utilisée pour les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (c-à-d. les joint-ventures).

1.3.4 TRAITEMENT DES GOODWILL OU DES GOODWILL NEGATIFS

Les regroupements d'entreprises sont des regroupements d'entités ou d'entreprises distinctes sous une seule entité comptable. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en œuvre et gérés de concert dans le but de fournir aux investisseurs un rendement ou tout autre bénéfice économique. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus à partir du 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition (“purchase method”). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. La différence entre ces deux valeurs représente un goodwill.

En ce qui concerne les regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} janvier 2004, aucun retraitement rétroactif de la juste valeur n'a été effectué.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est compris dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la quote-part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent).

Le goodwill négatif est comptabilisé en tant que bénéfice.

1.3.5 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans l'état de la situation financière est déduit des fonds propres ("modèle de l'entité économique").

1.3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs, tant monétaires que non monétaires, sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous:

	Taux de clôture au 31 décembre 2012	Taux moyen pour l'année 2012	Taux de clôture au 31 décembre 2013	Taux moyen pour l'année 2013
USD	1,3194	1,2860	1,3791	1,3280
SEK	8,5820	8,7043	8,8591	8,6487
GBP	0,8161	0,8113	0,8337	0,8490
CNY	8,2207	8,1054	8,3491	8,2210
INR	72,5600	68,6849	85,3660	77,6278
JPY	113,6100	103,4317	144,7200	129,5775
CAD	1,3137	1,2852	1,4671	1,3676
RUB	40,3295	40,2052	45,3246	42,2502

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

- (1) cette immobilisation est identifiable, c.-à-d. lorsqu'elle est aliénable (elle peut être vendue, transférée ou cédée sous licence) ou qu'elle procède de droits contractuels ou autres droits légaux ;
- (2) qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA ; quand
- (3) IBA peut contrôler la ressource et quand
- (4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produit ou

projet IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir: la faisabilité technique du projet, son intention de mener à bien les développements, comment l'immobilisation incorporelle générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple: l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures, dont l'objectif est de maintenir (plutôt que d'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et appliqués avec prudence.

Les durées d'utilité applicables sont:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Durée d'utilité
Coûts de développement de produits	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie (ne dépassant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement IT pour les principaux logiciels (ERP p.ex.)	5 ans
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques déposées, et autres droits similaires	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisation est disponible à l'usage, afin de garantir la bonne correspondance des charges et des produits.

En 2013, le Groupe ne dispose plus d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation, en appliquant la méthode linéaire.

auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus). Ces frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état du site (dans la mesure où ce coût est comptabilisé en tant que provision).

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation ou de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont:

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Durée d'utilité
Terrains	Non amortis
Bâtiments de bureaux	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Cyclotrons et casemates	15 ans, sauf dans certaines circonstances rares et spécifiques qui justifient une durée d'utilité différente
Équipement de laboratoire	5 ans
Autre équipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et accessoires	5 à 10 ans
Véhicules	2 à 5 ans

1.5.1 TRANSACTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT IMPLIQUANT IBA COMME PRENEUR DE BAIL

Un contrat de location-financement qui transfère substantiellement tous les risques et bénéfices de la propriété est comptabilisé en tant qu'actif et passif pour un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si ce montant est inférieur, à la valeur actuelle des échéances minimales de la location-financement (= total des parts de capital et d'intérêt incluses dans les paiements des échéances). Les paiements des échéances sont répartis entre les frais financiers et la réduction de la dette constatée. Les règles en matière d'amortissement des immobilisations en location-financement sont identiques à celles applicables aux immobilisations similaires dont la Société est propriétaire.

1.5.2 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Les investissements immobiliers à usage propre dans le Groupe sont enregistrés au coût d'acquisition, diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

1.6 PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa

valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes: la juste valeur diminuée des frais de vente (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Les tests de perte de valeur sont, si possible, exécutés sur des immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendante par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré par un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptibles de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues et ne dépend pas de la localisation des immobilisations acquises.

Les tests de perte de valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voire plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles / UGT

sont testées uniquement en présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est tout d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable goodwill est ensuite déduite des autres immobilisations de l'UGT, uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation à la date du bilan.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent – coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de vente et de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La méthode du coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation de frais généraux fixes de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeable est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente, par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date du bilan est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente:

- En l'absence de mouvement après 1 an: réduction de valeur sur 3 ans ;

- En cas de mouvement après la réduction de valeur: reprise de la réduction de valeur actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

1.8 RECONNAISSANCE DES REVENUS (SAUF COMMANDES EN COURS QUI SONT TRAITÉES DANS LA SECTIONS SUIVANTE)

Les revenus générés par la vente de biens sont reconnus lorsqu'une entité transfère les principaux risques et bénéfices de la propriété et que le recouvrement des créances liées est raisonnablement assuré.

Une transaction n'est pas considérée comme une vente et les revenus ne sont pas reconnus lorsque :

- (1) IBA reste engagée pour cause de performances insatisfaisantes non couvertes par les dispositions de garantie normales ;
- (2) les recettes des revenus d'une vente particulière dépendent des revenus que l'acheteur tirera de sa vente des biens ;
- (3) l'acheteur a la capacité d'annuler l'achat pour une raison stipulée dans le contrat de vente ; et
- (4) IBA ne peut évaluer la probabilité d'un retour.

Les revenus sont normalement reconnus lorsque l'acheteur réceptionne la livraison et que l'installation et l'inspection sont terminées. Les revenus sont cependant immédiatement reconnus à la réception de la livraison par l'acheteur, lorsque l'installation est simple par nature.

Les revenus générés par la prestation de services sont reconnus compte tenu de l'état d'avancement de la transaction à la date du bilan, en appliquant des règles similaires à celles en vigueur pour les commandes en cours (cf. section suivante): les revenus sont reconnus au fur et à mesure que les coûts afférents sont encourus. Les revenus sont répartis uniformément sur la période de prestation des services, sauf s'il est évident que les coûts ne sont pas encourus de manière linéaire.

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux éléments distincts et identifiables d'une seule transaction quand il est nécessaire de refléter la substance de la transaction.

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement (c.-à-d. au cours de l'année N+1).

1.9 COMMANDES EN COURS

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (comme pour les stocks, cf. ci-dessus) ;
- Tout autre coût à la charge spécifique du client conformément au contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat, lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Lorsque le résultat d'une commande en cours (c.-à-d. l'estimation de la marge finale) peut être estimé de manière fiable, les commandes en cours sont évaluées au coût de production, augmenté – en fonction de l'état d'avancement du contrat – de la différence entre le prix du contrat et le coût de production (méthode du "pourcentage d'avancement des travaux"). L'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts réels encourus au jour d'évaluation comparés aux coûts estimés jusqu'à l'achèvement (les coûts qui ne reflètent pas les travaux effectués sont exclus de ce calcul). Le pourcentage d'avancement est appliqué sur une base cumulative.

Lorsqu'il est impossible de fournir une estimation fiable de l'issue du contrat, les revenus sont reconnus uniquement à hauteur des coûts encourus susceptibles d'être récupérés ; les coûts contractuels sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus. S'il est probable que le total des coûts contractuels dépassera l'ensemble des revenus générés par le contrat, les pertes escomptées sont immédiatement prises en compte de résultats et une provision pour pertes à terminaison est enregistrée.

Le Groupe présente à l'actif le montant net exigible des clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour lesquels les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues) dépassent les acomptes facturés. Les factures que les clients doivent encore régler et les retenues sont incluses dans les créances commerciales.

Le Groupe présente au passif le montant net dû aux clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour lesquelles les acomptes facturés dépassent les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues).

Lorsque des garanties financières doivent être fournies à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties entraînent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.10 CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur actuelle nette du montant à encaisser.

La créance est valorisée à sa valeur nominale, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif. La valeur d'une créance est réduite lorsque son recouvrement est incertain ou douteux, totalement ou en partie.

De façon générale, IBA applique la règle ci-dessous pour acter des réductions de valeur sur créances irrécouvrables ou douteuses :

- 25% après 90 jours de retard ;
- 50% après 180 jours de retard ;
- 75% après 270 jours de retard ;
- 100% après 360 jours de retard.

La probabilité de recouvrement des créances est cependant évaluée de manière individuelle. Il est dérogé à la règle générale ci-dessus lorsque cela se justifie.

Notamment pour les créances publiques en Italie et en Espagne, pour lesquelles les règles appliquées ont été les suivantes :

- 50% après 720 jours de retard ;
- 60% après 1 080 jours de retard ;
- 80% après 1 440 jours de retard ;
- 100% après 1 800 jours de retard

Au 31 décembre 2013, ces créances s'élèvent à EUR 1,9 million pour lesquelles une réduction de valeur de EUR 0,6 million a été comptabilisée.

1.11 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers valorisés à leur juste valeur par le compte de résultats.

Les prêts et les créances sont des actifs financiers n'ayant pas la nature d'instruments dérivés, aux échéances de paiements fixées ou déterminables, non cotés sur un marché actif et sans intention de négoce.

Les gains sur les prêts et les créances sont comptabilisés lorsque ces derniers sont décomptabilisés. Les pertes sont reconnues dès que les prêts et créances doivent être dépréciés.

Les dépôts à terme ayant une échéance supérieure à 3 mois sont classés dans la catégorie des prêts et créances sous IAS 39.

Les investissements en titres productifs d'intérêts et en actions (autres que les actions dans les filiales, joint-ventures et associés) sont comptabilisés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont enregistrés à leur juste valeur, avec les gains et pertes enregistrés dans les fonds propres, jusqu'à leur perte de valeur ou leur vente.

Les gains ou pertes accumulés dans les fonds propres sont alors retraités dans le compte de résultats.

Dans le cas d'un actif financier classé comme disponible à la vente, une baisse importante ou prolongée de sa juste valeur en deçà de son coût constitue une valeur objective de perte de valeur. Les critères retenus afin de définir une baisse importante ou prolongée sont une perte de valeur de plus de 25% durant une période continue de 6 mois. Les pertes de valeur sur ces instruments sont classées en charges dans le compte de résultats.

Leur augmentation de juste valeur, après leur perte de valeur, est reconnue directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur, tous les actifs financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ces indicateurs doivent fournir des preuves objectives de la perte de valeur résultant d'un événement passé survenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Les pertes susceptibles d'être provoquées par des événements futurs ne sont pas reconnues, quelle que soit leur probabilité.

1.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme pouvant être utilisés pour tout objet dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un objet particulier, mais placé sur des investissements très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à l'échéance utile de l'objet particulier, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

1.13 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs. Les produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

1.14 CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique "Capital souscrit". Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.15 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont enregistrés en tant que produits à reporter. Les subsides sont reconnus en tant que revenus au même taux que l'amortissement des immobilisations y relatives. Quand les subsides sont relatifs à une charge non capitalisée, ils sont reconnus en tant que revenus de manière systématique sur la période où la charge qu'ils sont censés compenser a été prise.

1.16 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque:

- IBA a l'obligation de transférer des bénéfices économiques à cause d'événements passés ;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera requis pour qu'IBA s'acquitte de cette obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme soit d'une obligation légale, soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi, indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités ; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en appliquant les dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du

contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est comptabilisée en tant que provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit: (a) élaborer un plan officiel et détaillé qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; (b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

1.17 PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.17.1 PENSIONS

Les primes versées dans le cadre d'un régime à contributions définies sont prises en résultat à mesure qu'elles sont encourues. Les régimes à contributions définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes desquels IBA paie des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies uniquement dans Cisbio Biossays SAS ou dans les entités mise en équivalence. Ils n'apparaissent dès lors pas en provision.

Ces avantages représentent:

- Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des avantages, compléments et autres indemnités de retraite, non couverts par des fonds de retraite ou d'assurance ;
- Les droits acquis au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite relatif au personnel travaillant ou ayant travaillé en zones exposées.

Les obligations résultant de l'application de ces régimes sociaux sont des régimes de retraite à prestations définies qui ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra

lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charges par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût des services passés et les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net est comptabilisé en charges financières. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apportés à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice financier où ils se produisent.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

1.17.2 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés ou aux autres parties), et

les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le prix des actions du Groupe.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charges.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des biens ou services reçus à la date de comptabilisation des biens et services par le Groupe. Si la juste valeur des biens et services ne peut être estimée, elle est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués.

1.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La méthode exhaustive et la méthode du report variable sont utilisées. Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas enregistrés sur:

- Les goodwill non amortis à des fins fiscales ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable ;
- Les investissements dans les filiales, divisions, associés et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle pas la distribution ou, quand IBA contrôle la distribution, qu'il est probable que des dividendes vont être distribués dans un avenir prévisible).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales

reportées et inutilisées. Cette estimation est soumise au principe de prudence.

Une période de 4 ans est prise en compte pour la détermination de la période de récupération des impôts.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés uniquement si les soldes différés se réfèrent à des impôts sur le résultat prélevés par une seule et même autorité fiscale.

1.19 DETTES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou supérieure à un an sont évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur nette actuelle du montant à déboursier.

La valeur nominale est prise en compte, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif.

1.20 COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur mais qui se rapportent à un exercice précédent. Les produits à reporter correspondent au montant proportionnel du revenu reçu au cours de l'exercice courant ou des exercices précédents mais qui se rapporte à un exercice ultérieur.

1.21 TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction, en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c.-à-d. lorsque le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies:

(1) le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante ou de l'opération étrangère ; et

(2) le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.22 PRODUITS DÉRIVÉS ET COUVERTURES DE RISQUES DE CHANGE

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dès le jour de la passation des contrats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées via le compte de résultats, sauf s'ils sont considérés comme des opérations de couverture des flux de trésorerie au titre d'IAS 39.

Le Groupe considère certaines transactions dérivées comme des opérations de couverture de la variabilité de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés (couvertures de la juste valeur), ou comme un engagement ferme non comptabilisé, ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction dont la probabilité de réalisation est élevée (couvertures des flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation unissant les instruments de couverture et le poste couvert ainsi que ses objectifs et stratégies en matière de gestion des risques pour la réalisation des différentes opérations de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, tant au début de la couverture que de manière suivie. Il établit en outre si les transactions dérivées utilisées dans les opérations de couverture présentent ou non un degré d'efficacité élevé sur le plan de la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des postes couverts.

a) Couvertures de la juste valeur

Toute variation de la juste valeur des transactions dérivées considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture de la juste valeur est enregistrée dans le compte de résultats. Il en est de même pour toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

b) Couvertures des flux de trésorerie

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte liée à la part ineffective de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultats pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de comptabilisation des couvertures, tout gain ou perte cumulé dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et est reconnu au compte de résultats quand la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulé déclaré en fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

c) Dérivés ne répondant pas aux critères de comptabilisation des couvertures

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans le bilan ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions.

Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

1.23 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Un secteur d'activités est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services et exposé à des risques et retours autres que ceux des autres secteurs d'activités. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services au sein d'un environnement économique particulier, exposé à des risques et retours autres que ceux des secteurs actifs dans d'autres environnements économiques.

2. DESCRIPTION DES RÈGLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

2.1 ÉLÉMENTS DE RISQUE FINANCIER

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers: risque du marché surtout (risque de change inclus), risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt et risque sur matières premières et autres.

La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les possibles effets contraires sur les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (la trésorerie du Groupe) conformément aux règles approuvées par le Comité d'audit du Conseil d'administration. Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou non et l'investissement des surplus de liquidités. La trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

2.1.1 RISQUE DU MARCHÉ

a) Risque de change

Le Groupe est actif dans le monde entier et est exposé au risque de change généré par l'utilisation de différentes devises, principalement le dollar américain, le yuan chinois, la couronne tchèque, le zloty polonais et la couronne suédoise. Le risque de change résulte des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et des investissements nets dans des opérations étrangères.

Afin de gérer le risque de change résultant des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle de

l'entité, les entités du Groupe ont recours à des contrats à terme en devise étrangère, négociés avec la trésorerie du Groupe. Cette dernière est chargée de couvrir la position nette du Groupe dans chacune des devises étrangères en concluant avec les banques, dans la mesure du possible et lorsque cette démarche est pertinente, des contrats à terme libellés dans les devises concernées.

Aux fins d'information sectorielle, chaque filiale élabore des contrats avec la trésorerie du Groupe au titre d'opérations de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon le cas. Des contrats de change externes sont élaborés au niveau du Groupe au titre d'opérations de couverture des risques de change sur des actifs, des passifs ou des transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale du Groupe en matière de couverture consiste à couvrir tous les contrats de vente confirmés libellés dans une devise étrangère, ainsi que les flux de trésorerie nets escomptés lorsqu'une estimation raisonnable est possible. La documentation ad hoc est rédigée conformément à IAS 39. Le CFO approuve et le CEO est informé des transactions de couverture majeures et le reporting est présenté au moins deux fois l'an au Comité d'audit.

Le Groupe souscrit à des prêts internes libellés dans des devises étrangères afin de financer certaines filiales, ce qui expose le Groupe à des fluctuations de change.

Le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères, dont les actifs nets sont exposés à des risques de change des devises étrangères.

Le Groupe gère l'exposition aux devises des actifs nets de ses opérations à l'étranger tout d'abord par des prêts libellés dans les devises étrangères concernées.

Seulement le secteur d'activités Dosimétrie est impacté par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2013, une fluctuation

de -3% de l'USD par rapport à l'EUR a affecté négativement les ventes de la Dosimétrie de -1%.

Risque de change sur les transactions en devises étrangères:

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats et ventes réalisés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction. La Société mère du Groupe opérant en euros mais réalisant certaines transactions d'achats/ventes exprimés entre autres en dollars américains.

Approximativement 29% des ventes du Groupe (34% en 2012) (à périmètre de consolidation identique à celui de 2012) sont libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction, tandis que 90% des coûts (79,2% en 2012) (à périmètre de consolidation identique à celui de 2012) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité encourant ces coûts. Lorsque le Groupe considère qu'il n'y a pas de couverture naturelle possible, des contrats de change à terme ou des options sur devises sont utilisés pour couvrir le risque de change encouru.

b) Autres risques du marché

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie en raison des papiers commerciaux et parts dans des fonds d'investissements détenus par les sociétés mises en équivalence et pour lesquelles IBA est engagée pendant 5 ans à supporter les écarts entre les actifs cantonnés et les provisions de démantèlement de Rose Holding SARL (voir note 3B). Le risque est atténué par la sélection rigoureuse de produits de placement à rating élevé et à haut degré de liquidité. La Société ne peut toutefois pas présumer de brutaux changements de ces ratings, ni de modifications de marché entraînant la disparition de la liquidité.

2.1.2 RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de crédit. La politique de la Société quant aux contrats majeurs consiste à obtenir des lettres de crédit appropriées délivrées avant la livraison de l'équipement.

La Société a également conclu un accord général avec l'Office nationale du du croire (ONDD), qui prévoit la couverture systématique des transactions portant sur des grands équipements.

Le tableau repris en section 2.2 présente les actifs financiers du Groupe à leur valeur comptable ainsi qu'à leur juste valeur. La valeur nette comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé le Groupe.

La juste valeur de ces actifs financiers représente le prix auquel une tierce partie pourrait accepter de reprendre les droits ou obligations liés à ces actifs financiers.

2.1.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables ainsi que la disponibilité d'un financement par un montant adéquat de lignes de crédit. Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la trésorerie du Groupe vise à préserver la flexibilité de son financement en gardant des lignes de crédit disponibles.

Fin 2009, IBA avait renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une facilité de crédit à long terme de 50 millions d'euros auprès de la BEI (Banque européenne d'investissement) dans le cadre du financement de projets de recherche et développement. Dans le cadre de ce financement, le Groupe s'engage à respecter certains covenants relatifs au niveau de l'endettement du Groupe.

À fin 2013, le Groupe avait tiré sur cette ligne de crédit à hauteur de 30 millions d'euros et avait effectué des remboursements pour EUR 3,75 millions (EUR 2,5 millions en 2013).

Suite aux transactions avec SK Capital Partners et Argos Soditic, les termes et conditions de cette ligne de crédit ont été modifiés. Les 20 millions d'euros non utilisés de cette ligne de crédit ont été annulés comme prévu dans le contrat à fin 2013.

En 2012, IBA avait renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une facilité de crédit à long terme de 20 millions d'euros auprès de la SRIW. Dans le cadre de ce financement, le Groupe s'engage à respecter certains covenants relatifs au fonds propres d'IBA SA.

Le Groupe dispose au total de lignes de crédit à hauteur de EUR 61,3 millions dont 75,5% sont utilisées à ce jour.

En outre, dans le cadre d'un de ses contrats de protonthérapie, IBA avait également négocié un

crédit de fabrication de EUR 60,2 millions, qui pouvait être utilisé jusqu'à fin 2013. Ce crédit avait été utilisé à hauteur de EUR 30,8 millions au 31 décembre 2012 et a été entièrement remboursé en

octobre 2013 suite à la réception du projet et au paiement du client.

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des passifs financiers du Groupe:

31 DECEMBRE 2012 (EUR 000)	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	36 183	8 999	15 904	18 799	79 885
Dettes de location-financement	0	239	232	673	0	1 144
Dettes commerciales	25 346	20 601	0	0	0	45 947
Autres passifs financiers LT et CT	1 966	127 107	2 881	1 239	73	133 266
TOTAL	27 312	184 130	12 112	17 816	18 872	260 242

31 DECEMBRE 2013 (EUR 000)	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	7 239	6 687	19 130	23 930	56 986
Dettes de location-financement	0	239	227	463	0	929
Dettes commerciales	9 439	21 380	0	0	0	30 819
Autres passifs financiers LT et CT	705	102 326	1 700	6	0	104 737
TOTAL	10 144	131 184	8 614	19 599	23 930	193 471

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs financiers du Groupe:

31 DECEMBRE 2012 (EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	41 170	8 201	0	0	0	49 371
Autres actifs LT et CT	10 859	79 645	9 842	2 498	3 893	106 737
TOTAL	52 029	87 846	9 842	2 498	3 893	156 108

31 DECEMBRE 2013 (EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	27 582	13 870	0	0	0	41 452
Autres actifs LT et CT	4 853	37 224	2 179	10 997	5 323	60 576
TOTAL	32 435	51 094	2 179	10 997	5 323	102 028

2.1.4 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est essentiellement générée par les dettes financières à long terme à taux flottants contractées par le Groupe. Afin de couvrir ce risque, IBA est entrée dans des swaps de taux d'intérêt ayant pour objectif de limiter l'impact de la fluctuation des taux sur les comptes du Groupe.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces transactions ; ces couvertures sont alors revalorisées par le biais du compte de résultats.

L'analyse de l'impact d'une fluctuation de 1% des taux d'intérêt (analyse de sensibilité) sur le compte de résultats et les capitaux propres d'un endettement financier net moyen de EUR 47,4 millions en 2013 (41,5 millions en 2012 – l'impact de EUR -/+0,42 million) serait de EUR -/+0,47 million.

2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – AUTRES INFORMATIONS

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont valorisés comme suit:

EUR 000	Catégorie	31 Décembre 2012		31 Décembre 2013	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS					
Créances commerciales	Prêts et créances	49 371	49 371	41 452	41 452
Créances à long terme sur commandes en cours	Prêts et créances	5 818	5 818	959	959
Actifs financiers disponibles à la vente	Disponible à la vente	0	0	0	0
Créances à long terme relatives au démantèlement de sites	Prêts et créances	0	0	0	0
Autres créances à long terme	Prêts et créances	20 395	20 395	17 332	17 332
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	Prêts et créances	15 906	15 906	18 022	18 022
Autres créances à court terme	Prêts et créances	64 492	64 492	23 689	23 689
Autres investissements	Disponible à la vente	465	465	423	423
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	42 494	42 494	28 942	28 942
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	95	95	505	505
Produits dérivés – autres	JVR2	31	31	69	69
TOTAL		199 067	199 067	131 393	131 393
PASSIFS FINANCIERS					
Prêts bancaires	PFCA	69 502	69 502	46 250	46 250
Dettes de location-financement	PFCA	977	977	822	822
Dettes commerciales	PFCA	45 947	45 947	30 819	30 819
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	2 806	2 806	1 386	1 386
Produits dérivés – autres	JVR2	103	103	194	194
Autres dettes à long terme	PFCA	861	861	248	248
Montants dus aux clients sur commandes en cours	PFCA	61 513	61 513	72 364	72 364
Dettes sociales	PFCA	11 621	11 621	12 166	12 166
Autres dettes à court terme	PFCA	54 621	54 621	18 098	18 098
Dettes fiscales à court terme	PFCA	1 741	1 741	281	281
Crédit bancaire à court terme	PFCA	0	0	0	0
TOTAL		249 692	249 692	182 628	182 628

Au 31 décembre 2012 et 2013, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'est pas significativement différente de leur juste valeur. Le calcul n'a dès lors pas été effectué.

Les rubriques "Produits dérivés de couverture" et "Produits dérivés – autres" à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme, des swaps sur devises et d'un CAP d'intérêt.

Le Groupe peut, au gré de l'évolution de sa stratégie, acquérir des participations ne donnant pas le contrôle auprès de sociétés tierces. Ces participations sont présentées en catégorie "Disponible à la vente".

PFCA : Passif financier évalué au coût amorti.
 JVR1 : Juste valeur par le compte de résultats, détenus à des fins de transactions.
 JVR2 : Juste valeur par le compte de résultats, actif intégrant un produit dérivé dont la valeur n'a pas pu être séparée du principal.

2.3 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide des techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables.

Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour classer ses instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon le degré de fiabilité des méthodes de valorisation utilisées:

Niveau 1: instruments financiers cotés sur un marché actif.

Niveau 2: instruments financiers dont la juste valeur repose sur une technique d'évaluation intégrant quasi exclusivement des données observables, directement ou indirectement.

Niveau 3: instruments financiers dont la juste valeur repose sur une technique d'évaluation intégrant pour une part significative des paramètres non observables.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous.

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 Décembre 2012
- Contrats de change à terme		78		78
- Swaps de taux de change		17		17
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		95		95
Autres investissements disponibles à la vente			23 498	23 498
- Contrats de change à terme		1		1
- Swaps de taux de change		30		30
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		31		31
- Contrats de change à terme		2 806		2 806
- Swaps de taux de change		0		0
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		2 806		2 806
- Swaps de taux de change		103		103
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		103		103

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 Décembre 2013
- Contrats de change à terme		505		505
- Swaps de taux de change		14		14
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		519		519
Autres investissements disponibles à la vente			25 050	25 050
- Contrats de change à terme		0		0
- Swaps de taux de change		55		55
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		55		55
- Contrats de change à terme		1 386		1 386
- Swaps de taux de change		0		0
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		1 386		1 386
- Contrats de change à terme		81		81
- Swaps de taux de change		113		113
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		194		194

Au 31 décembre 2013, les autres actifs disponibles à la vente incluent les autres investissements, le contingent loan de Rose Holding SARL (voir notes 3.i, 32.2) et le "vendor loan" accordé à Chromos GA SAS (véhicule créé par Argos Soditic pour l'acquisition de l'activité Cisbio Bioassays) (voir note 3.j).

Les niveaux des actifs financiers sont décrits ci-dessous:

(EUR 000)	Contingent loan Rose Holding SARL	Bridge loan Rose Holding SARL	Vendor loan Chromos GA SAS	Autres investissements	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 2013	14 088	8 945	0	465	23 498
Crédités/(débités) au compte de résultats	3 890	-8 945	0	0	-5 055
Additions	0	0	6 649	0	6 649
Cessions	0	0	0	-30	-30
Mouvements dans les fonds propres	0	0	0	-12	-12
Au 31 décembre 2013	17 978	0	6 649	423	25 050

Si le REBITDA pris en considération dans la valorisation du contingent loan de Rose Holding SARL augmente de 5%, la valeur du contingent loan augmentera de EUR 1 809 pour atteindre EUR 19 787.

Si l'EBIT pris en considération dans la valorisation du "vendor loan" de Chromos GA SAS (véhicule créé par Argos Soditic pour l'acquisition de l'activité Cisbio Bioassays) augmente de 5%, la valeur de ce prêt ne sera pas significativement impactée.

2.3.1 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SUR LA BASE DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 21 contrats de change à terme (41 au 31 décembre 2012) et 2 swaps de taux de change (2 au 31 décembre 2012) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en dollars américains, zlotys polonais et couronnes suédoises. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces.

Ces couvertures ont généré une perte de EUR 1,7 million en 2013 (perte de EUR 1,1 million en 2012). Cette perte est reconnue dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe détenait également jusqu'en octobre 2013 un CAP d'intérêt destiné à couvrir le risque de taux d'intérêt lié au crédit de fabrication sur un projet de protonthérapie. La partie inefficace de cet instrument a été reconnue dans le compte de résultats.

(EUR 000)		Fonds propres	Maturité des instruments de couverture		
			Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
Au 31 décembre 2012					
- Couverture de change en	PLN	-760	-554	-206	0
- Couverture de change en	USD	-566	-351	-82	-133
- Couverture de change en	SEK	-1 442	0	-812	-630
- Couverture de taux d'intérêt en	USD	18	18	0	0
- Couverture de change en	CZK	0	0	0	0
		-2 750	-887	-1 100	-763
Au 31 décembre 2013					
- Couverture de change en	PLN	-240	-240	0	0
- Couverture de change en	USD	300	105	120	75
- Couverture de change en	SEK	-1 138	-640	- 498	0
- Couverture de taux d'intérêt en	USD	14	14	0	0
- Couverture de change en	CZK	0	0	0	0
		-1 064	-761	-378	75

2.3.2 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 15 contrats de change à terme (2 au 31 décembre 2012), mais détient 9 swaps de taux de change (18 au 31 décembre 2012) couvrant des flux de trésorerie en dollars américains, couronnes suédoises, zlotys polonais et couronnes tchèques.

Les instruments financiers repris dans cette section ne remplissent pas les critères de comptabilisation de couverture définis par les IFRS ou sont devenus inefficaces et sont donc valorisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les gains générés sur ces instruments inclus dans le compte de résultats s'élèvent à EUR 0,53 million au 31 décembre 2013 (perte de EUR 1,4 million au 31 décembre 2012).

2.4 GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionariat tout en gardant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette gestion, le Groupe utilise entre autres le ratio des dettes financières nettes divisées par les fonds propres plus les dettes financières nettes (GEARING). Le Groupe souhaite maintenir ce ratio en dessous de 45% sachant que l'emprunt subordonné auprès de la SRIW est considéré comme du quasi-capital.

Dans le cadre du financement de 50 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement à IBA pour ses projets en matière de recherche et de développement, le Groupe s'engage à respecter un covenant lié au ratio d'endettement par rapport aux fonds propres. Au 31 décembre 2013, le Groupe a tiré sur cette ligne à hauteur de EUR 30 millions et a effectué des remboursements pour EUR 3,75 millions (EUR 2,5 millions en 2013).

En raison des pertes cumulées en 2011 et 2012, le Conseil d'administration se propose de recommander à l'Assemblée Générale de ne pas payer un dividende au titre de l'exercice 2013.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Le Groupe est amené à formuler des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement équivalentes aux résultats réels. Nous présentons ci-dessous les estimations et hypothèses qui risqueraient de provoquer un ajustement sensible des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier.

(A) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2013, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes utilisables pour compenser les futurs bénéfices imposables principalement en Belgique et aux États-Unis, pour un montant total de EUR 112,8 millions, et pour des différences temporaires s'élevant à EUR 4,1 millions. La Société a comptabilisé des actifs d'impôts différés pour un montant de EUR 15,9 millions au titre de perspective d'utilisation des pertes fiscales reportées et un montant de EUR 2,1 millions au titre de différences temporaires.

Les données ci-avant ne tiennent pas compte des actifs d'impôts différés comptabilisés sur les activités destinées à être cédées.

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe. La période utilisée pour les estimations des profits taxables futurs tenus en compte pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés est de 4 ans.

(B) PROVISIONS POUR CÔUTS DE DÉMANTÈLEMENT

La production des agents radiopharmaceutiques ("activités abandonnées" et sociétés mises en équivalence) génère des radiations et entraîne la

contamination des installations des sites de production. Cette situation pourrait contraindre le Groupe à supporter des frais de restauration afin de satisfaire aux réglementations en vigueur dans ces différents pays et à satisfaire à toute obligation légale ou implicite.

Des analyses et estimations sont effectuées par le Groupe avec le concours de ses conseillers juridiques et techniques en vue de déterminer la probabilité, le calendrier et le montant des coûts, accompagnés d'une probable et nécessaire sortie de ressources.

Dans ce contexte, les provisions destinées à couvrir les coûts de démantèlement et d'assainissement des sites où sont produits les agents radiopharmaceutiques, ont été comptabilisées lorsque le Groupe ne peut s'y soustraire.

Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette des estimations les plus probables des coûts indispensables.

Au 31 décembre 2013, le montant de ces provisions s'élève à EUR 5,4 millions. Ces provisions concernent la couverture des obligations relatives à un site de production d'agents radiopharmaceutiques détenu par la Société mère IBA SA à Fleurus.

Depuis décembre 2008, CIS Bio International SAS a obtenu le statut d'exploitant nucléaire, ce qui l'a obligé à constituer des actifs de cantonnement pour le démantèlement et l'assainissement futurs des installations de médecine nucléaire sur le site de Saclay (France). En 2011, dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, ces actifs de cantonnement qui totalisaient un montant de EUR 33,8 millions ont été reclassés en actifs destinés à être cédés. La cession est intervenue en avril 2012. Dans le cadre des accords signés, IBA a gardé pour 5 ans une obligation d'indemnisation au cas où l'actualisation en IFRS des provisions de décommissionnement dépasserait dans les livres de Rose Holding SARL (véhicule d'acquisition par SK Capital Partners de 60% de l'activité Radiopharmaceutique et dont IBA détient encore 40% mis en équivalence) les actifs cantonnés à cet

effet et mis en gestion à ce jour auprès de la société Dexia Assets Management. À la clôture des comptes 2013, les actifs totaux étaient inférieurs de EUR 0,7 million par rapport à la provision qui s'élève à EUR 42,4 millions. Toutefois au 28 février 2014, cet écart était réduit à EUR 0,1 million en raison de l'évolution favorable des marchés financiers.

(C) RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les contrats en cours sont évalués à leur coût de production, augmenté des revenus dégagés en fonction du degré d'avancement du contrat à la date de clôture, dans la mesure où il est probable que les avantages économiques associés au contrat reviendront au Groupe.

Cette probabilité est le fruit d'un jugement. Si certains critères de jugement sont modifiés par rapport à ceux utilisés pour les revenus déjà reconnus, ceci affecte le compte de résultats du Groupe.

Le cas échéant, la Société revoit sa marge estimée à l'achèvement du contrat afin de prendre en compte l'évaluation du risque résiduel auquel ce contrat peut être soumis pendant plusieurs années. Lorsque ces incertitudes donnent lieu à d'autres résultats que les estimations de départ, cela affecte le compte de résultats du Groupe.

(D) PROVISIONS POUR RÉGIMES SOCIAUX À PRESTATIONS DÉFINIES

IBA comptabilisait des provisions pour régimes sociaux à prestations définies au niveau de ses filiales Cisbio Bioassays SAS et IBA Radioisotopes France SAS.

Ces engagements sociaux étaient évalués en retenant les hypothèses suivantes pour le calcul de ces provisions au 31 décembre 2012:

- Taux d'actualisation: 2,75% (4,5% en 2011).
- Table de mortalité: TH-TF 00-02.
- Taux d'inflation: 2%.
- Taux de revalorisation des salaires: 2,5% par an.
- Taux de revalorisation des rentes: 1% hors inflation.
- Âge de départ à la retraite: 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres.

En 2012, les provisions pour régimes sociaux à prestations définies relatives aux deux filiales Cisbio Bioassays SAS et IBA Radioisotopes France SAS avaient été reclassées dans les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

En 2013, le Groupe ne dispose plus de provisions pour régimes sociaux à prestations définies.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la note 28.2.

(E) ESTIMATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs recouvrables des actifs corporels et incorporels sont déterminées sur la base de leur valeur d'utilité.

Ces valeurs d'utilité ont été estimées sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par le Management et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation et les investissements nécessaires afin de supporter ces mêmes hypothèses.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la note 8.1.

Les taux de croissance utilisés pour les tests de perte de valeur varient entre 0% et 4,5%, et les taux d'actualisation varient entre 8% et 11%.

Au 31 décembre 2013, les tests de sensibilité pratiqués par le Groupe en faisant fluctuer les taux de croissance et d'actualisation de 100 pb (vers le haut et le bas) n'ont pas révélé de pertes de valeur pour les activités poursuivies (pour les activités destinées à être cédées, voir note 6).

(F) ESTIMATION DE LA VALORISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON COTÉS

IBA réévalue ses participations dans ces instruments financiers non cotés, soit sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs attendus, soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des

opérations les plus récentes de levée de capitaux supplémentaires.

Au 31 décembre 2012, IBA avait décidé d'enregistrer une réduction de valeur de EUR 0,5 million sur sa participation dans la société ProCure.

En janvier 2013, IBA a prêté EUR 3,8 millions à ProCure, comme spécifié dans les accords de partenariat entre les 2 parties, de sorte que ProCure puisse poursuivre le développement du marché de la protonthérapie aux États-Unis.

(G) FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MOLÉCULES

IBA co-investit avec son associé SK Capital Partners via la coentreprise IBA Molecular Compounds Development SARL pour le développement et la commercialisation future de nouvelles molécules qui se trouvent en phase 2 ou 3.

Au 31 décembre 2012 et après un test de perte de valeur, la Société a décidé de mettre à zéro la valeur de la participation dans IBA Molecular Compounds Development SARL ainsi que les avances faites au cours de l'année 2012.

En 2013, dans le cadre d'un accord à l'amiable, les parties ont décidé de réduire au maximum leurs investissements au travers de cette société et de les limiter à ceux liés au projet de co-développement avec la société Wilex AG. Ceux-ci se sont élevés à EUR 1,4 million entièrement réduits de valeur au cours de l'exercice 2013.

(H) RISQUES SUR LES PROJETS DE PROTONTHÉRAPIE

En novembre 2009, Striba Protonentherapiezentrum GmbH, une joint-venture à 50% d'IBA SA avait initié un arbitrage contre le Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH ("WPE") en vue de déterminer la portée exacte des obligations contractuelles de Striba dans le cadre du partenariat public-privé pour la livraison clés en mains d'un centre de protonthérapie à Essen en Allemagne. Une décision partielle en défaveur d'IBA a été rendue en avril 2012. Le 10 août 2012, IBA a déposé un recours contre les conclusions préliminaires reçues des arbitres. Ce recours a été retiré suite à l'évolution positive des négociations avec WPE.

Ces négociations ont abouti par la signature le 10 mars 2014 d'un accord transactionnel global en vertu duquel WPE a acquis le centre en l'état et WPE et IBA ont signé un contrat d'opération et de maintenance à long terme. La structure de partenariat public-privé a donc été supprimée et remplacée par une structure classique de vente et opération d'équipement IBA.

(I) VALORISATION DES ACTIFS GARDÉS AU BILAN SUITE À LA CESSION PARTIELLE DES ACTIVITÉS RADIOPHARMACEUTIQUES À SK CAPITAL PARTNERS

Un élément de la rémunération différée dépend de la réalisation de l'atteinte d'un prix de vente lors de la sortie du fonds d'investissement. Dans ce cadre, la valeur de marché qui a été utilisée pour déterminer la valeur du dérivé y associé a été basée sur un modèle de flux de trésorerie futurs et de multiples.

Une probabilité de sortie variant par année a ensuite été déterminée: 10% en 2014, 60% en 2015, 25% en 2016 et 5% en 2017. L'ensemble des actifs au bilan de la Société qui seraient valorisés lors d'une sortie complète de l'activité par la vente des 40% conservés s'élève à EUR 18,0 millions. Si le multiple escompté par le partenaire ne devait pas être atteint, une partie des actifs dans les livres à la clôture pourraient être réduits de valeur. Ce dérivé a été comptabilisé au bilan dans la rubrique "sociétés mises en équivalence".

(J) VALORISATION DES ACTIFS GARDÉS AU BILAN SUITE À LA CESSION DE L'ACTIVITÉ CISBIO BIOASSAYS À ARGOS SODITIC

Dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays, trois éléments de rémunération différée ont été négociés:

- Un prêt de EUR 7,5 millions remboursable sur une période de maximum sept ans qui dépend de l'atteinte d'un certain niveau d'EBIT. Les intérêts sur ce prêt seront perçus aux conditions du marché. Tout solde impayé après le délai de 7 ans sera perdu.

La valorisation de ce prêt se base sur le dernier plan stratégique fourni par le management de Cisbio

Bioassays, ce qui permet de déterminer le montant excédentaire d'EBIT par rapport au seuil repris dans la convention pour les 7 années et ce montant excédentaire fait l'objet d'une réévaluation sur base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

- Un versement additionnel de EUR 1 million qui dépend de l'atteinte d'un certain niveau d'EBIT en 2013. A la clôture des comptes 2013, ce versement additionnel est acquis au Groupe.
- Un versement additionnel de EUR 1,4 million si certaines créances à long terme sont encaissées par Cisbio Bioassays SAS.

4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Sur la base des rapports financiers internes soumis au Conseil d'administration, d'une part, et de la principale source de risque et de rentabilité pour le Groupe, d'autre part, IBA a identifié que:

- Les informations par secteur d'activités représentent son premier niveau d'information opérationnelle ;
- Les informations par secteur géographique représentent son second niveau d'information opérationnelle.

4.1 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'Entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la Direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'IBA est sous forme d'activités dans la dimension primaire parce que les risques de l'Entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'IBA opère des activités ayant des profils de risques fondamentalement différents. L'organisation de la Direction de l'Entreprise et le reporting interne à destination du Conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur d'activités est un composant distinct de l'Entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans une activité particulière, qui est soumise à des risques et des rendements différents de ceux des autres activités. En accord avec IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les secteurs d'activités servant de base à l'information sectorielle sont (1) la Protonthérapie/accélérateurs de particules et (2) la Dosimétrie depuis la cession de l'activité

Radiopharmaceutique en 2012 et de l'activité Cisbio Bioassays en 2013.

- **Protonthérapie/Accélérateurs de particules:** ce secteur constitue la base technologique de nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.
- **Dosimétrie :** ce secteur regroupe les activités qui offrent une gamme complète de solutions innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent essentiellement les actifs d'impôts différés et certains actifs de sociétés ayant un rôle plurisectoriel. Les passifs non alloués comprennent essentiellement ceux relatifs à des sociétés ayant un rôle plurisectoriel.

Les dépenses d'investissement sectorielles comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

Le tableau suivant reprend les détails du compte de résultats pour chaque secteur.

Toutes les ventes intersectorielles sont conclues aux conditions du marché.

	Protonthérapie et Accélérateurs de particules (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2012			
Ventes	138 650	43 247	181 897
Prestations de services	33 554	5 655	39 209
Ventes externes	172 204	48 902	221 106
REBIT	9 148	7 668	16 816
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-26 736	0	-26 736
Résultat sectoriel	-17 588	7 668	-9 920
Charges non allouées ⁽¹⁾			-1 130
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾			-1 641
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des entités mises en équivalence			-9 951
Résultat avant impôts			-22 642
(Charges)/produits d'impôts ⁽²⁾			-2 637
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			-25 279
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées			19 479
RESULTAT DE LA PÉRIODE			-5 800

	Protonthérapie et Accélérateurs de particules (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Pharmaceutiques Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs sectoriels	277 532	28 147	35 299	340 978
Participations dans les sociétés mises en équivalence allouées à un secteur				31 256
Actifs non alloués ⁽³⁾				13 965
TOTAL DE L'ACTIF	277 532	28 147	35 299	386 199
Passifs sectoriels	307 094	9 857	11 470	328 421
Passifs non alloués ⁽⁴⁾				118
TOTAL DU PASSIF	307 094	9 857	11 470	328 539
Autres informations sectorielles				
Dépenses d'investissements	5 741	863	551	
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 283	472	890	
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	760	74	651	
Charges/(produits) non décaissés	1 620	-151	135	
Dépenses de personnels	62 749	13 262	14 114	
Effectif à la fin de l'année	858	207	195	

Les positions bilantaires inter-sociétés ne sont pas présentées dans les actifs et passifs des secteurs d'activités.

⁽¹⁾ Les charges non allouées comprennent principalement les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions.

⁽²⁾ La trésorerie et les impôts sont gérés au niveau du Groupe, ce qui explique qu'ils sont présentés en (charges)/ produits non alloués.

⁽³⁾ Les actifs non alloués incluent des actifs d'impôts différés et les actifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

⁽⁴⁾ Les passifs non alloués incluent les passifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

	Protonthérapie et Accélérateurs de particules (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2013			
Ventes	123 781	39 789	163 570
Prestations de services	42 808	6 134	48 942
Ventes externes	166 589	45 923	212 512
REBIT	11 644	6 715	18 359
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-16 560	-172	-16 732
Résultat sectoriel	-4 916	6 543	1 627
Charges non allouées ⁽¹⁾			-1 107
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾			2 298
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des entités mises en équivalence			-3 226
Résultat avant impôts			-408
(Charges)/Produits d'impôts ⁽²⁾			3 384
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			2 976
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées			3 088
RESULTAT DE LA PÉRIODE AVANT RETRAITEMENT TECHNIQUE DES AJUSTEMENTS DES ECARTS DE CONVERSION			6 064
Retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante			-7 074
RESULTAT DE LA PÉRIODE APRES RETRAITEMENT TECHNIQUE DES AJUSTEMENTS DES ECARTS DE CONVERSION			-1 010

	Protonthérapie et Accélérateurs de particules (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Pharmaceutiques Activités destinées à cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs non courants	33 556	5 908	2 968	42 432
Actifs courants	167 418	17 769	265	185 452
Actifs sectoriels	200 974	23 677	3 233	227 884
Participations dans les sociétés mises en équivalence allouées à un secteur				35 799
Actifs non alloués ⁽³⁾				18 070
TOTAL DE L'ACTIF	200 974	23 677	3 233	281 753
Passifs non courants	52 179	852	200	53 231
Passifs courants	152 021	9 120	141	161 282
Passifs sectoriels	204 200	9 972	341	214 513
Passifs non alloués ⁽⁴⁾				2
TOTAL DU PASSIF	204 200	9 972	341	214 515
Dépenses d'investissements	3 298	635	0	
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 888	517	0	
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	2 042	109	0	
Dépenses de personnels	94 267	14 581	0	
Charges/(produits) non décaissés	7 788	56	0	
Effectif à la fin de l'année	831	206	0	

⁽¹⁾ Les charges non allouées comprennent principalement les charges liées aux plans d'option sur actions et plans d'actions.

⁽²⁾ La trésorerie et les impôts sont gérés au niveau du Groupe, ce qui explique qu'ils sont présentés en (charges)/produits non alloués.

⁽³⁾ Les actifs non alloués incluent des actifs d'impôts différés et les actifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

⁽⁴⁾ Les passifs non alloués incluent les passifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

4.2 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les secteurs d'activités du Groupe sont situés dans trois principales zones géographiques, à savoir les États-Unis, la Belgique et le reste du monde.

Ces secteurs géographiques ont été déterminés sur la base du contexte économique et politique, du degré de proximité des activités commerciales et des risques spécifiques liés aux activités dans une zone géographique donnée.

Les chiffres des ventes présentés ci-après se basent sur la localisation des clients alors que les éléments du bilan sectoriel reposent sur la localisation des actifs.

	Belgique (EUR 000)	USA (EUR 000)	Reste du monde (EUR 000)	Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2012					
Ventes et prestations nettes*	520	83 911	136 675	33 604	254 710
Actifs sectoriels **	253 006	15 933	37 081	35 299	341 319
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6		31 250		31 256
Actifs non alloués					13 624
TOTAL DE L'ACTIF					386 199
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2012)	5 610	187	807	551	

	Belgique (EUR 000)	USA (EUR 000)	Reste du monde (EUR 000)	Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2013					
Ventes et prestations nettes*	530	73 778	138 204	0	212 512
Actifs non courants	33 613	270	5 581	2 961	42 425
Actifs courants	141 782	26 959	16 472	272	185 485
Actifs sectoriels	175 395	27 229	22 053	3 233	227 910
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0	0	35 799	0	35 799
Actifs non alloués					18 044
TOTAL DE L'ACTIF					281 753
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2013)	3 134	210	589		

Au 31 décembre 2012, il existe un client de la protonthérapie et des accélérateurs de particules aux États-Unis qui représente plus de 10% du produit des activités ordinaires de la Société. Au 31 décembre 2013, ce client représente 9,44% du produit des activités ordinaires de la Société.

VENTES ET PRESTATIONS NETTES (EUR 000)	AU 31 DÉCEMBRE 2012		AU 31 DÉCEMBRE 2013	
PROCURE ⁽¹⁾	26 585	12,02%	20 054	9,44%
Autres clients	194 521	87,98%	192 458	90,56%
TOTAL	221 106	100,00%	212 512	100,00%

* Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre les ventes et les prestations de services.

** Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre actifs courants et actifs non courants.

⁽¹⁾ Représenté par plusieurs entités juridiques différentes → il n'existe pas une concentration supérieure à 10%

5. LISTE DES FILIALES ET ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2013, le Groupe IBA se compose de la Société IBA SA et de 22 sociétés et entreprises associées dans 10 pays. 17 d'entre elles sont consolidées globalement et 5 sont mises en équivalence.

Le Groupe a choisi de ne pas utiliser la méthode proportionnelle pour les sociétés en joint-venture.

5.1 LISTE DES FILIALES

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du% de détention par rapport au 31 décembre 2012
IBA Molecular Holding (BE 0880.070.706) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Participations SPRL (BE 0465.843.290) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Investments SCRL (BE 0471.701.397) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd. <i>No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China</i>	Non	Chine	100%	-
Ion Beam Applications Co. Ltd. <i>No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China</i>	Non	Chine	100%	-
IBA Radiosotopes France SAS <i>59 Blvd Pinel, 69003 LYON</i>	Oui	France	100%	-
IBA Dosimetry GmbH <i>Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck, Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
MediFlash Holding A.B. ⁽¹⁾ <i>c/o PwC, Box 179, S-751 04 Uppsala, Sweden</i>	Non	Suède	0%	-100%
IBA Dosimetry America Inc. <i>3150 Stage Post Dr. Ste. 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Proton Therapy Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Industrial Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
RadioMed Corporation <i>3149 Stage Post Drive Suite 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA USA Inc. <i>151 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Particle Therapy GmbH <i>Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck, Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
Cis Bio US Inc. <i>135 South Road, Bedford, MA 01730, USA</i>	Oui	États-Unis	0%	-100%
Cisbio Bioassays SAS <i>Parc Marcel Boiteux BP 84175, 30200 CODOLET</i>	Oui	France	0%	-100%
IBA Hadronthérapie SAS <i>9 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest</i>	Non	France	100%	-
Cisbio Asia Pacific, Limited <i>Unit 402 4/F, Fairmont House, N°8 Cotton Tree Drive Admiralty, Hong Kong</i>	Oui	Chine (HK)	0%	-100%
Cyclhad SAS <i>9 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest</i>	Non	France	60%	-
Cisbio China <i>1299 Zhangheng Road, Building #2, Suite 40,ZhangSiang Hi-Tech Park Pudong District, Shanghai, China</i>	Oui	Chine	0%	-100%
Particle Engineering Solutions, LLC <i>1st Magistralny tupik, 5A 123290 Moscow, Russia</i>	Non	Russie	100%	-
IBA Particle Therapy India Private Limited <i>Office Unit - F, 3rd Floor, Ali Towers, Old No 22, New No. 55, Greams Road, Thousand Lights,, Chennai - 600006, Tamil Nadu, INDIA</i>	Non	Inde	100%	+100%

⁽¹⁾ La société a été liquidée en novembre 2013

5.2 LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du% de detention par rapport au 31 Décembre 2012
RELATIVES AUX ACTIVITES POURSUIVIES			
Striba GmbH	Allemagne	50%	-
Scefi Medical Labo KK	Japon	39,8%	-
Rose Holding SARL	Luxembourg	40%	-
IBA Molecular Compounds Development SARL	Luxembourg	60%	-
RELATIVES AUX ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES			
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie	Canada	48%	-

6. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Conformément à la norme IFRS 5, toutes les activités sur lesquelles IBA va perdre le contrôle ont été reclassées dans l'état de la situation financière en "résultats des activités destinées à être cédées" tant pour les exercices 2012 et 2013, et au bilan en "actifs et passifs destinés à être cédés" pour les exercices 2012 et 2013.

Suite à la décision de restructurer le Groupe et de recentrer ses activités sur son secteur équipement médical, le Conseil d'administration a décidé que l'activité Cisbio Bioassays devait être cédée. Dès lors, la banque d'investissement ING a été engagée en octobre 2012 comme conseil pour la cession de cette activité.

L'activité Cisbio Bioassays a été vendue au fonds d'investissement Argos Soditic le 15 novembre 2013.

L'état de la situation financière de l'activité Cisbio Bioassays cédée le 15 novembre 2013, hors royalties pour utilisation des brevets détenus par la Société mère (qui s'élèvent à EUR 2,17 millions au 15 novembre 2013 et EUR 2,3 millions en 2012), est le suivant:

	31 Décembre 2012 (EUR 000)	15 Novembre 2013 (EUR 000)
Ventes et prestations de services	33 604	32 547
Coût des ventes et prestations	13 232	11 003
Marge brute	20 372	21 544
Frais de ventes et marketing	7 081	6 355
Frais généraux et administratifs	7 111	6 302
Frais de recherche et développement	2 924	2 238
Autres (produits) d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation	326	3 218
(Produits) financiers	-186	-146
Charges financières	336	229
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des entités mises en équivalence	0	0
Gain/(perte) avant impôts des activités destinées à être cédées	2 780	3 348
Charges/(produits) d'impôts	318	878
Gain/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	2 462	2 470

Au 31 Décembre 2013, la rubrique "autres charges d'exploitation" comprend les coûts de transaction et pertes de valeur liés à la vente de l'activité Cisbio Bioassays pour EUR 2,4 millions.

L'état de la situation financière de l'activité Radiopharmaceutique cédée à SK Capital Partners et de l'activité Radiopharmaceutique détenue en vue de la vente et destinée à être cédée est le suivant:

	31 décembre 2012 (EUR 000)	31 décembre 2013 (EUR 000)
Ventes et prestations de services	0	0
Coût des ventes et prestations	0	0
Marge brute	0	0
Frais de ventes et marketing	0	0
Frais généraux et administratifs	78	0
Frais de recherche et développement	2 250	0
Autres (produits) d'exploitation	0	-170
Autres charges d'exploitation	5 634	77
(Gain)/perte de valeur reconnue sur la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-24 586	0
(Produits) financiers	0	0
Charges financières	369	69
Quote-part dans la perte/ (bénéfice) des entités mises en équivalence	-762	-581
Gain/ (perte) avant impôts des activités destinées à être cédées	17 017	605
Charges/ (produits) d'impôts	0	0
Gain/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	17 017	605

Au 31 décembre 2012, le détail par rubrique n'étant pas significatif, le résultat de l'activité Radiopharmaceutique cédée à SK Capital Partners a été repris en (gain)/perte de valeur reconnue sur la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les principales rubriques d'actifs et de passifs des activités destinées à être cédées au 31 décembre 2012 sont les suivantes:

31/12/2012 (EUR 000)	Bioassays	Other	TOTAL
ACTIF			
Autres immobilisations incorporelles	4 240		4 240
Immobilisations corporelles	6 057		6 057
Sociétés mises en équivalence et autres investissements		2 691	2 691
Actifs d'impôts différés	40		40
Autres actifs à long terme	2 808	6	2 814
Actifs non courants	13 145	2 697	15 842
Stocks et commandes en cours d'exécution	6 378	55	6 433
Créances commerciales	7 308	200	7 508
Autres créances	2 173	104	2 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 206	33	3 239
Actifs courants	19 065	392	19 457
TOTAL DES ACTIFS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	32 210	3 089	35 299
PASSIF			
Provisions à long terme	3 711	237	3 948
Autres dettes à long terme	400		400
Passifs non courants	4 111	237	4 348
Dettes commerciales	1 839	4	1 843
Dettes fiscales	-288		-288
Autres dettes	5 178	389	5 567
Passifs courants	6 729	393	7 122
TOTAL DES PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉES	10 840	630	11 470
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	21 370	2 459	23 829

Les principales rubriques d'actifs et de passifs des activités destinées à être cédées au 31 décembre 2013 sont les suivantes:

31/12/2013 (EUR 000)	Bioassays	Other	TOTAL
ACTIF			
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
Sociétés mises en équivalence et autres investissements	0	2 961	2 961
Actifs d'impôts différés	0	0	0
Autres actifs à long terme	0	7	7
Actifs non courants	0	2 968	2 968
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0	0
Créances commerciales	0	58	58
Autres créances	0	59	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	148	148
Actifs courants	0	265	265
TOTAL DES ACTIFS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	0	3 233	3 233
PASSIF			
Provisions à long terme	0	200	200
Autres dettes à long terme	0	0	0
Passifs non courants	0	200	200
Dettes commerciales	0	15	15
Dettes fiscales	0	0	0
Autres dettes	0	126	126
Passifs courants	0	141	141
TOTAL DES PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉES	0	341	341
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	0	2 892	2 892

Inclus dans l'état du résultat global de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013:

	31 Décembre 2012 (EUR 000)	31 Décembre 2013 (EUR 000)
Réserves actuarielles	-708	0
Réserves de revalorisation	0	0
Écart de conversion	76	0
Réserves des actifs destinés à être cédés	-632	0

Les flux nets de trésorerie des activités destinées à être cédées et cédées sont les suivantes:

	31 décembre 2012 (EUR 000)	31 décembre 2013 (EUR 000)
Trésorerie d'exploitation	2 767	116
Trésorerie d'investissement	74 186	13 127
Trésorerie de financement	279	0
Variation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	77 232	13 243

7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE

7.1 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Aucune acquisition d'entreprise n'a été réalisée au cours de l'exercice 2013.

Le 6 septembre 2012, IBA a acquis pour EUR 0,5 million 100% de participation dans Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC). Depuis cette date, la Société est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

C'est pour faciliter le développement de son chiffre d'affaires et de son activité sur le marché russe qu'IBA a procédé à l'acquisition de cette société.

Les actifs nets acquis et le goodwill résultant de l'achat de la participation dans Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) en septembre 2012, se présentent comme suit:

	Juste valeur	Valeur nette comptable des actifs nets acquis
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 260	6 260
Autres créances	3 456	3 456
Immobilisations corporelles	93	93
Immobilisations incorporelle	9 692	0
Stocks	12	12
Actifs d'impôts différés	1 341	0
Dettes commerciales	-46	-46
Autres dettes courantes	-507	-507
Actifs nets acquis (RUB 000)	20 301	9 268
Actifs nets acquis (EUR 000)	500	228

Au 31 décembre 2013, la contribution de Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) au REBIT du Groupe s'élève à EUR -0,31 million et à EUR -0,32 million au niveau du résultat net des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2012, la contribution de Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) au REBIT du Groupe s'élevait à EUR -0,18 million et à EUR -0,2 million au niveau du résultat net des activités poursuivies. Si le regroupement de Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) avait eu lieu au 1er janvier 2012, le résultat net du Groupe aurait été de EUR -6,2 millions et les ventes et prestations des activités poursuivies se seraient élevées à EUR 221,1 millions.

7.2 CESSIONS D'ENTREPRISES

Le 18 novembre 2013, IBA et Argos Soditic, un fonds d'investissements français, ont annoncé qu'ils ont signé et conclu la vente de l'activité Cisbio Bioassays.

L'impact de cette cession sur la trésorerie du Groupe est le suivant à la date de cession:

	31 décembre 2013 (EUR 000)
Actifs nets cédés	21 370
Gain de l'année sur la cession des activités cédées	2 470
Produit de la cession de la division Cisbio Bioassays	23 840

	31 Décembre 2013 (EUR 000)
Trésorerie reçue	16 333
Autres actifs à court terme	2 121
Actifs à long terme	6 131
Provisions	-745
Total	23 840

	31 Décembre 2013 (EUR 000)
Trésorerie reçue	16 333
Trésorerie cédée	-3 206
Produit	13 127

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont annoncé avoir signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs cédés issus de la division Radiopharmaceutique d'IBA.

Depuis le 2 avril 2012, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société et IBA 40%.

Les partenaires ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée. En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et à 40% à SK Capital, mais les décisions se prennent conjointement.

L'impact de cette cession sur la trésorerie du Groupe est le suivant à la date de cession:

(EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Actifs nets et participations ne donnant pas le contrôle cédés	53 733
Gain de l'année sur la cession des activités cédées	24 586
Produit de la cession de la division Radiopharmaceutique	78 319

Le produit de la cession est reparti de la manière suivante:

	31 Décembre 2012 (EUR 000)
Trésorerie reçue	83 281
Créances commerciales	8 222
Actifs à long terme	17 327
Autres actifs	12 691
Provisions	-41 880
Créances douteuses (-)	-496
Réduction de valeur sur prêt consenti à une entreprise associée	-826
Total	78 319

	31 Décembre 2012 (EUR 000)
Trésorerie reçue	83 281
Trésorerie cédée	-8 581
Produit	74 700

8. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8.1 GOODWILL

Les mouvements des goodwill sont détaillés ci-après:

(EUR 000)	
Au 1^{er} janvier 2012	3 820
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	58
Au 31 décembre 2012	3 878
Au 1^{er} janvier 2013	3 878
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	-57
Au 31 décembre 2013	3 821

Les goodwill générés par une acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées, et un test de perte de valeur est réalisé chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris les goodwill).

Voici un résumé par secteur d'activités de l'affectation de la valeur comptable des goodwill:

(EUR 000)	Protonthérapie et Accélérateurs de particules	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2012	0	3 878	3 878
31 décembre 2013	0	3 821	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2012		10,26%	
Taux de croissance à long terme 2012 (*)		4,50%	
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2013		8,76%	
Taux de croissance à long terme 2013 (*)		2,60%	

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été déterminées sur la base de leur valeur d'utilité.

Ces valeurs d'utilité ont été calculées sur la base des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 4 ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Le test de perte de valeur utilise des marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la Direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport avec les secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours des exercices comptables 2012 et 2013.

(*) Taux conforme à la croissance attendue dans le secteur

8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR 000)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	11 114	11 976	1 266	13 373	37 729
Acquisitions	4 811	0	7	0	4 818
Cessions	0	0	-63	-1 565	-1 628
Transferts	-24	0	0	0	-24
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-895	-11 860	-675	-10 607	-24 037
Changement dans le périmètre de consolidation	0	0	0	241	241
Écarts de conversion	-11	-2	0	-26	-39
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2012	14 995	114	535	1 416	17 060
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2012	6 247	6 070	756	10 728	23 801
Additions	1 099	0	206	180	1 485
Cessions	0	0	-35	-1 565	-1 600
Transferts	-32	290	-290	0	-32
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-722	-6 259	-392	-8 133	-15 506
Écarts de conversion	-10	-2	0	-25	-37
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	6 582	99	245	1 185	8 111
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2012	4 867	5 906	510	2 645	13 928
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	8 413	15	290	231	8 949
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2013	14 995	114	535	1 416	17 060
Acquisitions	1 629	0	0	664	2 293
Cessions	0	0	-535	-247	-782
Transferts	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Revalorisation	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-29	-5	0	-26	-60
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2013	16 595	109	0	1 807	18 511
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2013	6 582	99	245	1 185	8 111
Additions	1 784	11	290	66	2 151
Cessions	0	0	-535	-247	-782
Transferts	0	0	0	0	0
Revalorisation	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-25	-5	0	-4	-34
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	8 341	105	0	1 000	9 446
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2013	8 413	15	290	231	8 949
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	8 254	4	0	807	9 065

En 2012 et 2013, la majorité des immobilisations incorporelles se rapportent à des logiciels (essentiellement SAP).

Les charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles ont été reconnues dans le compte de résultats sur les lignes "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs" et "frais de recherche et développement".

Pour les détails concernant les tests de perte de valeur, voir la note 8.1.

Au 31 décembre 2012 et 2013, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les immobilisations incorporelles (telles que reprises sous cette note 8.2).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EUR 000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	25 619	13 773	10 928	9 477	59 797
Acquisitions	61	1 169	429	678	2 337
Cessions	-91	-712	-4 558	0	-5 361
Transferts	705	3 631	-88	-4 248	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	2	0	2
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-12 023	-12 742	-905	-3 452	-29 122
Écarts de conversion	-83	-39	-32	-33	-187
Revalorisation	0	0	0	192	192
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2012	14 188	5 080	5 776	2 614	27 658
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2012	17 003	9 038	9 412	4 599	40 052
Additions	895	928	617	205	2 645
Cessions	-91	-42	-4 558	-30	-4 721
Transferts	56	3 262	-54	-3 264	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-9 362	-9 771	-695	-564	-20 392
Écarts de conversion	-56	-36	-31	-6	-129
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	8 445	3 379	4 691	940	17 455
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2012	8 616	4 735	1 516	4 878	19 475
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	5 743	1 701	1 085	1 674	10 203
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2013	14 188	5 080	5 776	2 614	27 658
Acquisitions	87	895	35	623	1 640
Cessions	-4 582	-188	-146	-66	-4 982
Transferts	600	895	-2 467	972	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-142	-87	-69	-10	-308
Revalorisation	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2013	10 151	6 595	3 129	4 133	24 008
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2013	8 445	3 379	4 691	940	17 455
Additions	995	734	209	468	2 406
Cessions	-3 052	-50	-130	-65	-3 297
Transferts	0	0	-1 947	1 947	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-90	-43	-67	-12	-212
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	6 298	4 020	2 756	3 278	16 352
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2013	5 743	1 701	1 085	1 674	10 203
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	3 853	2 575	373	855	7 656

Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel informatique et des actifs en construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultats sur les lignes "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation".

Aucune réduction de valeur n'a été enregistrée au cours des exercices comptables 2012 et 2013.

En 2013, les cessions des "Terrains et constructions" sont principalement attribuables à la vente du bâtiment situé à Long Island.

10. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

IBA possède les actifs suivants dans le cadre de contrats de leasing financiers:

(EUR 000)	Terrains et constructions		Installations, machines et outillage		Mobilier et matériel roulant	
	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Valeur d'acquisition	5 614	5 635	151	146	63	62
Amortissements cumulés	2 598	2 779	127	131	35	47
Valeur nette comptable	3 016	2 856	24	15	28	15

Les détails des paiements de location-financement en rapport avec ces actifs sont repris à la note 19.2. Ces valeurs sont incluses dans les immobilisations corporelles.

Les contrats de location-financement à fin 2013 concernent dans leur grande majorité plusieurs bâtiments sis à Louvain-la-Neuve, pour lesquels des options d'achat de EUR 0,2 million pourront être levées au terme de ces contrats.

11. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Sociétés mises en équivalence	31 256	35 799
Autres investissements	465	423
TOTAL	31 721	36 222

11.1 MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La liste des entreprises mises en équivalence est reprise à la note 5.2.

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Au 1^{er} janvier	1 741	31 256
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence:		
- Activités poursuivies	-10 714	3 993
- Activités destinées à être cédées	763	581
Acquisitions:		
- Activités poursuivies	40 642	0
- Activités destinées à être cédées	0	0
Dividendes des activités destinées à être cédées	-227	-310
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-661	-271
Mouvements dans les fonds propres dans les sociétés mises en équivalence:		
- Activités poursuivies	0	753
- Activités destinées à être cédées	0	0
Écarts de conversion	-288	-203
Au 31 décembre	31 256	35 799

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont annoncé avoir signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs destinés à être cédés issus de la division Radiopharmaceutique d'IBA.

Depuis le 2 avril 2012, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société et IBA 40% (valeur d'acquisition de EUR 21,3 millions). Dans le cadre de la création et du financement de cette nouvelle société, le Groupe a consenti un prêt à la nouvelle entité créée qui a été traité comme du quasi-capital et a dès lors été comptabilisé en participations dans les sociétés mises en équivalence pour EUR 18,0 millions au 31 décembre 2013 (EUR 14,1 millions au 31 décembre 2012).

Ce prêt consenti d'une valeur nominale de EUR 26,4 millions sera remboursé selon des modalités spécifiés à la note 32.2 et a été valorisé sur base d'hypothèses spécifiées à la note 3.(i).

La participation du Groupe dans ses principaux associés et dans les entités en joint-venture, qui sont tous non cotés, se présente comme suit:

(EUR 000)	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenu
2012						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Striba GmbH	Allemagne	27 623	131 620	2 301	-6 630	50,0%
Sceti Medilabo KK	Japon	5 833	4 379	3 631	209	39,8%
Rose Holding SARL	Luxembourg	282 981	252 131	130 116	-14 265	40%
IBA Molecular Compounds Development SARL	Luxembourg	9 718	5 382	54	-4 510	60%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES						
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie.	Canada	7 448	1 528	8 096	1 232	48,0%
2013						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Striba GmbH ⁽¹⁾	Allemagne					50,0%
Sceti Medilabo KK	Japon	5 003	3 787	6 227	-53	39,8%
Rose Holding SARL	Luxembourg	276 649	232 707	179 772	-632	40%
IBA Molecular Compounds Development SARL ⁽¹⁾	Luxembourg					60%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES						
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie.	Canada	7 572	1 771	7 503	1 209	48,0%

11.2 MOUVEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS

Les "autres investissements" sont constitués d'actions de sociétés non cotées. Ces actions sont réévaluées, soit sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des opérations les plus récentes de levées de capitaux supplémentaires ou de valorisation établie par des tiers indépendants.

(EUR 000)	TOTAL
Au 31 décembre 2012	465
Prises de participation	0
Cessions de participation	-30
Mouvements par les réserves	-12
Au 31 décembre 2013	423

⁽¹⁾ À la date de rédaction du présent rapport annuel, nous n'avons reçu aucun chiffre pour le 31 décembre 2013.

11.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

En 2006, IBA a créé avec Strabag Projektentwicklung GmbH (Allemagne) une joint-venture dénommée Striba GmbH. Cette joint-venture fournira à l'Universitätsklinikum Essen (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne) un système de protonthérapie et la technologie médicale afférente.

Les actifs et les passifs de cette joint-venture (consolidée selon la méthode de mise en équivalence) sont détaillés ci-après:

(EUR 000)	31 Décembre 2012 comptes audités	31 Décembre 2013 comptes non audités ⁽²⁾
ACTIF		
Actifs courants	27 623	0
TOTAL	27 623	0
PASSIF		
Passifs courants	131 620	0
TOTAL	131 620	0
Actifs nets	-103 997	0
Revenus	2 301	0
Charges (-)	-8 931	0
Résultat après impôts	-6 630	0

Depuis le 2 avril 2012, le Groupe et SK Capital Partners ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée (IBA Molecular Compounds Development SARL). En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et à 40% à SK Capital Partners, mais les décisions se prennent conjointement. La prise de participation du Groupe dans cette nouvelle entité était de EUR 5,25 millions au moment de la transaction.

Au 31 décembre 2012, la valeur de cette participation est égale à zéro, suite à la prise en charge des pertes de l'année via la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence et suite à l'enregistrement d'une réduction de valeur sur participations résultant de la réévaluation des perspectives de commercialisation des produits développés.

En 2013, dans le cadre d'un accord à l'amiable, les parties ont décidé de réduire au maximum les investissements au travers de cette société et de les limiter à ceux liés au projet de co-développement avec la société Willex AG. Ceux-ci se sont élevés à EUR 1,4 million entièrement réduits de valeur au cours de l'exercice.

Les actifs et les passifs de cette joint-venture (consolidée selon la méthode de mise en équivalence) sont détaillés ci-après:

(EUR 000)	31 Décembre 2012 comptes audités	31 Décembre 2013 comptes non audités ⁽²⁾
ACTIF		
Actifs courants	9 718	0
TOTAL	9 718	0
PASSIF		
Passifs courants	5 382	0
TOTAL	5 382	0
Actifs nets	4 336	0
Revenus	0	0
Charges (-)	-4 510	0
Résultat après impôts	-4 510	0

⁽²⁾ À la date de rédaction du présent rapport annuel, nous n'avons reçu aucun chiffre pour le 31 décembre 2013.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	10 975	13 443
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	234	280
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	2 332	2 491
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	83	1 830
TOTAL	13 624	18 044
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	596	697
- Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	487	14
TOTAL	1 083	711
Actifs d'impôts différés nets	12 541	17 333

(EUR 000)	TOTAL
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2012	13 168
Crédités/ (débités) au compte de résultats	430 ⁽¹⁾
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-41
Écarts de conversion	67
Au 31 décembre 2012	13 624
Crédités/ (débités) au compte de résultats	4 526
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	-106
Au 31 décembre 2013	18 044

(EUR 000)	TOTAL
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2012	1 095
Crédités/ (débités) au compte de résultats	-30 ⁽²⁾
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	18
Au 31 décembre 2012	1 083
Crédités/ (débités) au compte de résultats	113
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	-23
Impact de la liquidation d'une entité suédoise dormante	-462
Au 31 décembre 2013	711

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer. La note 3.a explique les estimations et jugements auxquels IBA a fait appel pour réaliser cette évaluation.

Au 31 décembre 2013, hors entités destinées à être cédées, des impôts différés s'élevant à EUR 22,1 millions n'ont pas été reconnus à l'actif du bilan (EUR 24,4 millions en 2012).

Les pertes fiscales et différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'échéance.

⁽¹⁾ EUR +389 pour les activités poursuivies et EUR +41 pour les activités destinées à être cédées.

⁽²⁾ EUR -30 pour les activités poursuivies.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Créances à long terme sur commandes en cours	5 818	959
Crédit d'impôt recherche	3 447	4 712
Autres actifs	16 948	12 620
TOTAL	26 213	18 291

Au 31 décembre 2013, la rubrique "autres actifs" est principalement composée de créances envers des entreprises associées pour EUR 2,5 millions, prêt à une société dans laquelle le Groupe détient une participation pour EUR 3,8 millions, prêt consenti par IBA et remboursable sur une période de maximum sept ans via une allocation de 60% de l'EBIT de Bioassays excédant un certain seuil de EUR 5,5 millions et un versement additionnel (earn-out) actualisé si certaines créances à long terme de Bioassays sont encaissées pour EUR 0,8 million .

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres actifs" était principalement composée de créances envers des entreprises associées pour EUR 3,2 millions, de la souscription à un emprunt obligataire subordonné pour EUR 4,7 millions et d'un prêt octroyé à une entreprise associée (bridge loan) pour EUR 8,9 millions.

Les créances à long terme sur commandes en cours comprenaient en 2012 une provision pour facture à établir dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 5,8 millions (EUR 3,1 millions à fin 2011).

14. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels un client n'a pas encore été alloué alors que les commandes en cours d'exécution portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Matières premières et fournitures	36 108	41 031
Produits finis	2 681	3 837
En-cours de fabrication	2 383	2 678
Commandes en cours d'exécution	48 144	31 040
Réductions de valeur sur stocks et commandes en cours	-5 393	-5 844
Stocks et commandes en cours	83 923	72 742
Coûts activés et marge reconnue	227 115	183 149
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-178 971	-152 109
Commandes en cours d'exécution	48 144	31 040
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours (note 24)	61 513	72 364

Au 31 décembre 2012, une partie des commandes en cours liée à un contrat de protonthérapie avait été mise en garantie afin de couvrir le financement de ce contrat qui avait été assuré par le Groupe au moyen d'un crédit de fabrication s'élevant à EUR 30,8 millions.

Au 31 décembre 2013, il n'y a plus de commandes en cours mises en garantie afin de couvrir le financement d'un contrat de protonthérapie.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

15.1 CRÉANCES COMMERCIALES

L'analyse des créances commerciales se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	4 622	146
Autres créances commerciales	48 059	44 102
Réductions de valeur sur créances commerciales (-)	-3 310	-2 796
TOTAL	49 371	41 452

Les autres créances commerciales comportent un montant de EUR 1 929 (EUR 4 852 en 2012) pour des créances reprises dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners et dont l'échéancier n'est pas repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (hors réductions de valeur) se présente comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	non échu	< 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2012	47 829	8 201	14 384	1 622	3 729	1 635	600	16 810	848
2013	42 319	13 870	10 523	3 338	3 951	2 070	3 309	3 216	2 042

Au 31 décembre 2012, le montant des créances commerciales échues depuis plus de 270 jours comprennent 16,1 millions relatif au projet Essen.

Au 31 décembre 2013, les réductions de valeur sur créances commerciales s'élèvent à EUR 2,8 millions. Cette provision pour créances douteuses a évolué comme suit au cours des 2 dernières années:

(EUR 000)	
Au 1^{er} janvier 2012	3 544
Dotation de l'année	926
Utilisation	-332
Reprise	-187
Reclassification	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	- 623
Écarts de conversion	-18
Au 31 décembre 2012	3 310
Dotation de l'année	642
Utilisation	-573
Reprise	-486
Reclassification	0
Changement dans le périmètre de consolidation	0
Écarts de conversion	-97
Au 31 décembre 2013	2 796

15.2 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur commandes, les charges à reporter, les produits acquis.

L'analyse des autres créances se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	15 906	18 022
Charges à reporter	1 743	1 033
Produits acquis	534	3 540
Autres créances courantes	62 215	19 116
TOTAL	80 398	41 711

Au 31 décembre 2013, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée de créances liées à un projet de protonthérapie pour EUR 10 millions, d'une créance relative à un versement additionnel (earn-out) dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays pour EUR 1 million, partie à court terme d'un prêt consenti par IBA et remboursable sur une période de maximum sept ans via une allocation de 60% de l'EBIT de Bioassays excédant un certain seuil pour EUR 1,1 million, actifs d'impôts aux Etats-Unis pour EUR 0,6 million, un montant de EUR 5,3 millions relatif à la vente de l'activité Radiopharmaceutique (actifs qui seront extournés lorsque la provision est utilisée) et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 0,6 million.

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée de créances non déreconnues dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 39,6 millions, des créances envers des entreprises associées pour EUR 11,5 millions, un montant de EUR 10 millions relatif à la vente de l'activité Radiopharmaceutique (actifs qui seront extournés lorsque la provision est utilisée) et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 1,0 million.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Soldes bancaires et caisses	26 299	13 863
Comptes avec des restrictions à moins de 3 mois	281	6
Dépôts bancaires à court terme	15 914	15 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	42 494	28 942
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables aux activités destinées à être cédées (note 6)	3 239	148
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	45 733	29 090

Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt effectif sur la trésorerie était de 0,27% (0,62% en 2012).

Les dépôts à court terme ont une échéance moyenne de moins de 30 jours.

17. CAPITAL ET PLANS FONDÉS SUR ACTIONS

17.1 CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Solde de clôture au 01/01/2012	27 365 028	38 407 725	126 365 598	-8 612 421	156 160 902
Augmentations de capital par exercices d'option	9 000	12 532	43 987	0	56 519
Réductions de capital (autres)	0	0	-101 377 480	0	-101 377 480
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2012	27 374 028	38 420 257	25 032 105	-8 612 421	54 839 941
Augmentations de capital par exercices d'option	251 180	352 732	581 658	0	934 390
Augmentations de capital (autres)	10 231	14 359	37 205	0	51 564
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2013	27 635 439	38 787 348	25 650 968	-8 612 421	55 825 895

Au 31 décembre 2013, 61,05% des actions d'IBA étaient "flottantes" en bourse sur Euronext. Les informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont reprises à la section "la bourse et les actionnaires" à la page 153 de ce rapport annuel.

En 2012, le Groupe a procédé à une réduction de "prime d'émission" par apurement des pertes reportées, sans annulation d'actions, pour EUR 101,4 millions.

En raison des pertes cumulées en 2011 et 2012, le Conseil d'administration se propose de recommander à l'Assemblée Générale de ne pas payer un dividende au titre de l'exercice 2013.

17.2 OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENT FONDÉ SUR ACTIONS

Différents programmes d'options sur actions et de plans d'actions permettent au personnel de la Société et à ses cadres supérieurs d'acquérir ou d'obtenir des parts de la Société. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacentes) à la date d'octroi des options. En ce qui concerne les plans d'actions, l'avantage attribué correspond soit à la valeur de marché de l'action au moment de l'octroi, soit à une décote de 16,67% de la valeur de l'action au moment de l'octroi. Les actions sont irrévocablement acquises dès leur date d'octroi. Elles ne peuvent cependant être cédées dans les 3 premières années qui suivent leur attribution. En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage

attribué est déterminée selon le modèle Black & Scholes, comme décrit ci-dessous. L'avantage attribué est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Le plan d'intéressement à long terme qui était applicable les dernières années et qui prévoyait l'octroi d'options sur actions est en cours de réévaluation. En conséquence, aucun octroi d'options sur actions n'a été fait en 2013. Un nouveau plan est attendu en 2014.

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, IBA avait 8 plans d'options sur actions en place.

Les plans d'options sur actions accordés à partir de 2002 jusqu'en 2012 ont le schéma d'acquisition suivant: 20% définitivement acquis par les employés à la date d'octroi + 1 an, 40% à la date d'octroi + 2 ans, 60% à la date d'octroi + 3 ans, 80% à la date d'octroi + 4 ans, 100% à la date d'octroi + 5 ans.

En 2005, le Groupe a remboursé une prime d'émission de EUR 3,1 par action à ses actionnaires. Suite à ce remboursement, le Conseil d'administration d'IBA a approuvé, le 13 mars 2006, une réduction du prix d'exercice des plans d'options sur actions octroyés en 2000, 2001, 2002 et 2004 aux employés d'IBA. Par conséquent, et en application de l'IFRS 2, cette adaptation du prix équivaut à une modification des modalités des plans octroyés en 2000, 2001, 2002 et 2004. Il n'y a pas d'impact de cette modification sur les comptes de 2012 et 2013.

Les détails des plans conclus en 2013 et 2012 sont décrits ci-après:

	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Nature du plan	Options sur actions	Options sur actions
Date de l'émission	30/11/2012	N/A
Nombre d'options accordées	506 352	N/A
Prix d'exercice	4,78	N/A
Prix de l'action à la date de l'émission	6,23	N/A
Durée de vie contractuelle (années)	6	N/A
Type de règlement	Actions	N/A
Volatilité attendue	39,94%	N/A
Durée de vie attendue de l'option à la date de l'émission (années)	4,75	N/A
Taux d'intérêt sans risque	0,82%	N/A
Dividende attendu (exprimé en% du cours de l'action à la date d'émission du plan)	0,00%	N/A
Départs attendus à la date de l'émission	2,54%	N/A
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	2,74	N/A
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes

La Société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations journalières du prix de l'action.

La juste valeur des actions pour les plans d'options sur actions était basée sur le prix moyen de l'action au cours des 30 jours précédant la date d'attribution.

Au 31 décembre 2013, une charge de EUR 1,1 million a été comptabilisée dans les états financiers (avant impôts) pour des paiements fondés sur actions (EUR 1,1 million en 2012).

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2013 sont repris dans le tableau ci-dessous:

Date d'expiration	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
30 septembre 2013	19,94	186 249	19,94	0
30 septembre 2013	3,72	214 190	3,72	0
30 septembre 2014	14,18	101 131	14,18	95 627
30 septembre 2014	6,37	40 087	6,37	40 087
30 septembre 2015	13,64	105 442	13,64	101 292
30 septembre 2015	8,26	390 999	8,26	364 119
30 septembre 2016	19,94	81 221	19,94	65 400
30 septembre 2016	7,80	412 270	7,80	402 937
30 septembre 2017	5,10	660 002	5,10	638 176
30 septembre 2018	4,78	506 352	4,78	504 697
TOTAL des options sur actions en circulation		2 697 943		2 212 335

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit:

	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1^{er} janvier	9,21	2 651 158	7,97	2 697 943
Émises	4,78	506 352	0,00	0
Annulées (-)	11,74	-450 567	18,94	-234 428
Exercées (-)	3,36	-9 000	3,72	-251 180
Échues (-)	0,00	0	0,00	0
Existantes au 31 décembre	7,97	2 697 943	7,28	2 212 335
Exercçables à la fin de l'année		898 537⁽¹⁾		776 964

18. RÉSERVES

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Réserves de couverture	-2 750	-1 064
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	12 430	13 537
Autres réserves – mouvements des réserves des entités mises en équivalence	-81	725
Autres réserves – Autres	157	141
Réserves de revalorisation des actifs de cantonnement	0	0
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente	0	0
Réserves actuarielles	0	0
Réserves des actifs destinés à être cédés	-632	0
Écarts de conversion	-10 135	-4 716
Résultats reportés	3 831	2 789

Conformément au Code des Sociétés, la réserve légale doit s'élever à au moins 10% du capital de la Société. Jusqu'à ce que ce niveau soit atteint, une tranche d'au moins un vingtième du bénéfice net pour l'exercice (déterminé selon le droit comptable belge) doit être affectée à la constitution de ce fonds de réserve.

La réserve de couverture comprend les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie de transactions qui n'ont pas encore eu lieu.

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans des activités étrangères.

En 2013, une perte de EUR -0,52 million sur la reconversion de ces prêts a été transférée dans les fonds propres afin de compenser tout bénéfice de conversion des investissements nets dans les filiales du Groupe (perte de EUR -0,24 million en 2012).

Au 31 décembre 2013, les prêts suivants entre filiales sont désignés comme des investissements nets du Groupe dans des activités à l'étranger:

- IBA SA envers IBA USA Inc.: USD 0,5 million
- IBA SA envers IBA Proton Therapy Inc.: USD 10,2 millions et EUR 0,8 million
- IBA SA envers IBA Industrial Inc.: EUR 3,1 millions

En 2013, le mouvement des écarts de conversion résulte pour EUR 7,1 millions du retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante (IAS 21.48)

⁽¹⁾ 37 490 options relatives au plan 2004 n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus malgré le fait qu'elles soient encore en circulation, car elles étaient échues au 30 septembre 2010.

19. DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
NON COURANTES		
Dettes bancaires (note 19.1)	36 018	41 250
Dettes de location-financement (note 19.2)	796	621
TOTAL	36 814	41 871
COURANTES		
Crédits bancaires à court terme	0	0
Dettes bancaires (note 19.1)	33 484	5 000
Dettes de location-financement (note 19.2)	181	201
TOTAL	33 665	5 201

19.1 DETTES BANCAIRES

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Non courantes	36 018	41 250
Courantes	33 484	5 000
TOTAL	69 502	46 250

Les mouvements des dettes bancaires peuvent être détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Solde à l'ouverture	51 345	69 502
Nouvelles dettes ⁽¹⁾	19 407	10 769
Remboursements de dettes	-1 250	-34 021
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Écarts de conversion	0	0
Solde à la clôture	69 502	46 250

Les échéances des dettes bancaires sont reprises ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	33 484	5 000
Entre 1 et 2 ans	7 559	5 000
Entre 2 et 5 ans	13 005	16 607
Au-delà de 5 ans	15 454	19 643
TOTAL	69 502	46 250

Les paiements minimaux des dettes bancaires sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	36 183	7 239
Plus d'un an et moins de cinq ans	24 903	25 817
Plus de cinq ans	18 799	23 930
	79 885	56 986
Charges financières futures sur dettes bancaires (-)	-10 383	-10 736
TOTAL	69 502	46 250

⁽¹⁾ Le montant des nouvelles dettes comprend EUR 0,77 million en 2013 (1,2 million en 2012) de charges d'intérêts non décaissées.

Les taux d'intérêts effectifs pour les dettes bancaires à la date de clôture étaient les suivants :

	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	EUR	USD	EUR	USD
Dettes bancaires	4,10%	N/A	3,63%	N/A

Les valeurs comptables des dettes du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
EUR	69 502	46 250
USD	0	0
TOTAL	69 502	46 250

Les lignes de crédit utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
TAUX FLOTTANT		
– échéant dans l'année	33 484	5 000
– échéant au-delà d'un an	26 018	21 250
TOTAL TAUX FLOTTANT	59 502	26 250
TAUX FIXE		
– échéant dans l'année	0	0
– échéant au-delà d'un an	10 000	20 000
TOTAL TAUX FIXE	10 000	20 000
TOTAL	69 502	46 250

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
TAUX FLOTTANT		
– échéant dans l'année	12 000	15 000
– échéant au-delà d'un an	25 000	0
TOTAL TAUX FLOTTANT	37 000	15 000
TAUX FIXE		
– échéant dans l'année	0	0
– échéant au-delà d'un an	10 000	0
TOTAL TAUX FIXE	10 000	0
TOTAL	47 000	15 000

Les lignes de crédit qui viennent à échéance dans l'année sont des lignes de crédit annuelles sujettes à révision à différentes dates dans le courant des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Les autres lignes de crédit ont été fixées afin d'aider à financer l'expansion proposée des activités du Groupe.

Après le 31 décembre 2013, des lignes de crédit arrivant à échéance en décembre 2015 ont été accordées par deux banques pour un montant total de EUR 20 millions.

19.2 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Non courantes	796	621
Courantes	181	201
TOTAL	977	822

Les mouvements des dettes de location-financement peuvent être détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Solde à l'ouverture	1 204	977
Nouvelles dettes	2	24
Remboursements de dettes	- 229	-179
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Écarts de conversion	0	0
Solde à la clôture	977	822

Les paiements minimaux des dettes de location-financement sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	239	239
Plus d'un an et moins de cinq ans	905	690
Plus de cinq ans	0	0
TOTAL	1 144	929
Charges financières futures sur dettes de location-financement (-)	-167	-107
Valeur actuelle des dettes de location-financement	977	822

La valeur actualisée des dettes de location-financement se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	181	201
Plus d'un an et moins de cinq ans	796	621
Plus de cinq ans	0	0
TOTAL	977	822

Les valeurs comptables des dettes de location-financement sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
EUR	952	791
CNY	25	12
USD	0	19
TOTAL	977	822

Le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location-financement au 31 décembre 2013 était de 4,02% (4,03% en 2012).

20. PROVISIONS À LONG TERME ET À COURT TERME

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2012	51	2 316	127	3 138	362	15 097	21 091
Additions (+)	5 959	1 959	135	291	78	60 411	68 833
Reprises (-)	-269	-237	-127	0	0	-2 148	-2 781
Utilisations (-)	0	-1 041	0	-379	-244	-16 077	-17 741
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	607	0	0	607
Reclassifications	86	-86	0	0	0	0	0
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-54	0	0	-3 657	0	0	-3 711
Écarts de conversion	0	-3	0	0	0	-1	-4
Variation totale	5 722	592	8	-3 138	-166	42 185	45 203
Au 31 décembre 2012	5 773	2 908	135	0	196	57 282	66 294

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2013	5 773	2 908	135	0	196	57 282	66 294
Additions (+)	17	2 889	0	0	74	10 102	13 082
Reprises (-)	-386	-1 380	-135	0	0	-3 872	-5 773
Utilisations (-)	0	-1 234	0	0	-91	-41 409	-42 734
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	660	0	0	0	-660	0
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-9	0	0	0	-25	-34
Variation totale	-369	926	-135	0	-17	-35 864	-35 459
Au 31 décembre 2013	5 404	3 834	0	0	179	21 418	30 835

20.1 ENVIRONNEMENT

Les provisions pour les coûts de démantèlement et assainissement en rapport avec les sites du Groupe où sont produits des agents radiopharmaceutiques ont été comptabilisées lorsqu'il existe une obligation d'assumer ces coûts.

Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette de la meilleure estimation des coûts qui devront être encourus.

De plus amples informations sur ces provisions sont reprises dans la note 3 de ce rapport.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions pour démantèlement des sites de production d'agents

radiopharmaceutiques exclus de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR 0,02 million.

- Des reprises de provisions pour démantèlement pour EUR -0,39 million relatives au site de production d'agents radiopharmaceutiques de Gent qui a été cédé à l'université de Gent durant l'année.

20.2 GARANTIES

Les provisions pour garanties couvrent les garanties données aux clients sur des machines vendues.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau de la Protonthérapie/Accélérateurs de particules pour EUR 2,9 millions.

- Des reprises de provisions au niveau de la Protonthérapie/Accélérateurs de particules pour EUR -1,3 million.
- Des reprises de provisions au niveau de la Dosimétrie pour EUR -0,1 million.
- Des utilisations de provisions au niveau de la Protonthérapie/Accélérateurs de particules pour EUR -1,2 million.

20.3 LITIGES

Les provisions pour litiges portent sur des litiges de nature sociale pour lesquels une provision de EUR 0,1 million était présentée au 31 décembre 2012.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- Des reprises de provisions au niveau de la Protonthérapie/Accélérateurs de particules pour EUR -0,1 million.

20.4 PROVISIONS POUR AVANTAGES SOCIAUX – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les provisions pour avantages sociaux au 31 décembre 2011 couvraient principalement:

- des obligations à supporter, au niveau de Cisbio Bioassays SAS, les droits acquis par le personnel

présent à la clôture de l'exercice au titre des avantages, compléments et autres indemnités de retraite, non couverts par des fonds de retraite ou d'assurance pour EUR 3,2 millions (IDR).

Au 31 décembre 2012, cette provision avait été reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés ;

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne dispose plus de provisions pour régimes à prestations définies (IDR) suite à la cession de l'activité Cisbio Bioassays.

- des obligations à supporter, au niveau de Cisbio Bioassays SAS, les droits acquis au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite relatif au personnel travaillant ou ayant travaillé en zones exposées pour EUR 0,5 million (NIG119).

Au 31 décembre 2012, cette provision avait été reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne dispose plus de provisions pour régimes à prestations définies (NIG119) suite à la cession de l'activité Cisbio Bioassays.

L'historique des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies se trouvant dans les autres réserves se présente comme suit:

	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Activités poursuivies	800	-361	-97	0	0
Activités destinées à être cédées	0	0	-358	-704	0

En 2012, les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau de Cisbio Bioassays SAS (entité reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés en 2012) pour EUR 0,3 million.
- Des utilisations de provisions au niveau de Cisbio Bioassays SAS (entité reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés en 2012) pour EUR -0,4 million.

20.5 AUTRES

Les autres provisions au 31 décembre 2013 sont constituées principalement:

- D'un montant de EUR 4,2 millions relatif à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie, d'un montant de EUR 14,8 millions couvrant les engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, en ce inclus les impacts de l'accord de résolution complet et définitif de toutes les réclamations et demandes reconventionnelles en relation avec Rose Holding SARL (véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular) signé en décembre 2013, d'un montant de EUR 0,7 million couvrant les engagements estimés du groupe dans le cadre de la transaction avec le fonds d'investissement Argos Sodic, d'un montant de EUR 0,7 million relatif à une garantie bancaire accordée à une entreprise associée et d'un montant de EUR 0,8 million couvrant des risques fiscaux.

Les principaux mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie pour EUR 2,1 millions, au niveau des provisions pour fin de chantiers relatifs à des

projets du segment Protonthérapie et Accélérateurs de particules pour EUR 0,3 million, EUR 6,0 millions au niveau des engagements du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, en ce inclus les impacts de l'accord de résolution complet et définitif de toutes les réclamations et demandes reconventionnelles en relation avec Rose Holding SARL (véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular) signé en décembre 2013, EUR 0,7 million au niveau des engagements estimés du groupe dans le cadre de la transaction avec le fonds d'investissement Argos Sodic et EUR 0,8 million au niveau des provisions pour risques fiscaux.

- Des reprises de provisions pour des engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -3,9 millions.
- Des utilisations de provisions pour fin de chantiers pour EUR -0,5 million, de provisions couvrant les engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -14,6 millions, de provisions relatives à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie pour EUR -25,9 millions, et de provisions relatives à une garantie bancaire accordée à une entreprise associée pour EUR -0,4 million.

21. AUTRES DETTES À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Avances reçues du gouvernement local	858	248
Autres	3	0
TOTAL	861	248

En 2013, le Groupe a transféré des avances reçues du gouvernement local de EUR 0,61 million vers les autres dettes à court terme.

En 2012, le Groupe a reçu des avances (exemptes d'intérêts) de EUR 0,14 million en espèces d'organismes gouvernementaux locaux et a transféré des avances de EUR 3,71 millions vers les autres dettes à court terme. D'autre part, un montant de EUR 0,4 million a été transféré vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

22. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	73	298
- Swaps de taux de change	17	14
- CAP d'intérêt	0	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	1	0
- Swaps de taux de change	30	55
Actifs financiers à court terme	121	367
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	5	207
Actifs financiers à long terme	5	207
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	938	881
- Swaps de taux de change	0	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	0	33
- Swaps de taux de change	103	113
Passifs financiers à court terme	1 041	1 027
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	1 868	505
- Swaps de taux de change	0	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	0	48
- Swaps de taux de change	0	0
Passifs financiers à long terme	1 868	553

La politique du Groupe pour l'utilisation d'instruments financiers est détaillée dans la note 1.22 sur les règles d'évaluation du Groupe et dans la note 2 sur la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2013, le montant de EUR 0,37 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie de EUR 0,31 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,06 million.

Au 31 décembre 2012, le montant de EUR 0,12 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie de EUR 0,09 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,03 million.

Au 31 décembre 2013, le montant de EUR 1,03 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie de EUR 0,89 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,14 million.

Au 31 décembre 2012, le montant de EUR 1,04 million comptabilisé comme passif financier à court

terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie (EUR 0,94 million), et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,10 million.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme effectifs. Ces transactions sont très probables parce qu'elles sont liées à des contrats. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les fonds propres et sont par la suite comptabilisés dans le compte de résultats pour compenser l'impact dans le compte de résultats des transactions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2013, une perte cumulée de EUR 1,06 millions a donc été comptabilisée dans les fonds propres (dans la rubrique "réserves de couverture"). Au 31 décembre 2012, la perte cumulée s'élevait à EUR 2,75 million.

23. DETTES COMMERCIALES

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	exigible	moins de 3 mois	4-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans
2012	45 947	25 346	20 527	74	0	0
2013	30 819	9 439	20 881	499	0	0

24. AUTRES DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Montants dus aux clients sur commandes en cours (ou avances reçues sur commandes en cours)	61 513	72 364
Dettes sociales	11 621	12 166
Charges à imputer	2 831	2 725
Charges des intérêts à imputer	132	167
Produits à reporter	3 207	5 255
Subsides en capital	1 406	1 131
Dettes non commerciales	44	1 237
Autres	47 001	7 583
TOTAL	127 755	102 628

Au 31 décembre 2013, la rubrique "autres" est principalement composée des avances de EUR 5,8 millions reçus de la Région wallonne de Belgique, des acomptes versés par les clients de EUR 0,9 million et autres qui s'élèvent à EUR 0,9 million.

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres" est principalement composée d'acomptes de EUR 36 millions reçus sur les contrats de protonthérapie, pour lesquels les créances ne font pas l'objet d'une décomptabilisation, des avances reçues du gouvernement local pour EUR 8,2 millions et de la TVA et autres taxes pour EUR 1,4 million.

25. AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

25.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation peuvent être détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Frais légaux	0	200
Charges liées aux paiements fondés en actions	1 130	1 107
Amortissements et réductions de valeur	2 229	1 244
Réductions de valeur d'un goodwill sur activités pharmaceutiques	0	0
Engagements non récurrents sur projets	22 728	2 858
Charges de réorganisation	1 074	1 436
Charges liées à la transaction avec SK Capital Partners	0	11 184
Provision pour garantie bancaire accordée	0	0
Autres	772	710
TOTAL	27 933	18 739

Au 31 décembre 2013, les amortissements et réductions de valeur comprennent principalement des réductions de valeur sur stocks pour EUR 0,46 million et d'amortissements d'immobilisations pour EUR 0,76 million.

Au 31 décembre 2013, les coûts liés à la transaction avec SK Capital Partners comprennent principalement la réduction de valeur du bridge loan suite à l'accord transactionnel signé en décembre 2013.

Au 31 décembre 2012, les amortissements et réductions de valeur comprenaient principalement des réductions de valeur sur stocks et sur "autres investissements" pour EUR 2,2 millions.

25.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Reprises de provisions	0	-356
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur	0	0
Autres	- 67	-544
TOTAL	-67	-900

En 2013, la rubrique "reprise de provisions" comprend l'impact de la reprise de provisions pour démantèlement lié à la vente du site de production des agents radiopharmaceutiques de Gand.

En 2013, la rubrique "autres" comprend le gain réalisé sur la vente du site de production des agents radiopharmaceutiques de Gand pour EUR 0,23 million, le gain réalisé sur la transaction de "sales and lease back" du bâtiment situé à Long Island pour EUR 0,08 million et le gain sur la vente des autres investissements qui s'élève à EUR 0,14 million.

26. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

26.1 CHARGES FINANCIERES

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Intérêts payés sur dettes	2 215	1 799
Différences de change	2 445	809
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	1 815	1 079
Autres	2 024	1 418
TOTAL	8 499	5 105

Au 31 décembre 2013, la rubrique "autres" comprend principalement des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,8 million, des commissions et frais bancaires pour EUR 0,4 million, et d'autres charges pour EUR 0,2 million.

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres" comprenait principalement des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 1,2 million, des commissions et frais bancaires pour EUR 0,5 million, et des charges liées à l'actualisation des provisions pour démantèlement pour EUR 0,2 million.

26.2 PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Intérêts reçus sur créances et position de trésorerie	-720	-23
Différences de change	-3 001	-335
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	-393	-1 622
Autres	-2 744	-5 423
TOTAL	-6 858	-7 403

Au 31 décembre 2013, la rubrique "Autres" comprend principalement le produit de la refacturation de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 3,8 millions et la réévaluation d'une créance à long-terme avec une entreprise associée pour EUR 1,0 million.

Au 31 décembre 2012, la rubrique "Autres" comprenait principalement le produit de la refacturation future de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 2,7 millions.

27. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge fiscale pour l'exercice se répartit comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Impôts courants	3 056	1 029
Impôts différés	-419	-4 413
TOTAL	2 637	-3 384

La charge fiscale sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition moyens en vigueur sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Résultat avant impôts des activités poursuivies ⁽¹⁾	-22 642	-408
Charge d'impôts calculée sur la base des taux nominaux locaux	-7 926	-285
Impôts différés non reconnus	6 162	981
Impôts différés reconnus	1 147	-6 049
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	4 134	2 130
Réductions de valeur sur impôts différés reconnus	0	0
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-903	0
Utilisations des impôts différés	0	1 636
Autres (produits)/charges fiscales	23	-1 797
Charge fiscale enregistrée	2 637	-3 384
Taux d'imposition théorique	35%	70,0%
Taux d'imposition effectif	-11,65%	830,2%

⁽¹⁾ le résultat avant impôts 2013 est celui avant retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la liquidation d'une société suédoise dormante (IAS 21.48).

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur des éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global.

28. AVANTAGES AU PERSONNEL

28.1 RÉGIME À COTISATION DÉFINIES

Au 31 décembre 2013, le Groupe a comptabilisé des dépenses de EUR 0,94 million pour des plans à cotisations définies (EUR 0,7 million au 31 décembre 2012).

28.2 RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Comme toutes les filiales qui avaient des régimes à prestations définies, ont été vendues en 2012 ou 2013, le Groupe n'a donc plus de régimes à prestations définies au 31 décembre 2013.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2012
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2012	3 138
Coût des services rendus au cours de l'exercice	158
Coût de l'actualisation	133
Prestations payées	-379
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	607
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-3 657
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	0

(EUR 000)	31 décembre 2013
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2013	0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0
Coût de l'actualisation	0
Prestations payées	0
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	0

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture ont été synthétisées au point 3.(d).

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats peuvent être détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 061	1 267	1 242 (1 100)	158 (158)	180 (180)
Coût de l'actualisation (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 091	1 006	1 100 (967)	133 (133)	156 (156)
Charges/(produits) de la période	2 152	2 273	2 342	291	336

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats:

(EUR 000)	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Frais généraux et administratifs (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 061	1 267	1 242 (1 100)	158 (158)	180 (180)
Charges financières - autres (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 091	1 006	1 100 (967)	133 (133)	156 (156)
Charges/(produits) de la période	2 152	2 273	2 342	291	336

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture ont été synthétisées au point 3.(d).

29. TABLEAU DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2013, la rubrique “autres éléments non décaissés” comprend les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +1,1 million), l'impact net des pertes et de la réduction de valeur sur stocks et commandes en cours (EUR +0,5 million), l'impact net de la réduction de valeur sur le bridge loan avec Rose Holding SARL (EUR +8,9 millions), l'impact de la prise en compte des différences de change non réalisées sur la revalorisation des positions bilantaires inter-sociétés du Groupe (EUR -0,7 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -1,2 million) et l'impact de la réévaluation des actifs à long terme (EUR +1,0 million).

Au 31 décembre 2013, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent principalement à des avances accordées à des entreprises associées (EUR -1,43 million) et un prêt consenti à un client de la protonthérapie (EUR -3,8 millions).

Au 31 décembre 2013, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent le remboursement des subsides et des avances de la Région wallonne de Belgique (EUR -3,1 millions), la variation de la dette envers les employés du Groupe dans le cadre de l'exercice des plans d'options (EUR +0,1 million).

Au 31 décembre 2012, la rubrique “autres éléments non décaissés” comprend les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +1,1 million), l'impact net des pertes et de la réduction de valeur sur stocks et commandes en cours (EUR +0,4 million), l'impact de la réduction de valeur d'actifs courants (EUR +1,4 million), l'impact de la prise en compte des différences de change non réalisées sur la revalorisation des positions bilantaires inter-sociétés du Groupe (EUR -0,4 million) et le montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -4,1 millions).

Au 31 décembre 2012, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent principalement à des avances accordées dans le cadre des activités Radiopharmaceutiques du Groupe (EUR -3,15 millions).

Au 31 décembre 2012, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les subsides et des avances en espèces (sans intérêts) reçus de divers organismes publics (EUR +0,4 million), le remboursement des subsides et des avances de la Région wallonne de Belgique (EUR -4,6 millions), la variation de la dette envers les employés du Groupe dans le cadre de l'exercice des plans d'options (EUR +0,1 million), et la trésorerie reçue sur la cession de 40% de participation dans IBA Molecular New Compounds Development SARL (EUR +3,5 millions).

30. LITIGES

Le Groupe est actuellement impliqué dans certains litiges. Les risques que ces litiges peuvent occasionner sont soit jugés non significatifs ou non évaluables, soit – lorsqu'un dommage potentiel peut être évalué – sont couverts de façon adéquate par des provisions. L'évolution des litiges mentionnés dans le rapport annuel 2012 et les principaux litiges en cours au 31 décembre 2013 sont mentionnés dans cette note.

EVOLUTION DES LITIGES MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT ANNUEL 2012 EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2013

ARBITRAGE INITIÉ CONTRE LE WESTDEUTSCHES PROTONENTHERAPIEZENTRUM ESSEN GMBH

En novembre 2009, Striba Protonentherapiezentrum GmbH, une joint-venture à 50% d'IBA SA avait initié un arbitrage contre le Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH ("WPE") en vue de déterminer la portée exacte des obligations contractuelles de Striba dans le cadre du partenariat public-privé pour la livraison clés en mains d'un centre de protonthérapie à Essen en Allemagne. Une décision partielle en défaveur d'IBA a été rendue en avril 2012. Le 10 août 2012, IBA a déposé un recours contre les conclusions préliminaires reçues des arbitres. Ce recours a été retiré suite à l'évolution positive des négociations avec WPE.

Ces négociations ont abouti par la signature le 10 mars 2014 d'un accord transactionnel global en vertu duquel WPE a acquis le centre en l'état et WPE et IBA ont signé un contrat d'opération et maintenance long terme. La structure de partenariat public-privé a donc été supprimée et remplacée par une structure classique de vente et opération d'équipements.

NOTIFICATION DE PLAINTÉ DE ROSE HOLDING SARL

Rose Holding SARL, le véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular, a envoyé, entre le 11 septembre 2012 et le 27 septembre 2013 plusieurs "Notice of Claims" à IBA demandant à titre conservatoire la couverture de prétendues pertes de plusieurs millions d'euros. IBA a officiellement rejeté toutes ces demandes, soit en raison de leur absence de fondement, soit de leur documentation insuffisante et initié la mise en cause de la responsabilité de la direction de SK. Aucune procédure n'a été introduite par aucune des parties. En octobre 2013 les parties ont initié des discussions en vue du règlement à l'amiable de l'ensemble des points en discussion. Ces discussions ont abouti, le 19 décembre 2013, à la signature d'un accord transactionnel global par lequel IBA a cédé à SK son bridge loan de EUR 10 millions payable par Rose Holdings pour un montant de 1 EUR et a satisfait à tous les engagements postérieurs à la vente des activités Radiopharmaceutiques au sujet desquelles les parties n'avaient pas trouvé d'accord.

NOUVEAUX LITIGES 2014

IBA Dosimetry GmbH est la partie défenderesse dans une plainte en contrefaçon de brevets déposée le 24 juin 2013 par Sun Nuclear Corporation devant la United States District Court, Florida Middle District Court, Orlando Office. Sun Nuclear prétend qu'il y a une contrefaçon indirecte d'un ou plusieurs éléments du brevet américain No. 6.125.335 et réclame des mesures provisoires et permanentes, des dommages et intérêts, des dommages et intérêts aggravés et les frais d'avocats. La plainte a été déposée sur base de la Convention de la Haye le 28 octobre 2013 et IBA a déposé sa réponse le 18 novembre 2013 en rejetant toutes les demandes de Sun Nuclear, et en arguant notamment pour sa défense qu'il n'y a pas eu violation dudit brevet et que la plainte n'est pas valide. Une ordonnance pour la gestion de la plainte a été émise par la Cour le 6 janvier 2014, et les parties ont commencé la procédure avec une date de jugement attendue pour le 2 septembre 2015.

31. ENGAGEMENTS

31.1 LEASINGS OPÉRATIONNELS

Le Groupe détient un certain nombre de leasings opérationnels non résiliables en rapport avec la location de véhicules, d'équipements et d'immeubles. Les futurs paiements minimaux dans le cadre des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants:

31.1.1. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	4 696	4 702
Plus d'un an et moins de cinq ans	9 530	7 365
Plus de cinq ans	5 186	4 484
TOTAL	19 412	16 551

31.1.2. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES :

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Moins d'un an	322	0
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 070	0
Plus de cinq ans	441	0
TOTAL	1 833	0

Le total des paiements de leasings opérationnels repris dans le compte de résultats en 2013 s'élève à EUR 5,0 millions).

Le total des paiements de leasings opérationnels repris dans le compte de résultats en 2012 s'élève à EUR 5,2 millions (dont EUR 5,0 millions sur les activités poursuivies et EUR 0,2 million sur les activités destinées à être cédées).

31.2 GARANTIES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2013, IBA est titulaire de garanties financières pour EUR 76,2 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements pour dettes ou engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes. Sur ce montant, EUR 10,7 millions couvrent des garanties données par la Société mère pour couvrir les dettes bancaires de ses filiales.

32. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

32.1 ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des entreprises mises en équivalence est reprise à la note 5.

32.2 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2012	31 décembre 2013
	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités poursuivies
ACTIF			
Créances			
Créances à long terme	0	12 113	2 488
Clients et comptes rattachés	2 343	5 504	3 023
Réduction de valeur sur créances	0	- 496	- 588
TOTAL CREANCES	2 343	17 121	4 923
PASSIF			
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	115	864	375
TOTAL DETTES	115	864	375
INCOME STATEMENT			
Ventes	7 613	0	712
Coûts	-2 105	-199	-525
Produits financiers	0	32	972
Charges financières	0	-424	-681
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	-826	-10 156
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	5 508	-1 417	-9 678

En 2012, les principales relations entre les activités destinées à être cédées et les entreprises liées étaient les suivantes:

- Cisbio Bioassays SAS a signé en 2011 avec différentes filiales européennes du Groupe Rose Holding SARL (France, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Benelux) un contrat de distribution de ses produits RIA (Radio Immuno Assays) pour une durée de 10 ans.
- Cisbio Bioassays SAS dispose d'un contrat de distribution de ses produits IVD (In Vitro Diagnosis) et DD (Drug Discovery) pour le marché Japonais avec Sceti Medical Labo KK.
- Cisbio Bioassays SAS a signé en 2012 un contrat de prestations de services avec CIS Bio

International SAS (filiale de Rose Holding SARL) afin de fournir des prestations en matière de logistique et stockage, d'informatique, des ressources humaines, de la finance et de l'assistance juridique.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans (échéance mars 2022) et pour un montant fixe de EUR 1,2 million par an.

En 2013, il n'y a plus de relations entre les activités destinées à être cédées et les entreprises liées suite à la cession de l'activité Cisbio Bioassays. Dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, le Groupe a accordé 2 prêts à Rose Holding SARL.

Les termes et conditions de ces 2 prêts sont détaillés ci-dessous:

CONTINGENT LOAN

Le montant principal de ce prêt d'une valeur nominale de EUR 26,4 millions doit être remboursé au plus tôt (i) le 31 décembre 2021 ou (ii) à la vente intégrale par SK Capital Partners et IBA SA de leurs investissements dans Rose Holding SARL (la date d'échéance). Si la date d'échéance intervient dans les deux premières années de la signature de la transaction et que SK Capital Partners n'a pas perçu deux fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts ne sera pas remboursé. Si la date d'échéance intervient au-delà des deux premières années de la transaction et que SK Capital Partners n'a pas perçu trois fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts ne sera pas remboursé.

Ce prêt a été consenti à un taux d'intérêts annuel de 2%. Ces intérêts se capitalisent mais peuvent être payés sous la condition que les prêteurs principaux de Rose Holding SARL marquent leur accord sur leur paiement. Tous les intérêts non payés seront capitalisés jusqu'à la date d'échéance de ce prêt. Rose Holding SARL peut à tout moment décider d'effectuer des remboursements anticipés sur ce prêt.

Le Groupe a accepté que le remboursement de ce prêt soit subordonné au remboursement préalable de tout l'endettement existant ou futur de Rose Holding SARL envers des banques, des sociétés de location-financement et autres institutions financières. Ce prêt étant traité comme du quasi-capital a été comptabilisé au niveau des participations dans les sociétés mise en équivalence.

BRIDGE LOAN

Le montant principal de ce prêt d'une valeur nominale de EUR 10 millions doit être remboursé au plus tôt (i) le 31 décembre 2021 ou (ii) à la vente intégrale par SK Capital Partners et IBA SA de leurs investissements dans Rose Holding SARL (la date d'échéance).

Ce prêt a été consenti à un taux d'intérêts annuel de 4%. Ces intérêts se capitalisent mais peuvent être payés sous la condition que les prêteurs principaux de Rose Holding SARL marquent leur accord sur leur paiement. Tous les intérêts non payés seront

capitalisés jusqu'à la date d'échéance de ce prêt. Rose Holding SARL peut à tout moment décider d'effectuer des remboursements anticipés sur ce prêt.

Le Groupe a accepté que le remboursement de ce prêt soit subordonné au remboursement préalable de tout l'endettement existant ou futur de Rose Holding SARL envers des banques, des sociétés de location-financement et autres institutions financières.

Dans le cadre du règlement à l'amiable de la résolution complète et définitive de toutes les réclamations et demandes reconventionnelles en relation avec IBA Molecular, le Groupe a revendu ce bridge loan à SK Rose SARL pour 1 EUR.

Le Groupe s'est également engagé à soutenir l'activité Radiopharmaceutique cédée en payant EUR 16 millions sur une période de 2 ans (montant provisionné dans les comptes). Au 31 décembre 2013, le solde provisionné s'élève à EUR 2 millions.

Le Groupe a également payé un montant de EUR 4,9 millions pour des créances échues des entités italiennes et de l'entité espagnole cédées. Ces entités sont chargées du recouvrement et remboursent le Groupe lorsqu'ils reçoivent des paiements. Au 31 décembre 2013, le solde à récupérer s'élève à EUR 1,9 million pour lequel une réduction de valeur de EUR 0,6 million a été comptabilisée.

SK Capital Partners et IBA ont également convenu se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers de la Société IBA Molecular Compounds Development SARL. En 2012, la contribution financière du Groupe à cette Société s'est élevée à EUR 2,35 millions.

En 2013, dans le cadre d'un accord à l'amiable les parties ont décidé de réduire au maximum les investissements au travers de cette société et de les limiter à ceux liés au projet de co-développement avec la société Willex AG. Ceux-ci se sont élevés à EUR 1,4 million entièrement réduit de valeur au cours de l'exercice.

L'ensemble des actifs conservés par le Groupe dans l'activité IBA Molecular cédé à SK Capital s'élève à 34,5 millions. La valeur de ces actifs est fortement dépendante de la réalisation des budgets et plans présentés par le Management.

32.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Les détails des actionnaires du Groupe au 31 décembre 2013 sont donnés ci-dessous:

	Nbre titres	%
Belgian Anchorage SCRL	7 700 132	27,86%
IBA Investments SCRL	610 852	2,21%
IBA SA	75 637	0,27%
UCL ASBL	426 885	1,54%
Sopartec SA	529 925	1,92%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,15%
Public	16 868 737	61,05%
TOTAL	27 635 439	100,00%

Comme mentionné en page 42 (Législations OPA et transparence), l'accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote conclu entre Belgian Anchorage SCRL, UCL ASBL, Sopartec SA et IRE FUP le 6 février 1996 est venu à échéance le 2 décembre 2013.

Néanmoins, l'UCL ASBL, Sopartec SA, et l'IRE FUP n'ont pas modifié depuis leur participation dans IBA SA. Tant l'UCL ASBL et Sopartec SA (société liées) d'une part et l'IRE FUP de l'autre, restent au-delà des seuils de transparence de 3% et 5% respectivement.

La Société n'a connaissance d'aucune relation ni accord particulier entre ses actionnaires en vigueur au 31 janvier 2014.

32.4 LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION

Cf. rapport sur les rémunérations page 51.

33. RÉMUNÉRATIONS POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, auditeur des comptes statutaires d'IBA SA, et auditeur des comptes consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année:

(EUR 000)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	400	360
Services d'ordre fiscal	23	0
Autres services	119	61
TOTAL	542	421

34. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

À LA CLÔTURE DES COMPTES

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, IBA a signé les contrats finaux qui mettent fin au litige du projet Essen avec le Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH (WPE). En signant ces contrats, WPE a finalisé l'acquisition du centre de protonthérapie d'Essen auprès de STRIBA Protonentherapiezentrum GmbH (STRIBA), la joint-venture 50/50 entre IBA et STRABAG (Strabag Projektentwicklung GmbH), le fournisseur contractuel du centre. Comme le transfert du centre est désormais terminé, IBA n'est plus exposée à d'autres litiges basés sur les anciennes structures et dispositions contractuelles. En outre, IBA et WPE ont signé un contrat d'exploitation et de maintenance à long terme et une rémunération a été convenue pour les services d'exploitation et de maintenance fournis précédemment par IBA en 2013. Le centre de protonthérapie d'Essen a traité son premier patient en mai 2013.

Le 17 mars 2014, IBA a annoncé la signature d'un accord pour la vente à un fonds d'investissement privé des actifs de PharmaLogic PET Services of Montreal Company, une société canadienne dans laquelle IBA possède une participation substantielle bien que minoritaire. Environ 85% du prix a été versé à PharmaLogic à la signature de l'accord et le solde sera payé à l'issue d'une période de deux ans. Les paiements seront au fur et à mesure distribués en tant que dividendes aux actionnaires de PharmaLogic, dont IBA. L'Entreprise prévoit d'enregistrer au total une entrée nette de trésorerie sous forme de dividendes d'un montant d'environ EUR 7,7 millions. Ces transactions n'ont pas eu de répercussion sur les résultats 2013 du Groupe mais devraient avoir un effet positif d'environ EUR 3,5 millions sur les résultats nets 2014.

35. RÉSULTAT NET PAR ACTION

35.1 RÉSULTAT NET DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Résultat net de base par action	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-5 800	-1 010
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 680 374	26 792 315
Résultat net par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	-0,22	-0,038
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-25 279	-4 098
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 680 374	26 792 315
Résultat net par action des activités poursuivies (EUR par action)	-0,95	-0,153
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	19 479	3 088
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 680 374	26 792 315
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0,73	0,115

35.2 RÉSULTAT NET DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. La Société ne possède qu'une catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives: les options sur actions.

Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen annuel du marché des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 680 374	26 792 315
Nombre moyen pondéré des options sur actions	874 192	1 142 873
Prix moyen de l'action sur la période	5,36	6,22
Effet de dilution lié aux options sur actions	0 ^(*)	0 ^(*)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	26 680 374	26 792 315
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-5 800	-1 010
Résultat net dilué par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	-0,22	-0,038
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-25 279	-4 098
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (EUR par action)	-0,95	-0,153
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	19 479	3 088
Résultat net dilué par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0,73	0,115

^(*) Conformément à l'IAS 33, qui stipule que le résultat net dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion d'exercice, ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles qui pourraient avoir un effet antidilutif sur le résultat par action (actions dont la conversion implique une réduction de la perte par action).

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES



Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem
Tél: +32 (0)2 774 91 11
Fax: +32 (0)2 774 90 90
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Ion Beam Applications sur les Comptes Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport contient notre opinion sur les comptes consolidés (les « Comptes Consolidés ») ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires comme défini ci-dessous. Les Comptes Consolidés incluent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2013, l'état consolidé du résultat global, les variations de capitaux propres consolidés, et le tableau consolidé du flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les Comptes Consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de Ion Beam Applications SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces Comptes Consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - « IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € (milliers) 281.753 et le compte de résultats consolidé montre une perte de l'exercice de € (milliers) 1.010.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le conseil d'administration est également responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés du Groupe donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Site d'activités ayant concerné la durée d'une société d'information financière
Régime des sociétés de droit belge
RPA 01/01/2002 (M.P. 01/01/2002) et ses modifications ultérieures
RPA 01/01/2002 (M.P. 01/01/2002) et ses modifications ultérieures
Régime des sociétés de droit belge
Régime des sociétés de droit belge

Attestation de l'Etat de l'Union Européenne



Rapport du commissaire du 25 mars 2014 sur les Comptes Consolidés de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (suite)

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés de la Société donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2013 et de ses résultats consolidés ainsi que de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, incluant la déclaration du gouvernement d'entreprise, conformément aux articles 96 et 119 du Code des sociétés ainsi qu'au respect de ces Comptes Consolidés avec le Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, tel que défini par la Norme Complémentaire. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés inclut les informations requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Dans le cadre de notre contrôle des Comptes Consolidés d'Ion Beam Applications SA, nous sommes assurés que le conseil d'administration de la société a respecté les dispositions légales applicables aux situations d'intérêt opposé de nature patrimoniale. Ces opérations ont, conformément au Code de Sociétés, fait l'objet d'une mention spécifique dans notre rapport sur les comptes annuels d'Ion Beam Applications SA.

Diëgem, le 25 mars 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Martine Blockx
Associée

14MB00029

COMPTES ANNUELS

IBA sa

En application de l'article 105 du Code des Sociétés, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible sur simple demande au siège de la Société, et seront déposés à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2011	2012	2013
ACTIFS IMMOBILISÉS	197 241	108 072	91 363
Frais d'établissement	0	0	0
Immobilisations incorporelles	4 466	12 691	21 672
Immobilisations corporelles	6 820	6 175	5 561
Terrains et constructions	564	401	335
Installations, machines et outillages	923	735	1 645
Mobilier et matériel roulant	923	790	531
Location-financement et droits similaires	3 205	3 029	2 857
Immobilisations en cours et acomptes versés	1 205	1 220	193
Immobilisations financières	185 955	89 206	64 130
Entreprises liées	180 166	83 927	63 602
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	4 749	0
Autres immobilisations financières	5 789	530	528
ACTIFS CIRCULANTS	526 186	651 309	606 163
Créances à plus d'un an	3 258	9 265	15 720
Stocks et commandes en cours d'exécution	436 996	483 478	433 711
Stocks	24 497	27 087	33 151
Commandes en cours d'exécution	412 499	456 391	400 560
Créances à un an au plus	76 556	123 328	129 489
Créances commerciales	49 712	57 572	64 543
Autres créances	26 844	65 756	64 946
Placements de trésorerie	2 660	16 220	15 498
Valeurs disponibles	2 172	14 662	5 111
Comptes de régularisation	4 544	4 356	6 634
TOTAL DE L'ACTIF	723 427	759 381	697 526

PASSIF (EUR 000)	2011	2012	2013
CAPITAUX PROPRES	67 027	42 019	66 182
Capital	38 408	38 420	38 787
Primes d'émission	126 366	25 032	25 651
Réserves	2 450	2 508	2 680
Réserve légale	1 887	1 887	1 887
Réserves indisponibles	360	418	590
Réserves immunisées	203	203	203
Perte reportée (-)	-101 377	-25 074	-1 883
Subsides en capital	1 182	1 133	947
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	17 181	65 629	29 859
DETTES	639 219	651 733	601 485
Dettes à plus d'un an	216 030	230 686	166 000
Dettes financières	22 325	36 804	41 860
Acomptes reçus sur commandes	189 137	193 024	123 892
Autres dettes	4 568	858	248
Dettes à un an au plus	420 423	417 303	432 935
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	82 106	61 181	35 099
Dettes financières	30 000	2 500	0
Dettes commerciales	55 943	65 726	69 566
Acomptes reçus sur commandes	243 252	277 524	317 797
Dettes fiscales, salariales et sociales	7 599	9 459	9 550
Autres dettes	1 524	913	923
Comptes de régularisation	2 766	3 744	2 550
TOTAL DU PASSIF	723 427	759 381	697 526

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2011	2012	2013
Ventes et prestations	191 050	212 011	196 240
Coûts des ventes et des prestations (-)	-189 532	-213 018	-169 090
Approvisionnements et marchandises	-73 957	-77 612	-50 979
Services et biens divers	-63 368	-71 299	-68 583
Rémunérations, charges sociales et pensions	-34 523	-40 870	-44 314
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-13 816	-20 887	-9 233
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-2 064	-1 281	-16 591
Provisions pour risques et charges	-1 630	297	35 770
Autres charges d'exploitation	- 175	-1 366	-15 160
Bénéfice/(perte) d'exploitation	1 517	-1 007	27 150
Produits financiers	21 875	12 925	13 736
Produits des immobilisations financières	0	4 735	0
Produits des actifs circulants	4 580	5 495	3 298
Autres produits financiers	17 295	2 695	10 438
Charges financières (-)	-20 841	-9 014	-11 559
Charges des dettes	-2 092	-3 550	-2 540
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	- 330	- 1	0
Autres charges financières	-18 420	-5 463	-9 019
Bénéfice/(perte) courant avant impôts	2 551	2 904	29 327
Produits exceptionnels	7	36 854	24 315
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	36 802	14 000
Autres produits exceptionnels	7	52	10 315
Charges exceptionnelles (-)	-107 584	-64 554	-30 318
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur immobilisations			
Réduction de valeur sur immobilisations financières	0	-3 669	-19 835
Provisions pour risques et charges exceptionnels		-48 745	0
Autres charges exceptionnelles	-107 584	-12 140	-9 927
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	-105 025	-24 797	23 324
Impôts sur le résultat (-) (+)	- 52	- 219	38
Bénéfice/(perte) de l'exercice	-105 077	-25 015	23 362
Transferts aux réserves immunisées (-)			
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	-105 077	-25 015	23 362

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2011	2012	2013
Perte à affecter (-)	-101 707	-126 393	-1 712
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	-105 077	-25 015	23 362
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	3 370	-101 377	-25 074
Prélèvements sur les capitaux propres	329	101 377	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	101 377	0
Sur les réserves	329	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	58	171
Au capital et aux primes d'émission	0	0	0
À la réserve légale	0	0	0
Aux autres réserves	0	58	171
Bénéfice/(perte) à reporter	-101 377	-25 074	-1 883
Bénéfice à distribuer	0	0	0
Dividendes	0	0	0

ÉTAT DU CAPITAL (EUR 000)	2012		2013	
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS
Capital social				
1. Capital souscrit				
Au terme de l'exercice précédent	38 408		38 420	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	13	9 000	367	261 411
Au terme de l'exercice	38 420		38 787	
2. Représentations du capital				
2.1. Catégories d'actions				
• Ordinaires sans désignation de valeur nominale	20 507	14 734 590	20 786	14 932 950
• Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	17 900	12 639 438	18 001	12 702 489
2.2. Actions nominatives ou au porteur				
• Nominatives		9 709 688		9 387 723
• Au porteur		17 664 340		18 247 716
Actions propres détenues par				
• La société elle-même	106	75 637	106	75 637
• Ses filiales	857	610 852	857	610 852
Engagements d'émission d'actions				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
• Nombre de droits de souscription en circulation		2 697 943		2 212 335
• Montant du capital à souscrire	3 077		3 105	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		2 697 943		2 212 335
Capital autorisé non souscrit	22 596		25 000	

RENSEIGNEMENTS DE **CARACTÈRE** **GÉNÉRAL**

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, en abrégé IBA SA.

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, RPM Nivelles.

CONTITUION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA a la qualité de société anonyme cotée au sens de l'article 4 du Code des Sociétés et de société ayant fait appel public à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des Sociétés.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le capital social d'IBA s'élevait à EUR 38 787 347,87 et était représenté par 27 635 439 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, dont 12 702 489 actions assorties d'un strip VVPR.

En octobre 2004, la Société a émis 1 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan

2004"). Ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 3,72 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2007 et le 30 septembre 2010 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2013).

Au 31 décembre 2012, il subsistait 251 680 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les exercices et annulations suivants ont été constatés: exercice de 10 350 warrants par acte notarié du 26 février 2013, exercice de 52 701 warrants par acte notarié du 7 mai 2013, exercice de 77 619 warrants par acte notarié du 11 juillet 2013, exercice de 110 510 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013 et annulation de 500 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013.

Au 31 décembre 2013, il ne subsiste donc plus de warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2005, 90 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2005"). Tous les warrants ont été acceptés. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 6,37 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2008 et le 30 septembre 2011 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2014).

Au 31 décembre 2012, il subsistait 40 087 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, aucune annulation et aucun exercice n'ont été constatés.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 40 087 warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2006, 575 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2006"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 13,64 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2009 et le 30 septembre 2012 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2015).

Au 31 décembre 2012, il subsistait 105 442 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 4 150 warrants par

acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 101 292 warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2007, 450 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2007"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 19,94 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2010 et le 30 septembre 2013 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2016).

Au 31 décembre 2012, il subsistait 267 470 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 202 070 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 65 400 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2008, 350 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2008"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 14,18 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2011 et le 30 septembre 2014.

Au 31 décembre 2012, il subsistait 101 131 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 5 504 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 95 627 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2009, 1 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2009"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 8,26 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2012 et le 30 septembre 2015.

Au 31 décembre 2012, il subsistait 390 999 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 26 880 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 364 119 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2010, 900 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2010"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 7,80 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2016.

Au 31 décembre 2012, il subsistait 412 270 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 9 333 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 402 937 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2013.

La Société a émis, en septembre 2011, 1 487 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2011"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 5,03 (5,42 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2017.

Au 31 décembre 2012, il subsistait 660 002 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 21 826 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 638 176 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2013.

La Société a émis, en septembre 2012, 870 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2012"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 4,78 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2016 et le 30 septembre 2018.

Au 31 décembre 2012, il subsistait 506 352 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2013, les annulations suivantes ont été constatées: annulation de 1 655 warrants par acte notarié du 25 octobre 2013. Aucun exercice n'a été constaté en 2013.

Au 31 décembre 2013, il subsiste donc 504 697 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2013.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2013 est donc de 2 212 335 warrants.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation des fonds propres avec droit de préférence.

En avril 2009, la Société a offert en souscription 200 000 actions en faveur du personnel du Groupe ("ESP 2009"). Par acte notarié du 29 mai 2009, il a été constaté que, sur les 200 000 actions nouvelles offertes en souscription, 121 838 actions ont été souscrites au prix de EUR 4,09 par action.

En avril 2011, la Société a offert en souscription 175 000 actions ESP en faveur du personnel du Groupe ("ESP 2011"). Par acte notarié du 29 juin 2011, il a été constaté que, sur les 175 000 actions nouvelles offertes en souscription, 52 643 actions ont été souscrites au prix de EUR 6,66 par action.

En mai 2013, la Société a offert en souscription 125 000 actions ESP en faveur du personnel du Groupe ("ESP 2013"). Par acte notarié du 11 juillet 2013, il a été constaté que, sur les 125 000 actions nouvelles offertes en souscription, 10 231 actions ont été souscrites au prix de EUR 5,04 par action.

Les actions ESP sont des actions nominatives ordinaires représentatives du capital de IBA et offertes à un prix de souscription égal au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'offre diminué d'une décote de 16,67%. Les actions ESP sont indisponibles pendant une période de 3 ans à compter de la fin de la période de souscription.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2013, le solde du capital autorisé est de EUR 25 000 000.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

OPÉRATION	Nombre d'actions nouvelles	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Montant
21/01/2009 exercice de warrants du plan 2004	+12 750	26 575 847	+17 905,00	37 303 331,00
16/04/2009 exercice de warrants du plan 2004	+350	26 576 197	+492,00	37 303 823,00
29/05/2009 ESP 2009	+121 838	26 698 035	+171 024,00	37 474 847,00
14/07/2009 exercice de warrants du plan 2004	+5 450	26 703 485	+7 653,00	37 482 500,15
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2002	+120	26 703 605	+167,00	37 482 667,15
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2004	+6 550	26 710 155	+9 198,00	37 491 865,32
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2005	+9 000	26 719 155	+12 638,00	37 504 503,12
20/01/2010 exercice de warrants du plan 2004	+55 900	26 775 055	+78 500,00	37 583 003,49
20/01/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	+23 400	26 798 455	+32 861,00	37 615 864,11
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2002 US court	3 000	26 801 455	4 175,10	37 620 039,21
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2004	64 200	26 865 655	90 156,06	37 710 195,27
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	7 400	26 873 055	10 391,82	37 720 587,09
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2002 long	150	26 873 205	208,76	37 720 795,85
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2004	28 300	26 901 505	39 741,69	37 760 537,54
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	3 000	26 904 505	4 212,90	37 764 750,44
08/11/2010 exercice de warrants du plan 2002	680	26 905 185	946,36	37 765 696,79
08/11/2010 exercice de warrants du plan 2002	600	26 905 785	835,02	37 766 531,81
08/11/2010 exercice de warrants du plan 2004	81 730	26 987 515	114 773,44	37 881 305,25
08/11/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	3 500	26 991 015	4 915,05	37 886 220,31
08/11/2010 exercice de warrants du plan 2005	1 000	26 992 015	1 404,20	37 887 624,51
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2002	6 140	26 998 155	8 545,04	37 896 169,55
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2004	4 000	27 002 155	5 617,20	37 901 786,75
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2005	12 000	27 014 155	16 850,40	37 918 637,15
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2002 US court	4 150	27 018 305	5 775,56	37 924 412,71
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	5 000	27 023 305	7 021,50	37 931 434,21
29/06/2011 ESP 2011	52 643	27 075 948	73 894,98	38 005 329,19
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) long	281 380	27 357 328	391 596,55	38 396 925,74
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) court	1 100	27 358 428	1 530,87	38 398 456,61
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	6 600	27 365 028	9 268,38	38 407 724,99
27/04/2012 exercice de warrants du plan 2004	500	27 365 528	702,15	38 408 427,14
10/08/2012 exercice de warrants du plan 2002	8 500	27 374 028	11 829,45	38 420 256,59
26/02/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	10 350	27 384 378	14 534,51	38 434 791,10
07/05/2013 exercices de warrants du plan 2004 Prolongé	52 701	27 437 079	74 008,01	38 508 799,11
11/07/2013 ESP 2013	10 231	27 447 310	14 359,21	38 523 158,32
11/07/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	77 619	27 524 929	109 000,36	38 632 158,68
25/10/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	110 510	27 635 439	155 189,19	38 787 347,87

LA BOURSE ET LES ACTIONNAIRES

L'ACTION IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu Euronext de Bruxelles (compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) de EUR 11,90. Il n'y a pas d'obligations convertibles ou d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2013.

L'action IBA a clôturé à EUR 7,80 au 31 décembre 2013.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2013 est de 2 212 335 warrants.

Situation au	31/01/2014 non diluées		31/01/2014 diluées	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Belgian Anchorage SCRL ⁽¹⁾	7 560 132	27,36%	7 560 132	27,36%
IBA Investments SCRL ⁽²⁾	610 852	2,21%	610 852	2,21%
IBA SA	75 637	0,27%	75 637	0,27%
UCL ASBL	426 885	1,54%	426 885	1,54%
Sopartec SA	529 925	1,92%	529 925	1,92%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,15%	1 423 271	5,15%
Sous total	10 626 702	38,45%	10 626 702	38,45%
Public	17 008 737	61,55%	19 221 072	69,55%
Total	27 635 439	100,00%	29 847 774	108,00%

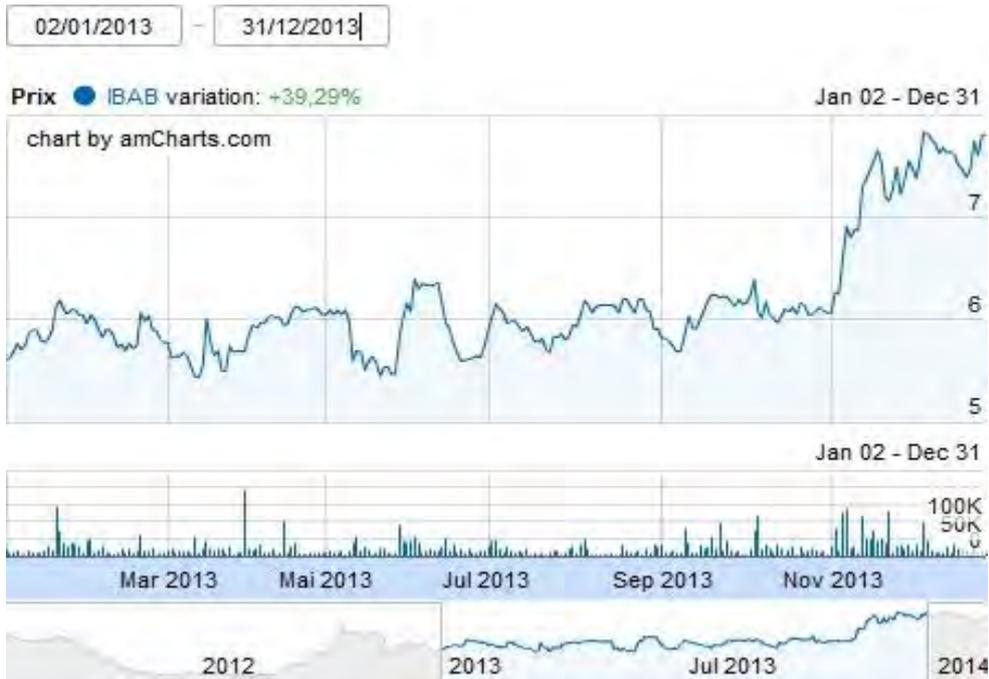
⁽¹⁾ Belgian Anchorage est une société constituée et entièrement détenue par le Management d'IBA et plusieurs employés d'IBA.

⁽²⁾ IBA Investments est une sous-filiale d'IBA SA.

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

Déclaration intermédiaire, premier trimestre 2014	14 mai 2014
Assemblée générale 2014	14 mai 2014
Publication des résultats semi-annuels au 30 juin 2014	29 août 2014
Déclaration intermédiaire, troisième trimestre 2014	14 novembre 2014
Publication des résultats annuels au 31 décembre 2014	20 mars 2015

COURS DE LA BOURSE



UNE PRÉSENCE MONDIALE



IBA CONTACT

Thomas Ralet

Vice-President Corporate Communication

Tél.: +32 10 47 58 90

E-mail: investorrelations@iba-group.com

English version available on request.

ION BEAM APPLICATIONS, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA BE 428.750.985

E-mail: info-worldwide@iba-group.com

Site web: www.iba-worldwide.com

E.R.: IBA SA, Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Design & Production: www.thecrewcommunication.com

Ce rapport est imprimé sur un papier offset sans bois certifié FSC. Il est fabriqué dans des usines respectueuses de l'environnement.

<http://www.iba-worldwide.com/?page=investor-relations#overview>

